

Séance de la soirée du 8 juin 2016

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M Pierre Magnan, président**
 Mme Marie-Hélène Gauthier, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR
LE PROJET DE STABILISATION DE BERGE
ET RÉPARATION DE STRUCTURES DE SOUTÈNEMENT
EN BORDURE DU FLEUVE ST-LAURENT
PAR LA VILLE DE BOUCHERVILLE**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 8 juin 2016
Sous-sol de l'Église Saint-Sébastien
Boucherville

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 8 JUIN 2016

MOT DU PRÉSIDENT 1

RÉPONSES DU PROMOTEUR 5

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Jeannot Piché 39

M. John Moseley 50

M. Guy Morin 68

Mme Suzanne Binet-Audet 89

Mme Martine Forest 97

M John Moseley 102

M. Marcel Couture 128

M. Guy Morin 137

Mme Denise Filion 141

M. John Moseley 146

Mme Denise Filion 151

DISCOURS DE FERMETURE 156

SÉANCE AJOURNÉE AU 5 JUILLET 2016, 19 H.

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Bonsoir, mesdames et messieurs, je vous demanderais de prendre place, s'il vous plaît. Le son est peut-être un peu fort. On va s'ajuster, c'est bien.

10 Donc, bonjour, ou plutôt bonsoir, bienvenue à cette deuxième séance de l'audience publique du projet de stabilisation de berge et de réparation de structures de soutènement en bordure du fleuve St-Laurent par la Ville de Boucherville. Le registre est ouvert et vous pouvez dès maintenant vous inscrire pour venir poser vos questions.

15 J'aimerais préciser que les personnes qui se sont inscrites hier soir et qui n'ont pas encore eu l'occasion de parler seront les premières à être invitées à venir poser leurs questions dans l'ordre où elles se sont inscrites hier.

 Avant de laisser la parole aux participants, je désire vérifier si le promoteur a déposé de nouveaux documents depuis hier soir.

20 Monsieur Drouin, donc, on avait un certain nombre de choses. Vous pouvez nous les énumérer.

M. DANIEL DROUIN :

25 Oui, je vais laisser ma collègue Marjolaine vous énumérer la liste des documents qui ont été déposés.

Mme MARJOLAINE BISSON :

30 Oui, bonsoir. On a déposé un document qui répond à trois des 10 questions qu'on a notées, je sais pas si vous voulez savoir c'est lesquelles. O.K.

35 La première concernait le volume qui sera excavé au niveau des marécages, au niveau de la pointe au bout de la rue Des Seigneurs.

 La deuxième question concernait la mention du Parc Joseph-Laramée et Léandre-Lacaille, là, dans le site du patrimoine, là, il y avait eu comme une petite omission, là, à la page...

40 **LE PRÉSIDENT :**

50?

45 **Mme MARJOLAINE BISSON :**

55, en fait, de l'étude d'impact.

LE PRÉSIDENT :

50 Ah oui.

Mme MARJOLAINE BISSON :

55 Puis la troisième question correspondait aux travaux correctifs de la gestion des eaux pluviales dans le secteur de La Riveraine, il y avait un citoyen qui mentionnait des problèmes et puis on est allé se chercher une image d'un déversoir en exemple.

LE PRÉSIDENT :

60 C'est bon. Donc, on regardera ça tout à l'heure.

Mme MARJOLAINE BISSON :

65 Oui.

LE PRÉSIDENT :

70 Donc, les autres questions, là, j'imagine que vous les avez notées, à quand remonte la construction du mur à la hauteur du Parc Joseph-Laramée?

Mme MARJOLAINE BISSON :

75 En fait, on a noté toutes les autres questions, on a commencé à déjà travailler dessus.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

80 **Mme MARJOLAINE BISSON :**

On peut fournir des parties de réponses, si vous voulez, mais on a fait une petite présentation avec ça.

85 **LE PRÉSIDENT :**

Ah, O.K.

Mme MARJOLAINE BISSON :

90 Mais sinon, on va pouvoir vous fournir par écrit.

LE PRÉSIDENT :

95 Donc, je comprends que, ce soir, vous allez nous faire une présentation de?

Mme MARJOLAINE BISSON :

100 Bien, en fait, on se questionnait un petit peu si on pouvait présenter déjà qu'est-ce qu'on connaissait comme réponses.

LE PRÉSIDENT :

Oui, tout à fait.

105 **Mme MARJOLAINE BISSON :**

Ou vous vouliez avoir quelque chose de tout complet, par écrit, officiel.

LE PRÉSIDENT :

110 Non, ça va être très bien comme ça, donc, puis vous pourrez compléter finalement par écrit, là, de façon officielle, mais pour le bienfait du public, pas maintenant, mais à la fin de mon intervention, là, je vais vous inviter à le faire à ce moment-là.

115 **Mme MARJOLAINE BISSON :**

O.K. Merci.

120 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

125 Donc, du côté des personnes-ressources, je pose la même question, est-ce qu'il y a des documents que vous avez déposés ou que vous aimeriez déposer?

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Pas de nouveaux documents de notre côté.

130 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Fraser?

135 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

Similaire pour moi.

LE PRÉSIDENT :

140 Et monsieur Brunelle?

M. LUC BRUNELLE :

145 Similaire.

LE PRÉSIDENT :

Donc, aucun document. Donc, c'est bon.

150 J'aimerais vous rappeler que si vous avez l'intention de présenter un mémoire, veuillez en faire part à madame Renée Poliquin, qui est la coordonnatrice de la commission d'enquête et qui est à la table située à l'arrière de la salle ou vous pouvez aussi remplir le formulaire en ligne qui est disponible dans le site Web du BAPE, mais ça, ça doit être fait avant le 21 juin prochain. Je vais rappeler ces dates-là à la fin, il y a une série de dates importantes, là, pour les gens qui
155 veulent présenter des mémoires.

160 Puis avant d'inviter le promoteur à présenter ce qu'il voulait nous présenter en début de séance, je tiens à vous rappeler les règles de procédure en audience publique. Je demanderais aux participants d'éviter les préambules à leurs questions.

Comme je le mentionnais hier, deux questions par intervention vont être permises, sans sous-questions, mais vous aurez la chance en vous réinscrivant de poser toutes les questions que vous voulez.

165 Par ailleurs, vous pouvez vous réinscrire au registre pour d'autres questions, donc, comme je viens de le mentionner.

Toutes les questions et réponses me sont adressées, et j'ai expliqué hier que c'était la procédure la plus efficace.

170 Enfin, je vous rappelle qu'aucune manifestation ou d'exaspération, par exemple remarques désobligeantes, propos diffamatoires, attitudes méprisantes, ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer que nos débats demeurent sereins et respectueux.

175 Donc, voilà. Donc, avant de passer aux questions de l'auditoire, donc, j'inviterais le promoteur à nous présenter ce qu'il a de préparé pour la réponse aux questions que l'on a soulevées hier soir.

180 **RÉPONSES DU PROMOTEUR**

185 **M. DANIEL DROUIN :**

Merci, Monsieur le Président. Donc, on va reprendre les différentes questions, nous en avons noté une bonne dizaine. Donc, on va les reprendre intégralement et puis on vous indiquera dans quelle mesure on a l'entièreté de la réponse ou si on la détient partiellement.

190 Donc, la première question qui était posée était en lien avec le mur à refaire dans le parc, on se questionnait sur l'année de construction du mur et en enrochement. Je vais laisser madame Bisson donner des points d'information.

195

Mme MARJOLAINE BISSON :

J'ai pas grand-chose à ajouter, on est questionné, je peux demander à Nadia, qui avait fait des démarches là-dessus, on est questionné.

200

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

205

Mme NADIA ROUSSEAU :

Monsieur le Président, Nadia Rousseau, directrice à l'urbanisme et à l'environnement.

210

LE PRÉSIDENT :

Bonsoir.

Mme NADIA ROUSSEAU :

215

Bonsoir. Sur la question concernant l'année de construction du muret, nos archivistes à la ville ont fait des recherches aujourd'hui, sans succès. J'ai communiqué avec la responsable à la culture, Nathalie Routhier, qui n'avait pas la réponse. Donc, je me suis tournée vers madame Carignan, qui est de la Société d'histoire des îles percées. Cet après-midi, je lui ai parlé puis je lui ai demandé si elle avait l'année de construction. Donc, je lui ai envoyé un courriel et elle va regarder avec son archiviste.

220

Je ne suis cependant pas certaine d'avoir la réponse dans les 48 heures. Est-ce que vous voulez, même si c'est au début de la semaine prochaine, est-ce que ça vous intéresse d'avoir la réponse?

225

LE PRÉSIDENT :

Ah, tout à fait. Tout à fait.

230

Mme NADIA ROUSSEAU :

Parfait.

235 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, aussitôt que vous aurez la réponse, là, transmettez-nous-la et ça va nous satisfaire.

240 **Mme NADIA ROUSSEAU :**

Parfait, ça va me faire plaisir.

M. DANIEL DROUIN :

245 Merci. Donc, la deuxième question que nous avons notée, c'était une question de monsieur Magnan à propos de la récupération de l'habitat du poisson face au muret pour lequel il y aura une réfection. Donc, si vous voulez bien, je vais amener ici, est-ce que c'est possible de faire afficher – merci – la présentation? Voilà.

250 Donc, je vais laisser monsieur Verreault expliquer les éléments relatifs à cette question.

M. GHISLAIN VERREAULT :

255 Bonsoir, Monsieur le Président. Aujourd'hui, on a regardé, on dispose d'une topo devant le mur au niveau du Parc Joseph-Laramée. Selon les données qu'on a, l'élévation la plus grande du bourrelet devant le mur serait de 6, à l'élévation géodésique de 6,75, donc inférieure au 8,15 de la ligne des hautes eaux.

260 On a aussi consulté les données à la station de Varennes d'hier, lorsque vous êtes allés sur le terrain, le niveau était à 6. Donc, on avait encore une différence de 75 centimètres par rapport à l'élévation maximum du bourrelet.

LE PRÉSIDENT :

265 C'est pour ça que lorsqu'on est allé, là, on voyait la grève, donc c'est que l'eau va monter au niveau des hautes eaux, là.

M. GHISLAIN VERREAULT :

270 À 8,75, elle va atteindre, oui.

LE PRÉSIDENT :

275

C'est bon.

M. GHISLAIN VERREAUULT :

280

Oui.

LE PRÉSIDENT :

285

Merci.

M. GHISLAIN VERREAUULT :

À 8,15, pardon.

290

LE PRÉSIDENT :

8,15, oui, c'est ça.

M. DANIEL DROUIN :

295

Ensuite, par rapport aux superficies, je vais laisser monsieur Poirier compléter la question des superficies qui vont être récupérées. C'est donc en lien avec le retrait du muret dans le Parc Laramée.

300

Ou Éric, monsieur Collard, si vous voulez bien compléter.

M. ÉRIC COLLARD :

305

Bonjour, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

310

Bonjour.

M. ÉRIC COLLARD :

315 On a préparé aujourd'hui une coupe sur laquelle on a superposé le mur existant et les ouvrages préconisés. Le mur a été positionné de façon approximative, il y a moyen de jouer un petit peu, mais toujours en tentant d'être le plus près possible du Parc Joseph-Laramée.

320 Par contre, ce qu'il faut comprendre, si on peut voir en plus pâle, le plus pâle, c'est l'existant, oui, puis il y a l'arbre en haut qui est quand même un élément qu'on souhaite maintenir en place puis pas intervenir tout près au moment des travaux.

325 On peut voir où ce serait possible de bouger quand même le mur qui est plus foncé, mais comme je vous mentionnais hier, on souhaite redonner le maximum d'espace à l'habitat du poisson. De cette façon-là, on a fixé le gain à 1 mètre basé sur la base du mur, là, qu'on peut voir en place.

LE PRÉSIDENT :

330 Donc, ça, c'était suite à ma question, là, comment on avait calculé le 100 mètres de récupération d'habitat du poisson.

M. ÉRIC COLLARD :

335 Oui, le 100 mètres, c'est vraiment la cote de 1 mètre fois la longueur du mur.

LE PRÉSIDENT :

340 La longueur qui a 100 mètres, en fait.

M. ÉRIC COLLARD :

Exactement.

345 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. O.K., merci.

350

M. DANIEL DROUIN :

355 J'ai précisé, en fait, c'est 140 mètres, la récupération. Le muret fait 150 mètres de long environ.

LE PRÉSIDENT :

360 Oui.

M. DANIEL DROUIN :

365 On récupère 1 mètre. Donc, le calcul de la superficie, ça se calcule simplement une fois 150. Donc, on a été un peu conservateur, on n'a pas mis 150 mètres de récupérés, mais bien 140.

370 Donc, allons pour la question suivante, c'était par rapport à une section du muret qui devait être refaite face à laquelle il y avait une pointe de terre et on s'interrogeait à cet endroit, parce qu'il y avait présence d'un marécage, on s'interrogeait sur la nécessité d'excaver et les impacts sur le marécage.

Donc, je vais laisser monsieur Verreault amener les éléments, s'il vous plaît. J'ai pas de visuel ici intéressant.

375 **M. GHISLAIN VERREAULT :**

La nécessité de?

380 **M. DANIEL DROUIN :**

Par rapport au fameux 25 mètres carrés.

M. GHISLAIN VERREAULT :

385 Oui, oui, oui, oui, O.K.

M. DANIEL DROUIN :

390 Le 125.

M. GHISLAIN VERREAU :

395

O.K. En fait, c'est simplement une erreur au niveau des informations qui étaient formulées dans les réponses aux questions, à la question 3, je crois. Excusez-moi, j'étais rendu une question plus loin.

400

O.K., on a regardé, effectivement, on considère, on est allé le voir, d'ailleurs, aujourd'hui, naturellement, on a vu qu'il y avait des indices de fréquentation par les gens, des feux, etc., tout ça, donc, si vous l'avez vu, il y a le sentier. Donc, c'est un accès pour le public directement au fleuve, ce qui est très rare dans ce secteur-là. C'est pour ça qu'on le considérait comme étant apprécié, là, puis qui a une certaine valeur sociale.

405

Au niveau de la valeur écologique, dans ce qu'on avait indiqué dans le rapport, on parlait d'une valeur écologique relativement faible compte tenu de la faible diversité de végétaux qu'il y avait, tout ça, sauf qu'on le considère quand même comme une halte possible, une halte potentielle. D'ailleurs, quand on est allé ce matin, il y avait des couvées de bernaches du Canada qui fréquentaient le site.

410

Donc, pour les oiseaux, notamment la sauvagine, c'est une halte qui peut être intéressante, c'est la seule pointe qui s'avance dans le fleuve, en avant des murs, qui a une certaine superficie, donc, ça peut devenir quand même une halte intéressante pour la faune.

415

Ça peut servir aussi pour l'herpétofaune, comme des tortues par exemple, pas nécessairement pour la nidification parce que le substrat est pas adéquat, mais pour, par exemple, les herbages ou d'autres activités. Donc, on considérait que c'était une pointe intéressante pour la faune aussi.

420

On avait recommandé comme mesure d'atténuation dans le rapport, à la question 5, QC-5 de l'addenda 1, on avait suggéré une mesure d'atténuation supplémentaire, ou une mesure de compensation, qui était le reprofilage, une fois l'excavation faite, le reprofilage.

425

Donc, on se retrouve avec présentement comme une presqu'île, il va y avoir une excavation qui va se faire en pente, mettons qu'on est devant le mur à à peu près 1 mètre, 1½ mètre, à la base, avec une pente, on considérait, on avait estimé à 125 mètres carrés la surface qui serait excavée, donc la perte au niveau du milieu, et comme mesure de compensation, on avait considéré reprofiler plutôt, on faisait comme un îlot dans le fond, on reprofilait cette pente-là et on revégétalisait pour redonner des surfaces de marécage en compensation.

430 **LE PRÉSIDENT :**

Puis ça, ça va aller s'appuyer sur le mur, j'imagine?

435 **M. GHISLAIN VERREAULT :**

Non.

LE PRÉSIDENT :

440 Non?

M. GHISLAIN VERREAULT :

445 En fait, ce qu'on veut faire, imaginez-vous, on coupe la partie qui est appuyée déjà sur le mur, mais on refait la pente, de toute façon, qui est vers l'îlot et on fait simplement la reprofiler pour la revégétaliser, donc redonner une surface qui va être utilisée.

LE PRÉSIDENT :

450 Est-ce que dans les commentaires, lorsque vous allez déposer les commentaires, ça serait possible d'avoir un croquis de ça?

M. GHISLAIN VERREAULT :

455 Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

460

M. GHISLAIN VERREAULT :

Oui.

465 **LE PRÉSIDENT :**

Merci.

Est-ce que madame Gauthier avait une question complémentaire?

470

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Oui, oui, oui, je veux juste bien comprendre l'endroit d'excavation. Donc, hier, il y avait une question d'une des participantes, ce n'est pas la terre ou l'amoncellement de terre qui est collé contre le mur que vous allez enlever?

475

M. GHISLAIN VERREAULT :

Oui.

480

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

C'est ça que vous enlevez?

485

M. GHISLAIN VERREAULT :

Oui, oui.

490

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

O.K.

M. GHISLAIN VERREAULT :

495

En fait, c'est de dégager le mur.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

De dégager complètement le mur à cet endroit-là.

500

M. GHISLAIN VERREAULT :

La partie qui est couverte en excavant une partie avec une pente, là, naturellement, une pente sécuritaire et c'est ça qu'on a considéré comme étant la perte de 5 mètres sur 25 mètres, donc le 125 mètres.

505

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

510 Merci.

M. DANIEL DROUIN :

515 Si vous me permettez, je vais me permettre de compléter, parce que c'était aussi en lien, c'était la troisième de notre liste, il y a la question 7 qui était en lien effectivement avec ce site-là, donc sur l'explication du 125 mètres, il y avait un commentaire qui avait été formulé à l'effet que dans notre document, il y avait une indication sur 25 mètres et, à un autre endroit, un 125, donc, c'était une erreur de frappe.

520 **LE PRÉSIDENT :**

 C'est 125, en fait.

M. DANIEL DROUIN :

525 C'est bien 125.

M. GHISLAIN VERREAULT :

530 125, oui.

M. DANIEL DROUIN :

535 Exactement. Mais je dois également indiquer qu'il s'agit du pire scénario, en fait, qui a été évalué d'excaver. Donc, il y aurait une possibilité, effectivement, d'éviter ce scénario-là, mais je vais laisser mon collègue Claude Poirier compléter la chose.

M. CLAUDE POIRIER :

540 Ça serait peut-être juste pour compléter cette question-là, ce qu'on a discuté aussi, c'est que c'est certain qu'on veut s'attaquer surtout à ce qui est exposé, mais avant le dépôt d'un article 22, on va s'engager à expertiser ce petit tronçon-là avec des fouilles manuelles juste pour voir la qualité du mur derrière avant d'aller de l'avant, voir si on doit excaver ou pas. Mais on va s'engager à l'expertiser pour être certain que c'est nécessaire si on doit le faire.

545

LE PRÉSIDENT :

Enfin, merci.

550

M. GHISLAIN VERREAU :

Et dans les deux cas, soit avec excavation ou sans excavation, naturellement, l'arbre dont parlait madame Filion, qui est un orme de fort calibre, qui est situé en aval, serait préservé.

555

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Bon bien, merci.

560

M. DANIEL DROUIN :

La question numéro 4 portait sur la durée des travaux pour les deux secteurs. Donc, je vais laisser mon collègue Claude Poirier préciser.

565

M. CLAUDE POIRIER :

Pour le secteur 1, il est certain que les travaux vont se faire en période d'étiage, donc c'est prévu pour une période de trois à quatre mois, donc vraiment du mois d'août jusqu'au mois de décembre.

570

Pour ce qui est du secteur de la marina, les travaux, c'est pas nécessaire d'effectuer ça durant la période d'étiage, la durée est prévue pour environ un mois et lorsqu'on sera rendu là, on devra discuter avec, bien sûr, les gens de la marina pour trouver le meilleur moment pour faire les travaux.

575

Pour les Parcs Laramée et Lacaille, il était prévu de faire les travaux, bien sûr, à l'automne. Ce qu'on avait planifié, c'est encore trois, quatre mois d'ouvrage, ou à fin novembre, et l'aménagement paysager, donc la finition, la pelouse, ces choses-là, au printemps suivant, laisser le temps à la terre de se compacter après un cycle de gel-dégel, ainsi de suite. C'était ce qui était prévu.

580

Et La Riveraine, bien, je vais laisser à monsieur d'AquaBerge répondre.

585

M. DANIEL BERGERON :

Oui, bonjour, Monsieur le Président.

590 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, bonjour.

M. DANIEL BERGERON :

595

Donc, concernant La Riveraine, nous aussi, c'est la même façon, c'est-à-dire qu'on doit faire les travaux en période d'étiage, ça, c'est important pour faire le creusage de la clé, et puis les travaux vont s'échelonner environ entre quatre et huit semaines, tout dépendant de l'entrepreneur avec le nombre de pelles qu'il va y avoir.

600

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Donc, quatre à huit semaines, merci.

605

Oui, madame Gauthier.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

610 Concernant la période d'étiage, on a plusieurs informations qu'on retrouve dans la documentation. Parfois, on a le 1^{er} août, des fois, on a le 1^{er} septembre, on a du 15 avril au 15 août, est-ce que vous pourriez nous dire laquelle que vous considérez comme étant la période d'étiage?

M. DANIEL DROUIN :

615

Monsieur Bergeron.

M. DANIEL BERGERON :

620

Oui. En fait, lorsqu'on parle de période d'étiage, on va parler vraiment à partir de la mi-août, en fait, là. Mi-août, c'est une bonne période, mi-août jusqu'à septembre, là, même octobre. Puis d'ailleurs, aussi, on va parler aussi d'une période que les gens de la faune pourront nous indiquer pour la période, étant donné qu'on est sous la ligne naturelle des hautes eaux, donc on a une période au niveau de l'habitat du poisson, mais je vais laisser réponse de leur part.

625

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

630

Oui. Bien, je veux juste vous spécifier qu'au PR-5.1, on retrouve vraiment à partir du mois de septembre. On nous dit « *Vous mentionnez également que la réalisation des travaux sur les tronçons réalisés idéalement en période d'étiage à partir du mois de septembre.* »

635

Donc, c'est là qu'on retrouve une certaine confusion dans la documentation, mais je crois que ça serait intéressant d'avoir des éclaircissements de la part du MFFP, pardon, de madame Fraser.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

C'est bien correct.

640

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

De Marie-Hélène Fraser.

645

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

650

Oui. Donc, dans notre région, en Montérégie, la période de restriction pour des travaux dans l'habitat du poisson s'échelonne généralement pour des cours d'eau d'espèce d'eau chaude, dits d'eau chaude, donc du 1^{er} mars au 1^{er} août. Donc, c'est dans cette période-là qu'on a la période de reproduction qui comprend tout le cycle, l'alevinage, la reproduction dans le fleuve St-Laurent. Donc, à cet endroit-là, on cible ce cours d'eau-là comme étant cette période de restriction, donc, on souhaite que le début des travaux puisse débuter à partir du 1^{er} août jusqu'au 1^{er} mars.

655

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Puis par rapport aux oiseaux?

660

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

Oui, il y a aussi, donc, on prend en considération quand il y a une aire, dans ce cas-ci, il y a pas une ACOA, là, une aire de concentration d'oiseaux aquatiques, mais s'il y avait des interventions dans cet habitat faunique, dans un des 11 habitats fauniques, là, dans notre loi, il y a

aussi, selon les espèces qu'on retrouve dans l'ACOA, des périodes qui peuvent amener à tarder le début des travaux, donc plus tard en automne.

665

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

O.K. Donc, plus tard en automne.

670

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

Mais dans ce cas-ci, dans le cadre de ce projet, ce qui est souhaitable pour nous en termes de mesures d'atténuation dans l'habitat du poisson, c'est de débiter les travaux à partir du 1^{er} août.

675

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

O.K. Est-ce qu'à ce moment-là, je pourrais demander au promoteur de nous déposer un calendrier, là. Je sais que vous nous l'avez fait verbalement, mais vraiment un calendrier du début des travaux, comme vous venez de le faire? Ça serait apprécié.

680

M. DANIEL DROUIN :

Oui, bien sûr.

685

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Merci.

690

M. DANIEL DROUIN :

Voilà, le retour. Question suivante, question 5, et c'est en lien avec les rejets de l'égout pluvial ou des égouts pluviaux dans le fleuve. Donc, il y avait une question sur les types d'abrasif utilisés par la voirie et les travaux publics et également, là, la question de la localisation des émissaires qui se jettent, donc, dans le fleuve.

695

Monsieur Poirier, pouvez-vous nous expliquer la chose?

700

M. CLAUDE POIRIER :

Oui, bien sûr.

M. DANIEL DROUIN :

705 On vous fournira l'information par écrit au niveau des sels déglaçants. En fait, on a les spécifications techniques des sels déglaçants, mais on n'a pas la description ce soir. On va y aller plutôt sur les émissaires pluviaux.

M. CLAUDE POIRIER :

710 C'est ça, pour les émissaires pluviaux, je pense qu'il était surtout la problématique des écoulements en surface dans la section 1, je suis retourné sur place aujourd'hui pour vraiment bien valider ce qu'on a et, en réalité, on a six, je dirais, descentes de bordure où on est ce qu'on draine la moitié de la rue, parce que l'autre côté de la rue Marie-Victorin est drainée par des puisards à certaines intersections, qui sont captés par le réseau unitaire sur les rues transversales, parce que sur Marie-Victorin en tant que tel, on n'a pas d'égout pluvial.

715
720 Donc, si on regarde vite fait, j'ai mis des photos, les 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, il y a deux photos par site. Donc, ça, c'est 1, 2, donc on voit la baissière dans la bordure, et dans ce cas-ci, l'eau s'écoule le long du mur près de la marina et c'est un des deux sites qui a pas de conduit pour canaliser l'eau, juste pour la rendre au mur. Donc, c'est des choses qu'on devra tenir compte pour, je dirais, réparer et limiter la dégradation.

725 Le deuxième site, c'est la même chose, l'eau circule librement à travers le gazon et en bas du mur. Donc, il y avait peut-être un tuyau ondulé à l'époque, mais il n'est plus là pour une raison qu'on ignore. Donc, la végétation a pris place.

730 Les autres sites, on voit maintenant, là, c'est ce qui est construit. Donc, ça a pris de l'âge, on voit que l'eau peut s'infiltrer en dessous du tuyau, donc créer de l'érosion. Donc, c'est des choses qui devront être corrigées.

735 Ça, j'ai pris en photo juste l'émissaire, c'est le seul émissaire pluvial qu'on a dans cette section-là. Donc, c'est une conduite pluviale qui arrive d'un autre secteur de la ville, donc, c'est de l'eau de pluie, c'est pas du combiné ou quoi que ce soit, mais on voit la dégradation sous la conduite qu'il va falloir porter une petite attention lors des réparations.

740 Et après ça, les suivants, ah, c'est ça, là, on arrive, il y avait deux autres types, mais qui sont pareils, là, avec le tuyau ondulé, on les a mis en photo. Ça, c'est une des questions qu'on avait eue concernant je crois que c'est le 907 Marie-Victorin, qui était la question des déversoirs dans La Riveraine. Peut-être laisser monsieur Bergeron répondre à cette question-là.

M. DANIEL BERGERON :

745 Oui, en fait, Monsieur le Président, la question, hier, était posée, pour donner un exemple,
en fait, ici, j'ai mis un plan d'un exemple, c'est pas nécessairement directement sur le site, mais
c'est vraiment un exemple sur le bord d'une rivière et puis ce qu'on voit sur le dessin - je sais pas
s'il y a le petit pointeur, juste pour bien comprendre – ici, en fait, c'est un accotement d'un chemin.
Ici, on a mis un bourrelet, c'est-à-dire il y a un bourrelet qui fait en sorte de dévier les eaux pour
750 les concentrer directement dans les déversoirs, et puis on l'a vu tout à l'heure sur les photos, c'est
un peu le même principe, on met les déversoirs dans les points les plus bas pour qu'il y ait pas
d'érosion lorsque l'eau descend dans le talus, en fait, vers le point d'eau.

LE PRÉSIDENT :

755 J'aurais une question à poser à monsieur Poirier. Dans le secteur du Vieux-Boucherville,
donc, les premières illustrations que vous nous avez montrées, on canalise l'eau puis elle passe
par-dessus la piste cyclable puis on voit que ça – et là, je suis pas ingénieur, je veux pas
m'improviser, je vous pose vraiment une question de bonne foi – est-ce que ce serait pas possible
de mettre une grille d'égout pluvial aux endroits les plus profonds puis de canaliser ça avec un
760 tuyau qui passerait à travers les structures, donc ça éviterait de faire passer l'eau par-dessus les
structures de ciment et aussi, ça éviterait de dégrader la piste cyclable avec le temps?

M. CLAUDE POIRIER :

765 Oui, bien sûr. Malheureusement, on est pris avec la même problématique puisqu'il y a pas
d'égout. Oui, il y aurait moyen de mettre un puisard et un tuyau pour rejoindre le mur, mais ça, ça
peut impliquer, entre autres, de l'abattage d'arbres, ainsi de suite, et le but, si on peut s'éviter ça.
Mais oui, bien sûr, c'est faisable, là, mais on doit passer, quand même enfouir le conduit et même
excaver avant le mur pour sortir dans le mur en tant que tel.

770 Donc, ça l'implique de l'abattage d'arbres, ainsi de suite, mais c'est sûr que l'option
optimale, c'est que le jour qu'on va refaire les infras, ainsi de suite, puis insérer un égout pluvial,
on va tout capter ces points bas-là et les ramener dans l'égout pluvial.

LE PRÉSIDENT :

775 Et ça, c'est pas un engagement, là, mais est-ce que éventuellement la Ville pense faire un
égout fluvial dans ce coin-là ou dans son plan de développement?

780 **M. CLAUDE POIRIER :**

Mais c'est certain, lorsqu'on doit passer là, un jour, en fonction des plans directeurs et ainsi de suite, ça sera fait, on le fait ailleurs, donc.

785 **LE PRÉSIDENT :**

Puis tout à l'heure, monsieur Drouin, je pense, ou vous avez utilisé, pour ma gouverne personnelle, le terme « égout unitaire de l'autre côté de la rue », c'est quoi, ça, un égout unitaire comparativement à un égout pluvial? Est-ce que c'est l'égout sanitaire? J'ai peut-être mal compris.

790

M. CLAUDE POIRIER :

Non, qu'est-ce qu'on appelle un égout unitaire, c'est que dans les vieux secteurs, souvent, les égouts sont combinés.

795

LE PRÉSIDENT :

Ah, O.K.

800

M. CLAUDE POIRIER :

Donc, c'est le sanitaire qui prend le pluvial aussi.

805 **LE PRÉSIDENT :**

Et pluvial, O.K., je comprends. Merci.

Aussi, on a dans le texte un endroit où vous utilisez le terme « conduite gravitaire », d'évacuation, conduite d'évacuation gravitaire, ça veut dire quoi, ça? On s'est posé la question, là.

810

M. CLAUDE POIRIER :

C'est-à-dire qu'il y a pas de poste de pompage pour évacuer les eaux en bordure du fleuve.

815

LE PRÉSIDENT :

Et donc, y s'en vont par gravité dans le fleuve, c'est ce que ça veut dire?

820 **M. CLAUDE POIRIER :**

C'est ça.

825 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. O.K., merci. Donc, je vais laisser monsieur Drouin continuer la présentation des autres éléments.

830 **M. DANIEL DROUIN :**

La diapositive suivante porte spécifiquement sur une intervention, hier soir, face au 908 Marie-Victorin, je vais laisser monsieur Poirier décrire ce qu'il a constaté sur le terrain.

835 **M. CLAUDE POIRIER :**

Oui, en réalité, c'est pas vraiment un égout pluvial qu'on a là, c'est deux puisards de rue qui sont branchés ensemble et les deux se rejettent. Comme la photo de gauche, c'est les deux puisards et la photo de droite, ici, on a le puisard sur le côté du 908 Marie-Victorin et de l'autre côté de la rue, c'est le deuxième. Lui est branché à celui-là et celui-ci se rejette ici.

840 **LE PRÉSIDENT :**

O.K.

845 **M. CLAUDE POIRIER :**

Ça, c'est la photo d'en haut et sort en bas dans la petite conduite. Donc, qu'est-ce qui était prévu, là, qu'on a discuté tantôt, c'était de faire un petit enrochement ici, comme expliqué par monsieur Bergeron.

850 **LE PRÉSIDENT :**

Comme un genre de déversoir.

855 **M. CLAUDE POIRIER :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

860

Et ça, est-ce que c'est l'endroit où monsieur, je me rappelle pas de son nom...

M. DANIEL DROUIN :

865

Monsieur Garneau.

M. CLAUDE POIRIER :

870

C'est exactement son endroit.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, O.K. Et ça, est-ce que ça devrait résoudre sa problématique?

875

M. CLAUDE POIRIER :

Bien ça devrait régler son problème d'érosion, parce qu'en ce moment-là, il y a rien de l'autre côté du mur.

880

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça, c'est bon. Ensuite, oui?

M. CLAUDE POIRIER :

885

Oui, juste vite fait, ça, c'était son deuxième site qu'il parlait, le monsieur d'hier.

LE PRÉSIDENT :

890

O.K.

M. CLAUDE POIRIER :

895

C'est la même problématique. Ici, encore une fois, là, il y a un puisard en bordure et la sortie est dans le fleuve, là, mais il y a rien en ce moment qui protège contre l'érosion. Mais c'est pas un égout en tant que tel, c'est juste le puisard qui sort plus bas.

LE PRÉSIDENT :

900 C'est bon. Puis ça, est-ce qu'il va y avoir encore un enrochement pour essayer de...

M. CLAUDE POIRIER :

905 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Éventuellement.

910 **M. CLAUDE POIRIER :**

C'est la même problématique, donc la même solution.

LE PRÉSIDENT :

915 C'est ça, c'est bon. Bien, merci.

M. DANIEL DROUIN :

920 La question numéro 6 portait sur les impacts occasionnés par les vagues sur la berge, il y avait donc un questionnement sur la réglementation au niveau de la marine marchande, la réglementation au niveau du contrôle de la vitesse dans le fleuve.

925 Madame Rousseau, si vous voulez bien nous expliquer les résultats de vos recherches.

Mme NADIA ROUSSEAU :

930 Merci. Monsieur le Président, ça m'a permis de faire des recherches avec la direction du greffe, ce qui fut très éducatif. Effectivement, en 1991, la Ville de Boucherville a demandé au ministère des Affaires municipales de transmettre une demande à Transport Canada - mais naturellement, les documents vous seront parvenus - donc a demandé pour réglementer le fleuve vis-à-vis Boucherville.

935 Donc, il y a des restrictions au niveau de la vitesse sur les 100 premiers mètres qui bordent La Riveraine et les travaux dont on parle aujourd'hui.

940 Également, à l'époque, la Ville de Boucherville avait un service de police. Maintenant, on est avec l'agglomération de Longueuil, donc, c'est un service d'agglomération. Donc, le service de police de l'agglomération peut intervenir.

945 Aussi, on a un contrat avec une – je veux pas me tromper dans les termes – ah oui, la Garde côtière auxiliaire de 2016, 17, 18, un contrat qu'on a donné au mois de juin, bien, qu'on vient tout juste de donner, tout juste de signer, ça aussi, on pourra vous faire parvenir le contrat. Puis il y a également un plan, là, sur lequel on voit les restrictions au niveau de la vitesse.

LE PRÉSIDENT :

950 Donc, ces restrictions-là ont été confirmées par Transport Canada lorsque vous avez fait la demande en '91?

Mme NADIA ROUSSEAU :

955 Oui, mais j'ai pas tous les documents annexes à la demande, et puis juste noter que c'était madame Filion qui a proposé la demande qui a été adressée, oui.

LE PRÉSIDENT :

La demande, c'est bon.

960 **Mme NADIA ROUSSEAU :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

965 C'est bon. Et ça, est-ce que ça pourrait résoudre le problème des bateaux qui font des vagues d'une ampleur? Non, c'est ça, non, en fait, faudrait qu'on s'informe de cette problématique-là.

970 **Mme NADIA ROUSSEAU :**

Oui.

975 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien.

980 **Mme NADIA ROUSSEAU :**

Donc, on vous acheminera tous les documents connexes à ce que je viens de vous expliquer.

985 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon, merci.

M. DANIEL DROUIN :

990 Merci. La question 7 portait sur le marécage, en fait, on y a répondu précédemment en même temps que la question numéro 3.

995 Également, la question suivante, la question numéro 8 portait sur les fameux abattages dans les deux sections de travaux. Donc, allons-y. Hier, je vous ai fait mention de nombreux chiffres, ça va être dans un tableau peut-être un peu plus clair, plus aisé à bien visualiser.

1000 Donc, ici, en fait, il s'agit du secteur Vieux-Boucherville, estimation des troncs à abattre ou à risque d'être abattus, je vais tout de suite vous souligner un terme qui est utilisé, qui est tronc et non pas arbre, pour une raison technique bien simple, c'est qu'on est dans ces secteurs, en fait, on retrouve énormément de frênes et les frênes, souvent, vont pousser en bouquets et selon les conceptions de tout un chacun, parfois, le bouquet de frênes est un arbre, dans d'autres cas, c'est considéré effectivement comme étant des troncs ou des arbres.

1005 Donc, ici, juste pour éviter toute ambiguïté, on a préféré y aller avec ce que les gens voient dans le paysage qui sont des troncs, plutôt que de commencer à parler de technicalités et des arbres.

1010 Donc, en fait, c'est une vue aérienne, donc face au muret ici. Vous voyez donc qu'effectivement, ce qu'on tente d'illustrer, c'est qu'au pied du mur d'enrochement, il y a effectivement quelques grands arbres. Donc, à l'arrière de ces arbres, on voit un peu de végétation, on voit le muret. Dans ce muret de pierre, on retrouve strictement de la végétation arbustive ou parfois des arbres qui ont été coupés très courts. Donc, c'est pour l'essentiel une strate arbustive.

1015 Donc, on le voit ici, on indiquait justement que s'il y a des travaux qui se réalisent sur ce muret-là, de nombreux arbres vont être affectés parce qu'ils sont collés sur l'empierrement ou carrément ont poussé vraiment au pied.

1020 Et ici, ça vous illustre en partie ce que je vous indiquais, on retrouve les arbres au pied du mur d'empierrement et puis entre le haut de talus, le parc, on trouve une strate plutôt arbustive. Voilà.

1025 Donc, ce que je tentais de vous indiquer hier, c'est les informations qu'on a, à votre gauche, vous avez, pour le secteur du Vieux-Boucherville, les tronçons 1, 2, 3, 4, donc la section quai marina, la marina, le Parc Laramée et le Parc Lacaille. Et donc, pour chacune de ces sections-là, on a fait un inventaire le plus précis possible des troncs ayant 8 centimètres et plus. Donc, vous voyez que dans la section quai marina, on en a environ 400 qui se trouvent au pied du muret, mais également dans la partie supérieure, entre le muret et la piste cyclable.

1030 Au niveau de la marina, il y a pas d'arbres vraiment qui ont été inventoriés.

1035 Parc Laramée, une centaine d'arbres ont été inventoriés dans le parc en haut, donc, les arbres les plus imposants s'y trouvent, et on a également inventorié des arbres qui sont au pied du muret et on a tout pris, en fait, là. Je vais vous montrer sur image après tout ce qu'on peut y trouver. Donc, il y a une centaine de troncs qui se trouvent à cet endroit-là.

1040 Et l'information a été décrite ensuite à votre droite en indiquant, donc, nos estimations en fonction de ce qui est certain au niveau des abattages et ce qui pourrait être abattu et qui nécessitera une évaluation sur site lorsqu'il y aura plans et devis ou les travaux, qu'on sera rendu à ce moment-là.

1045 Donc, au niveau de ce qu'on est certain au niveau des abattages pour le tronçon 1, c'est une cinquantaine d'arbres de 8 centimètres et plus et 21 arbres devront être évalués également dans ce tronçon-là.

1050 Au niveau de la marina, il y a pas d'abattage.

1055 Au niveau du Parc Laramée, donc, vous voyez, en fait, c'est 71 troncs sur les 400 qu'on a pu identifier. Dans le cas du Parc Laramée, il y a donc les 56, 48 en fait, qui seraient certains au pied du muret, 8 qui seront à évaluer, donc environ 56 sur les 100 qui ont été identifiés.

Et finalement, au Parc Lacaille, quatre qui seraient à abattre pour réaliser les travaux.

1055 Donc, ça fait un total, si on prend ceux qui sont certains et ceux qui sont à risque, qui sont très à risque, disons-le, donc, c'est environ 131 troncs sur les 500 qui ont été inventoriés.

LE PRÉSIDENT :

1060 Merci beaucoup, c'est très clair. Donc, ça, c'est les chiffres les plus à jour que l'on a pour l'étude.

M. DANIEL DROUIN :

1065 Exact.

LE PRÉSIDENT :

Pour La Riveraine, est-ce que vous avez fait la même évaluation?

1070 **M. DANIEL DROUIN :**

1075 Exact. Je vais vous présenter ça tout juste ensuite. Je voulais juste vous illustrer une chose ici. Ce que vous voyez, en fait, dans cette illustration, c'est la position des arbres qui ont été inventoriés. Donc, vous voyez, curieusement, il y en a qui sont près des bateaux, en fait, c'est des différents petits troncs qui se trouvent à cet endroit.

1080 Ce que vous voyez, en fait, de la ligne foncée, c'est la position du haut du muret actuellement, donc, et au bas de l'image, c'est le Parc Laramée et au-dessus, vers les quais que vous voyez, c'est une image qui a été prise au mois d'avril alors que les quais étaient entreposés, donc, vous voyez toute une série d'arbres qui sont au pied du muret.

Donc, c'est ce que je vous mentionnais, la majorité des arbres qui sont présents se trouvent au pied du muret.

1085 Et la bande bleue, en fait, c'est lié à une discussion connexe qui était celle sur les scénarios de murs. En fait, ça a été évoqué ici, est-il possible de déployer un mur, en fait, du moins de stabiliser la berge ici avec une technique un peu plus naturelle et on parlait d'une stabilisation, un enrochement avec une pente deux en un.

1090 Donc, compte tenu que le muret est d'environ 4 mètres de haut, ça veut dire que la profondeur, finalement, de l'empierrement serait de 8 mètres et donc, ici, ce que vous avez en bleu, c'est cette profondeur-là de 8 mètres.

1095 C'est donc un scénario, si on devait faire ce type de technique à cet endroit avec une profondeur de 8 mètres sans empiéter dans l'habitat du poisson - parce que nous, on suivait les directives, si vous voulez, du MFFP là-dessus, c'était une ligne qui était forte à notre sens – donc, si on doit faire ça, vous voyez l'impact que ça a sur le Parc Laramée, c'est-à-dire que, virtuellement, c'est au moins le tiers du parc qui disparaît dans ce secteur-là.

1100 Évidemment, si on y va avec le scénario qui avait été évoqué hier, c'est-à-dire 4 mètres dans le fleuve, c'est-à-dire que là, on empiète dans l'habitat du poisson et on fait quatre mètres en arrière du muret qui est existant, et évidemment, les impacts sont moindres, mais on se trouve quand même avec la perte de tous les arbres qui seront affectés par les travaux tels qu'on les a prévus jusqu'à maintenant.

1105

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

1110

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1115 Moi, j'ai une question à vous poser parce que j'ai de la difficulté à faire le compte. Là, vous nous parlez de 71 arbres environ pour le tronçon 1 aujourd'hui alors que dans la documentation qu'on a, donc les tableaux qui se retrouvaient dans les résumés et dans l'étude d'impact, on parlait de 21 arbres.

1115

1120 Donc, j'aimerais comprendre la différence d'une cinquantaine d'arbres. Parce qu'en plus, on a enlevé la promenade. Donc, pouvez-vous vraiment nous expliquer, là, pourquoi est-ce qu'il y a une différence puis quel est l'impact sur la coupe d'arbre d'avoir enlevé ce projet-là de la promenade?

1120

1125 Je peux vous donner la référence, si vous voulez. Alors, c'est dans le document PR-3.2. Puis également, j'aimerais vous souligner, là, dans ce que vous nous avez fourni, la mise à jour, ça l'a pas été modifié. Donc, on se questionne ici aussi pourquoi, mais là, on voit que vous avez fait un certain travail, mais juste nous expliquer pourquoi ici, on arrive à 21 arbres puis que ce soir, vous nous parlez de 71.

1125

M. GHISLAIN VERREAU :

1130

Dans les rapports, dans l'étude, au niveau des tableaux, les décomptes qui ont été faits, c'était particulièrement pour les arbres qui étaient dans les accès prévus à la promenade. Donc, il y avait deux accès de prévus. Les décomptes correspondaient à ça.

1135

Ici, avec le tableau puis le tableau qui est présenté au niveau du résumé, par exemple, on se retrouve avec les mêmes caractéristiques dans le tronçon 1, au pied du muret, et entre la piste cyclable et le muret, c'est entre la piste cyclable et le muret qu'on a la différence, simplement.

1140

Au pied du muret, on avait mesuré de 10 à 2, 10 et 2, selon les diamètres des arbres et on a ici, ce qui a été rajouté c'est entre la piste cyclable et le muret.

Là, avec la promenade qui n'est plus là, on...

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1145

Mais j'essaie de comprendre, est-ce que les travaux vont avoir lieu vu qu'on est dans le tronçon 1, on nous a parlé des travaux de colmatage et de sablage qui se font à partir de la rive et que la machinerie va descendre à la rive. Alors, pourquoi est-ce qu'on abat des arbres maintenant entre le muret et la piste cyclable?

1150

Mme VIRGINIE LABERGE :

1155

Si je peux rectifier un petit peu, j'ai donné une mauvaise information à mon collègue. Donc, les 21 arbres qui étaient estimés, c'étaient les arbres qui étaient en bas du mur actuel, dans le tronçon 1, donc, c'est ceux qui étaient rapprochés du mur et qui nécessitaient un abattage. Donc, c'est ceux qui figurent au tableau du résumé, tableau 2, la page 26. Donc, c'est de ces arbres-là qu'on parlait.

1160

Donc, là, le total des arbres qu'on voit à l'écran, là, les 50 pas sûr, dans ce tronçon, c'est ceux qui sont situés au-dessus du mur, donc qui sont très collés à la bordure du mur actuel, qui vont nécessiter un abattage également.

M. DANIEL DROUIN :

1165

Je vais me permettre de compléter.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1170 Pourquoi ça l'arrive aujourd'hui comme information?

M. DANIEL DROUIN :

1175 Bien, en fait, il y a eu du terrain de fait un peu plus récemment puis on a constaté que malgré le fait qu'il y ait des travaux, effectivement de décapage et tout, il y a des arbres qui, structurellement, sont assis sur le haut du muret actuellement. À l'époque, de toute évidence, ça avait peut-être été sous-évalué, le risque, en fait, pour ces arbres.

1180 Donc, ce qu'on a fait, effectivement, plus récemment, c'est de réévaluer les risques pour ces arbres et on les a comptabilisés. Donc, c'est principalement entre la piste cyclable et le muret, les arbres qui sont vraiment assis dessus, ils sont sur le muret, ils débordent sur le muret, donc, le fait déjà, ils vont être dans le chemin au niveau de la machinerie, il est possible qu'ils soient affectés et donc, c'est pour ça qu'ici, on en a rajouté quelques-uns et qui sont probablement, effectivement, ou c'est presque certain qu'ils vont être abattus et d'autres qui seront à évaluer, en fait.

1185

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1190 Est-ce qu'il va donc y avoir des emprises pour la machinerie en haut des murets pour atteindre ces arbres-là pour les abattre?

1195

M. DANIEL DROUIN :

Monsieur Poirier.

1195

M. CLAUDE POIRIER :

1200 Non, ça devrait être accessible par le bas en tant que tel aussi, les arbres sont vraiment en bordure du mur.

1200

LE PRÉSIDENT :

1205 Puis sur le talus, bien, ça va être abattu, là, c'est des bûcherons qui vont les abattre, dans le fond?

1205

M. DANIEL DROUIN :

1210 Oui, les arbres en question, écoutez, la très grande majorité des arbres qui sont identifiés, ceux qui se sont rajoutés au bilan sont des érables à Giguère, en fait, c'est ceux qui sont les plus performants dans ce type d'environnement, dans une craque, coincés sur un muret. Évidemment, c'est une espèce qui est qualifiée d'espèce envahissante, donc on s'entend, là, ça a un impact en termes de perte de végétaux. Dans les végétaux, par contre, ça n'a pas une grande valeur écologique, si vous voulez, c'est considéré comme étant, comme je vous dis, une espèce envahissante. Donc, écoutez, au-dessus de 80% des arbres en question qui ont été rajoutés sont des érables à Giguère.

1220 Ensuite, je vais me permettre de poursuivre avec le secteur de La Riveraine. Donc, ça, il s'agit du même tableau, en fait, que vous aviez dans le document d'étude d'impact. Il y a pas eu de modification de terrain supplémentaire pour évaluer la chose. Donc, vous avez encore les tronçons 1, 2, 3, 4 et donc dans le cas du tronçon 1, le total des troncs à abattre et, éventuellement, à évaluer, c'est d'environ 81. Dans le tronçon 2, 87 et tronçon 3, 14, et le tronçon 4, c'est-à-dire quatre arbres qui seraient à abattre. Donc, pour un grand total de 196 arbres.

1225 Et vous voyez que la distribution de ces arbres-là actuellement, c'est de 29 arbres qui ont 20 centimètres et plus et donc, la grande majorité de ces arbres ont de 8 à 20 centimètres, d'un peu plus petit calibre.

LE PRÉSIDENT :

1230 Et est-ce que vous avez l'intention de compléter – parce que c'est une donnée quand même intéressante, là, la colonne qui a été non déterminée, ça nous donne une idée de la proportion puis, bon, au niveau visuel, au niveau valeur écologique et tout - est-ce que vous avez l'intention de compléter cette colonne-là, donc, le nombre d'arbres qu'il y a dans chacun des secteurs?

M. DANIEL DROUIN :

1240 C'est un élément d'information, effectivement, qu'on pourrait ajouter. Si vous le souhaitez, on pourrait rajouter ces éléments-là dans le rapport.

1245

LE PRÉSIDENT :

Oui, je vous confirme qu'on le souhaite, parce qu'en fait, si on veut utiliser l'information ou cette comparaison-là pour un secteur, c'est pas mal, c'est assez important qu'on puisse le faire.

1250

M. DANIEL DROUIN :

Parfait. Donc, question 9, ça portait sur une erreur qui s'était glissée à la page 50 du rapport au niveau des noms des parcs. 55? Ça a été déposé, effectivement, la réponse.

1255

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1260

M. DANIEL DROUIN :

Et la question 10 est en lien avec la procuration de monsieur Garneau sur La Riveraine par rapport au drainage des eaux, ça a été répondu précédemment.

1265

Donc, voilà, c'est l'ensemble des réponses qu'on avait pour vous ce soir.

LE PRÉSIDENT :

O.K., pour ce soir, c'est ça, parce qu'on avait mentionné qu'il y avait le plan du réseau de drainage, ou un croquis du réseau de drainage. Bien, en fait, c'est ce qu'on voulait avoir, c'est vrai. Donc, c'est bien. Est-ce que ça va être possible de déposer cette présentation-là même si elle n'est pas complète?

1270

M. DANIEL DROUIN :

C'est déjà fait.

1275

LE PRÉSIDENT :

C'est déjà fait? Ma foi, merci, c'est parfait.

1280

Et la commission, avant d'appeler les gens du public à poser des questions, on aurait aussi, nous, des questions à poser au promoteur ou aux personnes ressources. Donc, je vais laisser la parole à ma collègue et ensuite, je poserai la question.

1285

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1290

Alors, c'est concernant les documents que vous nous avez remis hier. Alors, vous nous avez remis votre présentation et c'est pas paginé, mais l'échéancier du projet et des coûts, on parle de projet qui débute en 2017, qui termine en 2019, pour un total de 5.5 millions et je compare avec votre plan triennal d'immobilisation, là, je comprends qu'il y a probablement un décalage vu que les travaux ne débiteront pas en 2016, mais vous aviez prévu un 3 millions pour la réfection et la restauration des murets de soutènement aux Parcs Joseph-Laramée et Léandre-Lacaille, donc, 3 millions.

1295

Ensuite, bon, les travaux de compensation, j'ai la piste cyclable le long de Marie-Victorin, à quelle hauteur, pour quel tronçon, où est-ce que vous avez prévu un 100 000?

1300

M. DANIEL DROUIN :

Si vous me permettez, je vais laisser la directrice du génie, madame Sandra Avakian, vous répondre.

1305

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Oui. Bonsoir.

1310

Mme SANDRA AVAKIAN :

Bonsoir. Ce qu'il faut comprendre, la ligne 2015, 144, piste cyclable le long de Marie-Victorin, 100 000 \$ qui est prévu là, c'est pour faire les plans et devis plus spécifiques de La Riveraine et des autres tronçons dans le secteur.

1315

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Quand vous parlez de la piste cyclable La Riveraine, c'est seulement pour le secteur de La Riveraine ou la piste cyclable au complet s'appelle La Riveraine?

1320

Mme SANDRA AVAKIAN :

La piste cyclable dans le secteur qui est ciblé ici, là, de La Riveraine.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1325

O.K.

Mme SANDRA AVAKIAN :

1330

O.K.?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1335

Donc, dans le Vieux-Boucherville, c'est la piste cyclable du Vieux-Boucherville?

Mme SANDRA AVAKIAN :

1340

Oui. Dans la ligne plus bas, 2014-23, promenade sur Marie-Victorin entre le quai et le Parc Laramée-Lacaille, on a 150 000. Encore là, c'est des honoraires professionnels, mais reliés au projet du secteur du Vieux-Boucherville.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1345

Donc, là, la promenade, elle a été enlevée.

Mme SANDRA AVAKIAN :

Oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1350

Donc, ce 150 000-là va être affecté au tronçon?

Mme SANDRA AVAKIAN :

1355

Il sera peut-être pas utilisé.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1360

Il sera peut-être pas utilisé?

Mme SANDRA AVAKIAN :

1365 Non, c'est ça.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1370 Parce que j'essaie de comprendre, je vois rien pour les tronçons 1, pour les tronçons 2 puis pour les tronçons de La Riveraine.

Mme SANDRA AVAKIAN :

1375 C'est la ligne d'en dessous, la ligne « *Réfection et restauration muret Parcs Joseph-Laramée, Léandre-Lacaille* », il est divisé en deux montants de 3 millions qui sont pour les secteurs du Vieux, donc, les tronçons 1 à 4 qu'on a ciblés dans le Vieux-Boucherville.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1380 O.K.

Mme SANDRA AVAKIAN :

1385 Donc, on parle de 6 millions au total. 5 650 000, c'est pour les travaux, mais il y a une différence entre les coûts de travaux et les coûts de règlement d'emprunt, et le montant qui est là, c'est des montants de niveau de règlement d'emprunt qui inclut des honoraires, des taxes et tout ça.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1390 Je comprends. Je comprends tout à fait ça. Donc, là, c'est bien, là, pour – je veux juste que ça soit bien précisé, là – pour la ligne 2014, 23B...

Mme SANDRA AVAKIAN :

1395 Oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1400 ... ça, c'est vraiment pour 1, 2, 3, 4, tout le secteur du Vieux-Boucherville.

Mme SANDRA AVAKIAN :

Exact.

1405

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

O.K. Maintenant, qu'en est-il pour le secteur de La Riveraine?

1410

Mme SANDRA AVAKIAN :

En fait, le secteur de La Riveraine, c'est la ligne qui est plus haute, de 100 000 \$, là, 2015-144, qui sont pour les honoraires professionnels. Les travaux ne sont pas indiqués dans le plan triennal d'immobilisations. Chaque année, ça va être évalué, dépendamment de la réponse qu'on aura suite à l'étude et à l'audience, on va voir au budget prochain dans quelle année on va attribuer les montants pour réaliser les travaux.

1415

C'est que là, vous avez seulement les années 2016 à 2018.

1420

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

C'est beau.

LE PRÉSIDENT :

1425

Est-ce que ça veut dire que les travaux pourraient se faire à l'intérieur de 2016-2018 ou ces montants-là seront attribués nécessairement après 2018?

Mme SANDRA AVAKIAN :

1430

Pas nécessairement, ça veut dire qu'à l'automne 2016, on va rediscuter du PTI. Comme à chaque année, il est attribué des sommes, ça donne une orientation. C'est sûr que nous, quand on travaille 2016, on a l'argent pour faire les travaux prévus en 2016 normalement.

1435

2017, 2018, ça nous permet, nous, au génie, de planifier, c'est-à-dire faire les relevés d'arpentage, les études environnementales et tout ce qu'ils nécessitent pour réaliser les travaux des années 2017 et 18, sauf que ça n'est pas coulé dans le béton, c'est-à-dire qu'à l'automne 2016, on rediscute du budget avec le conseil et des projets qui ne sont pas ciblés là peuvent apparaître et d'autres qui sont là peuvent disparaître.

1440

LE PRÉSIDENT :

Parce que dans la présentation que vous avez faite hier, le calendrier indiquait que l'échéancier pour ce secteur-là était 2017.

1445

Mme SANDRA AVAKIAN :

Oui, de La Riveraine.

1450

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1455

Mme SANDRA AVAKIAN :

C'est ce qu'on aimerait.

LE PRÉSIDENT :

1460

O.K. Donc, c'est pas, comme vous dites, coulé dans le béton.

Mme SANDRA AVAKIAN :

1465

Non. Si c'est accordé puis on peut faire les travaux au budget du PTI de cet automne, on va voir apparaître des sommes pour 2017.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1470

Puis est-ce que vous prévoyez des impacts suite au délai de ces travaux-là?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Pouvez-vous préciser?

1475

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Par exemple, est-ce que vous prévoyez des impacts vu que pas tout se fait en même temps et puis ça se peut que ça se fasse jusqu'en 2018, 2019, est-ce qu'il y a des impacts qui sont planifiés vu le délai des travaux?

1480

Mme SANDRA AVAKIAN :

1485

Des impacts, je suis pas sûre de comprendre votre question, mais ce que nous, on va essayer de faire, c'est de justement cadrer dans le temps l'ensemble des travaux puis de les décaler, on va pas tout faire la même année puis on va essayer de répartir probablement le Vieux-Boucherville parce qu'il y a plus une urgence au niveau de l'affaissement du parc de commencer par ces travaux-là, puis La Riveraine, probablement 2017, 2018, 2019 peut-être, dépendamment des sommes qui seront attribuées.

1490

Est-ce que j'ai répondu à votre question?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1495

Oui.

Mme SANDRA AVAKIAN :

O.K., merci.

1500

LE PRÉSIDENT :

Merci. Et moi, je vous avais annoncé que j'avais une question, mais je réalise qu'on a répondu à ma question avec la présentation que vous avez faite.

1505

Donc, je vais inviter maintenant les membres du public qui se sont inscrits hier au registre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

1510

M. JEANNOT PICHÉ

LE PRÉSIDENT :

1515

Donc, on irait avec monsieur Jeannot Piché.

Monsieur Piché, bonsoir.

1520 **M. JEANNOT PICHÉ :**

Moi étant propriétaire de la marina, je suis un petit peu inquiet, là, ils parlent de creuser en avant du muret sur la marina, et puis là, j'ai des entrées électriques d'accrochées après ça, j'ai un bâtiment qui est à 1 pied du muret, je veux savoir qu'est-ce qui va se passer avec mes affaires.

1525 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien.

1530 Donc, monsieur Drouin?

M. DANIEL DROUIN :

Je vais laisser mon collègue de l'ingénierie répondre.

1535 **M. CLAUDE POIRIER :**

1540 Juste pour répondre à la question, Monsieur le Président, ça, c'est des items, lorsqu'on est rendu à l'ingénierie, détail dans les plans et devis, on en tient compte et qu'est-ce qui doit être déplacé pour faire les réparations va être remis en place après.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

1545 **M. CLAUDE POIRIER :**

Fait que rendu là, c'est dans les petits détails d'ingénierie, le but, c'est de faire le moins d'impact possible. Donc, s'il y a des choses d'accrochées après, on va les remettre par la suite.

1550 **LE PRÉSIDENT :**

1555 J'aurais une question complémentaire, je sais pas si elle est pertinente, monsieur Piché pourra me le dire, là, mais est-ce que, par exemple, s'il y a de l'électricité qui passe là, est-ce que ça va entraîner une coupure d'électricité pendant la période des travaux?

M. CLAUDE POIRIER :

1560 Habituellement, il y a possibilité toujours de faire des aménagements temporaires.

LE PRÉSIDENT :

O.K.

1565

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1570 Juste pour compléter la question, vous avez pas parlé de son bâtiment et la question, là, qu'il vous a posée par rapport à son bâtiment. Parce que je suis retournée, là, sur les lieux aujourd'hui, puis effectivement, le bâtiment est quand même assez proche du muret en question, qu'est-ce que vous planifiez?

M. CLAUDE POIRIER :

1575 Bien, étant donné que cette section du mur-là est pas très très endommagée, donc probablement ça impliquera, je dirais, d'injection d'époxy. Donc, vu qu'on fonctionne par béton projeté, puis peut-être monsieur Collard pourra confirmer, je crois qu'il y a quand même assez de place pour faire des travaux.

1580 Je vais laisser la parole à monsieur Collard.

M. ÉRIC COLLARD :

1585 Oui, bon, c'est sûr que l'ampleur des travaux va être évaluée au moment des plans et devis, la préparation des plans et devis. Ce qu'on a observé aussi, c'est à cet endroit-là, le mur est en meilleure condition puis les travaux principaux qui étaient prévus à ce moment-ci à cet endroit-là, c'était surtout d'abaisser le mur pour améliorer la vue sur le fleuve puis mettre un garde-corps, une barrière, finalement, assorti avec les autres. Scier le mur se fait à partir du niveau du sol, donc forcément, à partir de la piste cyclable.

1590

Les travaux qui vont devoir se faire à partir du terrain de la marina, ils vont être mineurs, normalement, là, puis ça va être vraiment des travaux de finition qui pourront être faits à partir d'espaces plus restreints.

1595 Aussi, les entrepreneurs ont accès à différentes machineries, là, des nacelles qui peuvent être descendues à partir du haut, à partir d'échafaudages qui s'accrochent à même le mur. Donc,

il existe diverses façons, diverses méthodes de travail pour limiter les impacts sur les aménagements de monsieur.

1600 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Mais moi, j'ai une question complémentaire, est-ce que dans ces situations-là, vous discutez avec les propriétaires de ces infrastructures-là avant pour essayer de minimiser les impacts, pour par exemple la marina et pour les propriétaires en général?

1605 **M. ÉRIC COLLARD :**

Oui, dans tous nos travaux à la ville, c'est une procédure qu'on fait.

1610 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Merci.

1615 **M. ÉRIC COLLARD :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

1620 Vous auriez une deuxième question, monsieur Piché?

M. JEANNOT PICHÉ :

1625 Oui, s'il vous plaît. Moi, chez nous à la marina, j'ai à peu près quatre sorties pluviales qui viennent du stationnement plus haut qui coulent sur mon terrain, ça se dégrade puis j'ai été obligé de bloquer ça avec des pierres parce que les rats d'égout, les rats d'eau rentrent là-dedans puis ils étaient après tout faire sortir le sable en dessous de l'asphalte, là, de l'autre bord du mur...

LE PRÉSIDENT :

1630 Monsieur Piché, idéalement, vous devriez me poser la question à moi.

M. JEANNOT PICHÉ :

1635 Oui, je comprends, mais je m'en viens avec ça.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, allez-y.

1640

M. JEANNOT PICHÉ :

Avez-vous pensé...

1645

LE PRÉSIDENT :

Mais moi, je vais la rediriger votre question.

M. JEANNOT PICHÉ :

1650

O.K. Avez-vous pensé régler ce problème-là parce que c'est pas normal que les égouts *pluviaux* coulent sur mon terrain.

LE PRÉSIDENT :

1655

Donc, monsieur Drouin?

M. DANIEL DROUIN :

1660

Je vais laisser mon collègue répondre.

M. CLAUDE POIRIER :

1665

Si je comprends bien, Monsieur le Président, je crois que les sorties qui sont là, c'est les quelques puisards qu'il y a au niveau du stationnement en haut. Pour ce qui est de la problématique de l'érosion, c'est une donnée qu'on ne connaissait pas et c'est des données qu'on tiendra compte lors de l'ingénierie de détail, là, pour essayer de remédier à la situation.

LE PRÉSIDENT :

1670

C'est bon.

1675 **M. CLAUDE POIRIER :**

Mais c'est certain qu'on va l'évaluer, on va voir qu'est-ce qui en est.

1680 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon, merci.

M. JEANNOT PICHÉ :

1685 Je peux-tu rajouter un petit quelque chose?

LE PRÉSIDENT :

Si c'est complémentaire, je vais vous laisser le faire.

1690

M. JEANNOT PICHÉ :

O.K., merci.

1695 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

M. JEANNOT PICHÉ :

1700

Parce que l'entrée qui descend à la marina, elle sert complètement d'égout pluvial, parce que quand il mouille assez, abondamment, toute l'entrée à pleine largeur reçoit l'eau de la rue au complet et descend complètement sur mon terrain.

1705 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la question est posée.

M. CLAUDE POIRIER :

1710

Juste pour répondre à la question, Monsieur le Président, on a un peu la même situation avec les deux descentes de bateau et comme je disais, l'eau de surface vraiment localisée là, il est prévu, comme je disais, lors de l'ingénieur de détail, d'aménager probablement un petit

1715 caniveau pour au moins que l'eau soit concentrée où est-ce qu'il y a des petits caniveaux et elle va être redirigée au fleuve, comme elle l'est en ce moment, parce qu'on peut pas l'envoyer ailleurs pour l'instant étant donné qu'il y a pas d'égout pluvial sur Marie-Victorin.

LE PRÉSIDENT :

1720 C'est bon. Et moi, j'allais vous poser la question parce que j'ai vu ça ailleurs dans un autre contexte et le caniveau, c'est une grille qu'il y a en haut de la descente, donc qui va canaliser l'eau et qui va l'amener dans une seule sortie, c'est ça?

M. CLAUDE POIRIER :

1725 C'est ça, on va localiser un endroit pour la récupérer, mais on doit quand même aménager un petit caniveau en surface qui va descendre le long de la rampe, probablement côté parc, on sait pas exactement où, mais il faut quand même l'envoyer au fleuve.

LE PRÉSIDENT :

1730 Oui, je comprends, mais c'est que si la rampe est comme ça, donc le caniveau est dans ce sens-là, c'est ça?

M. CLAUDE POIRIER :

1735 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1740 Puis là, il y aurait une grille.

M. CLAUDE POIRIER :

1745 Bien, on peut la capter en haut aussi à l'horizontale...

LE PRÉSIDENT :

1750 C'est ça.

M. CLAUDE POIRIER :

1755 ... puis après ça, l'amener vraiment sur le côté pour pas qu'il y ait vraiment une rivière, là, le long de la rampe.

LE PRÉSIDENT :

1760 Pour pas que l'eau descende dans toute la surface de la descente.

M. CLAUDE POIRIER :

1765 C'est ça, c'est de la concentrer. T'as des caniveaux aussi qui peuvent être aussi en descente aussi.

LE PRÉSIDENT :

1770 C'est bon. Merci beaucoup.

Merci.

M. JEANNOT PICHÉ :

1775 On peut-tu demander l'avis des messieurs de l'environnement?

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1780

M. JEANNOT PICHÉ :

1785 Les messieurs de l'environnement à ce sujet-là que l'eau, c'est-tu correct, ça, que l'eau pluviale descende dans le fleuve?

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Laporte?

1790

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Bien, effectivement, souvent, c'est ce qui est fait, l'eau est redirigée à l'environnement.

1795

M. JEANNOT PICHÉ :

Ah, fait que c'est tout conforme, ça?

1800

LE PRÉSIDENT :

Oui, en fait, c'est que ça dépend des endroits, puis corrigez-moi, là, mais dans le cas du fleuve, l'eau pluviale peut être retournée au fleuve.

1805

M. JEANNOT PICHÉ :

Elle peut être retournée au fleuve.

1810

LE PRÉSIDENT :

Retournée, oui, oui.

M. JEANNOT PICHÉ :

1815

O.K.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Je laisserais peut-être monsieur Michon, qui aurait peut-être un complément d'information.

1820

M. PIERRE MICHON :

Bien, effectivement, les pluviaux, normalement, si les réseaux sont considérés séparés, le pluvial n'est pas traité, là, le traitement se fait sur des réseaux unitaires ou d'égouts, évidemment, des eaux usées sanitaires.

1825

Donc, quand on parle uniquement de ruissellement, c'est tout à fait normal de rediriger vers le cours d'eau.

1830

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'en fait, si je comprends bien, le principe derrière ça, c'est que cette eau-là, dans la nature, retournerait de toute façon au fleuve par ruissellement.

1835

M. PIERRE MICHON :

Exactement.

1840

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

M. PIERRE MICHON :

1845

Évidemment, il peut y avoir des problématiques associées à ça, on a parlé d'abrasif, de sel.

LE PRÉSIDENT :

1850

Oui.

M. PIERRE MICHON :

Mais ça veut pas dire qu'il y a des systèmes de traitement pour ces eaux-là, là.

1855

LE PRÉSIDENT :

O.K. Donc, je pense que la problématique pour vous, monsieur Piché, puis là, je suis content d'entendre qu'on va vous consulter, c'est pas du ruissellement naturel, donc on va tenir compte de vos commentaires pour essayer qu'il y ait le moins de ruissellement, pour qu'il y ait le moins d'érosion possible sur vos terrains. Donc, ce sera au moment, peut-être de l'établissement, pas peut-être, mais ce sera au moment de l'établissement plus précis, là, des devis.

1860

M. JEANNOT PICHÉ :

1865

Oui, si je peux spécifier, c'est pas tellement l'érosion comme, vous savez, dans les rues, il y a tout le temps un peu d'huile qui traîne à moteur, qui tombe des autos, les gens laissent des papiers, ils laissent des contenants de plastique. Quand ça, ça arrive, là, moi, c'est tout en

1870 asphalté puis en ciment jusqu'au fleuve, ça descend complètement, tout ce qui est déchet des rues passe dans mon entrée, dans ma descente à bateau et ça s'en va carré dans le fleuve.

LE PRÉSIDENT :

1875 C'est bon. Ça aussi, on avait, nous, une demande pour le ministère, on aimerait que vous déposiez le Guide de gestion des eaux pluviales et là, je vous poserais la question parce que ça c'est une de nos préoccupations aussi, monsieur Michon a parlé des abrasifs, mais il y a aussi les huiles qui, après les pluies, se retrouvent dans le fleuve.

1880 Vous pouvez peut-être nous apporter un élément de réponse maintenant, mais dans les situations où il y a des hydrocarbures qui peuvent être retournés au fleuve, puis il y a la question aussi des abrasifs, quelles sont les normes à ce niveau-là.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1885 J'imagine qu'elles sont décrites dans le Guide de gestion des eaux pluviales qui va être déposé.

LE PRÉSIDENT :

1890 Qui va être déposé.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

1895 J'ai pas plus d'informations pour le moment.

M. PIERRE MICHON :

1900 Non, je pourrais pas ajouter des choses là-dessus, là. Ça arrive dans les grandes villes que les eaux pluviales sont traitées par le système de traitement, mais on peut comprendre qu'il y a des endroits, il y a plusieurs endroits, c'est pas un cas d'espèce, là, où on a des boulevards qui longent les cours d'eau et l'eau va ruisseler. C'est sûr que ça peut être une problématique environnementale, mais au niveau du guide, là, je suis pas familiarisé pour vous donner du détail là-dessus.

1905

LE PRÉSIDENT :

1910 Donc, on va certainement jeter un coup d'œil là-dessus, donc, suite au dépôt de ce guide-là.

 Donc, merci beaucoup, monsieur Piché.

1915 **M. JEANNOT PICHÉ :**

 Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

1920 Si vous avez d'autres questions, il y a toujours le registre qui est à l'arrière.

1925

M. JOHN MOSELEY

LE PRÉSIDENT :

1930 Donc, j'appellerais maintenant monsieur John Moseley.

 Bonsoir, monsieur Moseley.

M. JOHN MOSELEY :

1935 Bonsoir, tout le monde autour de la salle. Encore le dilemme avec deux questions puis de commencer avec. Je vais commencer avec celui-ci. En général, être ici sur ce côté de la table, on pose des questions pour ouvrir la discussion et, éventuellement, pour le 7, les mémorandums. Donc, vous allez être patients avec moi, s'il vous plaît.

1940

 Est-ce qu'il y avait beaucoup de considérations qui avaient été données à qu'est-ce qui devrait être là dans ce projet versus ce qui était présenté par le rapport d'ingénierie? Ça tombe dans la deuxième question, est-ce que vous pensez que les projets d'ingénierie – et puis ça, ça peut être posé des deux côtés de la table, de la salle, sont toujours obligés de viser comme si le projet est déjà un fait accompli et, par la suite, sont écrits dans ces termes-là?

1945

Alors, c'est comme on passe beaucoup de temps sur – mais ça, c'est pas la question, la question est claire.

1950 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

1955 **M. JOHN MOSELEY :**

Parce que si je reste à la question, je veux savoir si, même en sachant la réponse, la difficulté que je trouve avec le rapport, et c'est pour ça que je pose la question, c'est que c'est déjà un fait accompli et l'on parle dans ces termes-là, puis je reviendrai à ça un peu par la suite, là, c'est pour ça que je pose ces deux questions ensemble en même temps et je vais m'inscrire.

1960 **LE PRÉSIDENT :**

1965 C'est bon. Merci. Je vais vous donner une partie de la réponse, parce que dans le fond, c'est la responsabilité du BAPE d'examiner les projets et de faire des recommandations, et c'est certain que votre question, je peux presque pas, je peux pas la poser au promoteur ou aux gens, est-ce que vous croyez que, quand vous soumettez un projet, qu'on fasse toutes les discussions qu'on veuille, le projet est écrit, je comprends ça de votre allusion, de votre question, je peux pas poser cette question-là, vous comprendrez, au promoteur, c'est une question qui est très difficile à répondre et qui pourrait même, à la limite, être basée sur des présomptions, et donc, on peut pas.

1970 Mais ce que je vous dis, et je vous demanderais d'avoir confiance au processus puis d'aller consulter d'autres études du BAPE et le BAPE fait des recommandations et c'est exactement ce qui permet, souvent, d'apporter des modifications à des projets.

1975 Et je peux demander l'avis des gens du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques là-dessus. Monsieur Laporte, donc, en réponse à la question de monsieur Moseley.

1980 **M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

1985 Le gouvernement, aussi, a la possibilité de poser des conditions à l'autorisation du projet, ce qui fait en sorte qu'il y a différents aspects qui peuvent être modifiés puis encore aujourd'hui, c'est possible, là, de faire des propositions, de modifier le projet, certains aspects qui pourraient effectivement être revus.

Donc, de notre côté, on considère pas que le projet est cané.

LE PRÉSIDENT :

1990 Je vais laisser ma collègue poser un complément.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

1995 Bien, j'essaye de vous comprendre, puis je pense que c'est un peu ce que vous demandez, c'est la justification du projet. Donc, vous vous questionnez, ou peut-être, là, mais moi, j'ai cette question-là, par rapport à la stabilisation de la berge, etc. Si on regarde dans le secteur du Vieux-Boucherville, vous vous questionnez par rapport à, j'imagine, si l'ampleur des travaux est justifiée par rapport à la stabilisation de la berge.

2000 **M. JOHN MOSELEY :**

Au résultat. Au résultat.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2005 Au résultat.

LE PRÉSIDENT :

2010 Oui, tout à fait.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2015 Donc, est-ce que je vous comprends?

M. JOHN MOSELEY :

2020 Ça s'enligne, là, et c'est correct, je comprends la difficulté avec une réponse à cette question-là, mais peut-être ça met sur la table le raisonnement pourquoi j'ai choisi mes autres questions.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Mais peut-être qu'on pourrait les entendre parler...

2025

M. JOHN MOSELEY :

Oui, O.K.

2030

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Parce qu'on l'avait cette question-là, on se questionnait, par exemple, la stabilisation de la piste cyclable, par exemple, dans le secteur de La Riveraine, est-ce que ça l'aurait pu être réalisé par des ouvrages un peu moins importants, des travaux de moindre envergure en bordure du fleuve? Est-ce que vous avez évalué d'autres options, par exemple déplacer la piste cyclable sur le boulevard Marie-Victorin? Est-ce qu'il y a d'autres options qui ont été analysées?

2035

M. DANIEL DROUIN :

Claude, si tu veux bien répondre pour l'aspect initial.

2040

M. CLAUDE POIRIER :

En réalité, le but premier, Monsieur le Président et Madame la Commissaire, c'était surtout la protection, je dirais, des riverains et un peu de l'actif actuel. Il y a la piste cyclable, oui, bien sûr, mais la piste cyclable est collée, quand même, sur la rue Marie-Victorin. Donc, c'est très proche, donc tout est interrelié. Puis il y a aussi des infrastructures, entre autres, importantes de Gaz Métropolitain et ainsi de suite qui sont vraiment en bordure aussi.

2045

2050

Donc, c'était plus un ensemble global qui avait été regardé puis, ensuite, les spécialistes sont rentrés pour déterminer la méthode en tant que telle, mais le but premier à l'époque, c'est qu'on voyait que, tranquillement pas vite, ça se dégradait, on venait faire des réparations de la piste cyclable, mais avant que ça devienne trop tard et qu'à un moment donné, on n'est plus capable de se rattraper puis il fallait faire de quoi, et ça a été évalué.

2055

LE PRÉSIDENT :

Dans l'optique de la question de monsieur Moseley qui a été, je dirais, peut-être reformulée par ma collègue, la question qu'on se pose, c'est, bon, est-ce qu'on a besoin de travaux de cette ampleur-là pour atteindre le résultat. Et on a marché la piste cyclable dans le coin de La Riveraine et on n'a pas vu d'affaissement comme la photo que vous nous avez montrée.

2060

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2065

Mais il y a un petit secteur.

LE PRÉSIDENT :

2070

Pardon?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2075

Il y a un petit secteur, je suis retournée aujourd'hui.

LE PRÉSIDENT :

2080

Il y a un petit secteur, mais on n'a pas vu. Puis ça semble avoir été refait il y a pas longtemps, ça. Donc, pourquoi avoir refait ça si on pensait qu'il allait y avoir de l'affaissement éventuellement? Puis je suis pas en train, la commission est pas en train de critiquer le projet que vous présentez, c'est qu'on veut comprendre. Parce que nous, on a à écrire un rapport et à faire des recommandations. Donc, quand on est arrivé dans ce secteur-là, on s'est vraiment demandé pourquoi il faut faire des travaux ici, la piste cyclable est à l'équerre partout.

2085

On n'a pas vu beaucoup de secteurs où il y avait des fissures, comparativement au secteur du Vieux-Boucherville. Donc, on veut comprendre, en fait.

M. CLAUDE POIRIER :

2090

Bien, en réalité, presque, je dirais, à chaque année, les Travaux publics y retournent pour mettre une petite couche de pavage parce que ça s'ouvre toujours. Donc, c'est une protection, entre autres, pour les cyclistes avec les roues qui sont pas très larges, ainsi de suite.

2095

Donc, il y a des travaux à toutes les années de planage et de réparation au niveau de la piste cyclable.

LE PRÉSIDENT :

2100

Vous refaites un pavage à chaque année?

M. CLAUDE POIRIER :

2105 Oui, presque à chaque année, là.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2110 Dans le secteur de La Riveraine, mais pas dans le secteur Vieux-Boucherville.

M. CLAUDE POIRIER :

C'est ça.

2115 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Et elle date de quand, cette piste cyclable-là?

M. CLAUDE POIRIER :

2120 Oh, ça, bonne question, moi, j'ai pas cette donnée-là, mais c'est de quoi qu'on pourrait vous fournir.

LE PRÉSIDENT :

2125 '80, vous dites?

M. JOHN MOSELEY :

2130 À peu près '80, il y avait beaucoup de travaux qui ont été effectués en '80.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2135 Est-ce que ce sont les seuls travaux qui ont été faits sur la piste cyclable, juste de remettre une couche d'asphaltage, autant dans le secteur, bien, c'est le secteur de La Riveraine?

M. CLAUDE POIRIER :

2140 Malheureusement, je peux pas confirmer cette information-là, souvent on tombe dans l'entretien et c'est les Travaux publics, donc c'est un autre département, mais je connais pas ces données-là en tant que telles.

Des fois, il y a des travaux qui se font puis on n'est pas au courant non plus.

2145 **M. DANIEL DROUIN :**

Il y a pas eu de travaux de grande envergure.

2150 **M. CLAUDE POIRIER :**

Non.

M. DANIEL DROUIN :

2155 Puis il est possible qu'il y ait des interventions ponctuelles.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2160 Oui, excusez-moi, j'essaie également de comprendre dans la documentation qui nous a été fournie, on parle, « *Outre la remise en forme du talus, son enrochement et sa végétalisation, le projet inclut le réaménagement de la piste cyclable. La fondation de celle-ci sera constituée de matériel granulaire compacté par-dessus une membrane géotextile recouverte, bon, d'un nouveau pavage de bitume.* »

2165 Et on nous dit à un autre endroit, « *L'option retenue exclut tout empiètement sur le haut du talus pour éviter de perturber le gazoduc et, par conséquent, le risque que les interventions dans le talus entraînent des impacts sur la conduite.* »

2170 Donc, est-ce que vous pouvez nous dire, nous expliquer, là, qu'est-ce qui en est par rapport au gazoduc, qu'est-ce qui en est par rapport à l'impact sur la piste cyclable actuel des travaux. Il y a certaines affirmations qui nous semblent contradictoires.

M. CLAUDE POIRIER :

2175 En réalité, ce qui est prévu, c'est qu'une fois que la stabilisation va être faite, on va venir mettre à jour la piste cyclable, et ça, on est vraiment en surface. L'empierrement, je dirais, en dessous de la piste cyclable, c'est de l'ordre de 300 millimètres de pierre. Donc, c'est de remettre ça en état avec une pierre. Parce qu'avec les années, ça se dégrade, ainsi de suite, et à force de faire des réparations et des réparations, le granulat sous la piste cyclable n'est plus aussi drainant

2180 et aussi performant. Donc, on change tous les granulats, mais on reste toujours vraiment en surface. On peut pas jouer en profondeur pour commencer à manipuler les sols, je dirais.

2185 Puis c'est pour protéger aussi la conduite de gaz, qui, elle, a en moyenne, je crois, c'est 800 millimètres de couvert autour de ça. Donc, on reste loin de cette conduite-là, on est vraiment des travaux de surface pour la piste cyclable et la mettre à jour une fois que ça va être terminé.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2190 O.K. Puis si vous permettez, je m'excuse de prendre un peu votre temps...

M. JOHN MOSELEY :

Non, non, c'est correct.

2195 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

2200 ... parce que j'essaie vraiment de comprendre. Encore une fois, dans la documentation, moi, j'aimerais que vous m'expliquiez, dans le secteur de La Riveraine, les travaux d'enrochement vont avoir lieu en haut, à partir du talus, donc à partir d'en haut. Par contre, vous parlez d'impact dans la rive et des impacts temporaires. Est-ce que vous pouvez nous faire le lien, nous décrire comment est-ce que les travaux vont être faits, est-ce qu'il y a de la machinerie qui va aller en rive pour faire cet enrochement-là? Quel est le type de machinerie qui va être utilisé? Merci.

M. DANIEL DROUIN :

2205 Je vais laisser monsieur Bergeron répondre à ces questions techniques-là.

M. DANIEL BERGERON :

2210 Oui, bonjour. Donc, en fait, la façon qu'on va procéder pour faire l'aménagement de la berge, en fait, tous les travaux vont se faire vraiment à partir de la piste cyclable. Donc, les travaux vont se faire vraiment à partir du haut du talus. Donc, les pelles mécaniques vont pouvoir excaver à partir du haut et puis la façon qu'on débute pour faire les travaux, on débute vraiment à partir de la clé d'ancrage, c'est-à-dire qu'on va excaver la clé d'ancrage, il va y avoir un géotextile qui va être mis et puis ensuite, l'enrochement va être déposé sur la membrane géotextile et puis on va monter la structure pour faire en sorte que la structure soit très solide, c'est-à-dire qu'on part de la base et puis on va monter jusque vers le haut du talus.

2215

2220 Puis la partie du haut du talus, ce qui est prévu, c'est de conserver à côté de la piste cyclable au moins 1 mètre de protection, justement à cause des conduites de gaz.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2225 Mais dans la documentation, vous parlez d'impact temporaire dans la rive, est-ce que vous pouvez nous les décrire, s'il vous plaît?

M. DANIEL BERGERON :

2230 Bien, en fait, l'impact temporaire, c'est durant les travaux. Une fois que c'est tout stabilisé, il n'y a plus d'impact parce qu'on enlève une partie du matériel, on est à sol à nu et puis juste durant la période de l'excavation, jusqu'avant qu'on mette le géotextile, bien, il n'y a plus de protection. Donc, on a un impact à ce moment-là.

2235 Mais une fois que le géotextile est déposé dans la clé, une fois que l'excavation est faite pour recevoir, en fait, les pierres, bien, à ce moment-là, ça devient très stable, donc, il n'y a plus d'impact après.

LE PRÉSIDENT :

2240 Donc, est-ce que je dois comprendre que lorsque vous parlez d'un impact temporaire lorsque le sol est à nu, c'est s'il y a une pluie, il pourrait y avoir du ruissellement de sédiments dans le fleuve, c'est ça?

M. DANIEL BERGERON :

2245 Oui, tout à fait. Nous, ce qu'on prévoit également lorsqu'on fait ces types de travaux-là, on peut mettre des rideaux à sédiments, des rideaux à sédiments dans le bas pour confiner les sédiments, pour pas que les sédiments puissent se répartir plus loin.

2250 Puis encore là, c'est toujours une question de niveau d'eau. Si par exemple il y a de l'eau près de la clé, bien là, c'est sûr que c'est là que ça peut engendrer plus de sédiments, mais avec des rideaux, pour confiner les sédiments, bien, à ce moment-là, les sédiments vont rester, ils seront pas étendus dans le fleuve à ce moment-là.

2255

LE PRÉSIDENT :

2260 Et ça, parce que vous dites « on pourrait poser des rideaux à sédiments », est-ce que ça, ça va être dans les devis des appels d'offres?

M. DANIEL BERGERON :

2265 Oui, c'est toujours dans les devis pour éviter, pour minimiser les impacts durant les travaux.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2270 Et j'ai deux questions qui se rajoutent. J'ai remarqué, lors de ma marche aujourd'hui, qu'il y avait des espèces exotiques envahissantes dans ces secteurs-là, étant donné que vous travaillez à partir d'en haut du muret, quel contrôle va être fait pour ces espèces-là?

M. DANIEL BERGERON :

2275 Bien, en fait, un peu comme qu'il a été mentionné, du moment qu'il y a de l'excavation à faire et puis qu'il y a des espèces exotiques, ils sont excavés et puis à ce moment-là, ils sont éliminés.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2280 Oui mais là, j'essaye de comprendre, vous êtes en haut du talus, là...

M. DANIEL BERGERON :

2285 Oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2290 ... puis les espèces envahissantes sont pas mal assez loin. Donc, vous allez excaver comment? Donc, vous allez descendre de la machinerie en rive?

M. DANIEL BERGERON :

2295 Non, non, nous, on va excaver essentiellement la clé d'enrochement, sinon, on peut pas aller excaver directement dans le littoral pour enlever les espèces exotiques. Ça, c'est pas des

choses qu'on fait. On va excaver essentiellement ce qu'il y a à faire. S'il y a des espèces exotiques, on peut pas creuser tout le fleuve pour enlever les espèces exotiques.

On va excaver.

2300

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Mais c'est pas ce qu'on vous demande.

2305

M. DANIEL BERGERON :

Non, non, mais on va excaver vraiment.

2310

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

C'était par rapport au contrôle des espèces qui sont là, au pied du muret.

M. DANIEL BERGERON :

2315

On va vraiment excaver la zone prévue d'excavation.

LE PRÉSIDENT :

2320

Moi, j'aurais deux questions à ce stade-ci, c'est des clarifications, puis ça, c'est pour le bien des gens qui sont dans la salle. Moi, j'ai lu l'étude d'impact, la clé d'enrochement, pourriez-vous vulgariser pour les gens, soit mettre un croquis ou simplement l'expliquer.

M. DANIEL BERGERON :

2325

O.K Bien, peut-être avec le croquis, ça serait plus simple à expliquer.

LE PRÉSIDENT :

2330

C'est bon. Pendant qu'on cherche le croquis...

M. DANIEL BERGERON :

Oui.

2335 **LE PRÉSIDENT :**

... quand vous dites que la machinerie va travailler d'en haut du talus, imaginons que le talus est comme ça, donc, j'imagine que vous dites que vous commencez par le bas, la pelle, c'est pas une pépîne, mais la pelle mécanique va pas être toujours là, elle va commencer ici puis elle va reculer.

2340

M. DANIEL BERGERON :

Non, en fait, étant donné qu'on est limité dans l'espace, il y a deux façons de procéder. Il y a une façon, c'est soit qu'on utilise des pelles avec un bras extrêmement très long pour travailler sur le haut du talus puis à ce moment-là, on descend pas.

2345

Si les pelles sont plus petites et puis on a accès, bien là, étant donné qu'on a un tuyau, c'est peut-être plus à risque, mais on peut se faire un chemin d'accès à mi-pente et puis là, on va débiter la clé à mi-pente, puis on va se faire un chemin d'accès à mi-pente et puis ensuite, une fois qu'on va avoir terminé la clé d'enrochement, on va procéder sur le dessus du talus pour finaliser l'enrochement. On peut y aller par deux étapes, ou bien en utilisant une pelle avec un bras extensible.

2350

2355 **LE PRÉSIDENT :**

Extensible, c'est bon. Puis là, la clé d'enrochement, si vous pouviez nous expliquer ça?

M. DANIEL BERGERON :

Ah oui. Donc, ici, la clé d'enrochement, c'est la partie basse ici qu'on voit, qui est le support, en fait, pour supporter les roches. Ici, on a le dessus du littoral. Donc, on va excaver directement dans le littoral pour s'assurer qu'on a une fondation.

2360

La clé, c'est vraiment la fondation qui va permettre, en fait, de supporter toutes les pierres. Donc, les pierres vont être supportées via la clé.

2365

LE PRÉSIDENT :

Et la clé, c'est une structure en béton?

2370

M. DANIEL BERGERON :

2375

Non, essentiellement c'est de la pierre.

LE PRÉSIDENT :

2380

C'est de la pierre, ça.

M. DANIEL BERGERON :

2385

C'est de la pierre, exactement, qui est empilée, en fait, qui est mise une à une pour monter la structure.

LE PRÉSIDENT :

2390

C'est bien. Donc, c'est clair, merci beaucoup.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2395

Moi, j'ai une autre petite question. En fait, c'est notre rôle de vous poser plein de questions. Quelle est la longueur de chacun des tronçons du secteur de La Riveraine?

M. DANIEL DROUIN :

2400

Moi, j'ai pas les chiffres. Je sais pas si on les a.

M. GHISLAIN VERREAULT :

2405

La longueur totale est de 453, je ne sais pas si au niveau de l'étude d'impact on a ces données-là. On a quelque part les chiffres concernant chacun des tronçons, on va vous le retrouver.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Est-ce que vous allez nous le déposer?

2410

M. GHISLAIN VERREAULT :

Oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2415

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2420

Pendant qu'on cherche, je vais quand même laisser monsieur Drouin terminer de prendre ses notes, est-ce que vous avez un programme de suivi du travail des entrepreneurs à la ville?

M. DANIEL DROUIN :

2425

Oui, il y a un suivi d'entrepreneur, mais je vais laisser mon collègue d'ingénierie qui va répondre.

LE PRÉSIDENT :

2430

Et en particulier, ma question sous-jacente, c'est le suivi, justement, de toutes les normes environnementales qu'on impose à l'entrepreneur. Bon, voilà, je vais vous laisser répondre, oui.

M. CLAUDE POIRIER :

2435

Oui, Monsieur le Président, dans ce type de travaux-là, nous, on exige une surveillance à temps plein et, bien sûr, lorsqu'on fait nos demandes d'article 22 pour toutes nos autorisations, il y a souvent des mesures de mitigation aussi qui sont exigées. Donc, on s'assure de les appliquer.

2440

Et bien sûr, le surveillant, lui, doit, à chaque jour, faire un journal, bien, un journalier, s'assurer, puis on *inventore* toute la machinerie, tout ce qui a été utilisé durant la journée, le nombre de personnes sur le chantier, donc, tout est bien répertorié et on s'assure, bien sûr, de suivre ce qui est spécifié par le ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT :

2445

Ce qu'il y a dans votre certificat d'autorisation.

M. CLAUDE POIRIER :

2450

Exactement.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Puis le surveillant, lui, il est du promoteur?

2455

M. CLAUDE POIRIER :

En général, oui. Habituellement, c'est le consultant qui a fait les plans et devis, l'ingénierie de détail. Nous, on demande à ce qu'il surveille ces travaux-ci. Donc, c'est ce qui est préférable. Et nous aussi, on fait une surveillance très proche, on est présents, là, régulièrement sur le chantier pour suivre en plus.

2460

LE PRÉSIDENT :

Donc, c'est pas l'entrepreneur comme tel qui a la machinerie et qui fait les travaux, c'est le consultant qui a fait les plans et devis?

2465

M. CLAUDE POIRIER :

Le consultant qui fait les plans et devis, lui, s'assure que l'entrepreneur respecte bien le devis et les conditions qu'on met dans le devis.

2470

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ça. Le consultant est le surveillant de chantier, dans le fond?

2475

M. CLAUDE POIRIER :

Exactement.

2480

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Donc, il y a une indépendance entre le contracteur et le...

2485

M. CLAUDE POIRIER :

Oui, exactement.

2490

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

2495 **M. CLAUDE POIRIER :**

C'est pas des projets clé en main qu'il doit tout faire.

LE PRÉSIDENT :

2500

O.K. Donc, je demanderais aussi au MDDELCC de nous exposer comment ils voient cette question-là aussi de leur côté. Est-ce que vous avez des gens qui vont aller vérifier ces choses-là sur le terrain?

2505 **M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :**

Absolument, il y a du personnel du Centre de contrôle environnemental du Québec qui sont déployés sur le terrain suite aux autorisations en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui consiste à aller vérifier la mise en place, l'efficacité du programme de surveillance, donc, tout ce qui est inclus dans les plans et devis du promoteur et ainsi de s'assurer du respect des autorisations qui ont été délivrées.

2510

LE PRÉSIDENT :

2515

C'est bon.

Donc, monsieur Moseley, je pense vous avez posé vos deux questions, mais c'étaient deux questions qui étaient pas mal semblables, on va vous laisser poser une autre question.

2520 **M. JOHN MOSELEY :**

J'ai posé les deux, mais c'est juste parce que l'autre, je l'avais écrite.

LE PRÉSIDENT :

2525

C'est bon, allez-y.

2530 **M. JOHN MOSELEY :**

Merci.

LE PRÉSIDENT :

2535

Puis vous avez été très patient, comme dit ma collègue.

M. JOHN MOSELEY :

2540

Elle est courte, là. C'est parce que ça revient justement pour soutenir vos questions.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2545

M. JOHN MOSELEY :

Ma question est tout simplement : Dans l'introduction du promoteur, hier, je voyais juste une ligne pour l'objectif numéro 1 et ça m'a frappé que c'est un petit objectif qui représente un très grand projet. Donc, est-ce que je pourrais demander si c'est une liste complète des objectifs?

2550

LE PRÉSIDENT :

Donc, l'objectif numéro 1, je l'ai ici, donc, c'est de protéger les infrastructures urbaines, donc, routes, pistes cyclables, conduite et stationnement. Donc, on a deux questions. Monsieur Moseley a l'impression qu'on a passé vite là-dessus et est-ce qu'on a là la liste complète des objectifs de ce projet-là?

2555

M. JOHN MOSELEY :

2560

C'est bien celui-là, oui.

M. CLAUDE POIRIER :

Bien, peut-être, Monsieur le Président, pour répondre à la question, oui, l'objectif, protéger les infrastructures urbaines, ça en couvre large à notre avis. Je pense qu'on a couvert pas mal tout ce qui était considéré dans l'étude d'impact. Je pense pas qu'il y ait des sujets qu'on ait mis

2565

de côté ou quoi que ce soit, mais oui, le but premier, c'est de protéger les actifs et, indirectement, bien, ça l'a un impact sur la sécurité et ainsi de suite pour tout le monde autour.

2570

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, merci beaucoup.

2575

M. JOHN MOSELEY :

C'était le mot « protéger » que je voulais mettre le point dessus.

LE PRÉSIDENT :

2580

Merci.

M. JOHN MOSELEY :

2585

Merci beaucoup. Je m'inscris encore.

LE PRÉSIDENT :

On va vous demander de rester là parce que ma collègue a une question.

2590

M. JOHN MOSELEY :

Ah, oui.

LE PRÉSIDENT :

2595

Non, ça va?

Bon bien, merci beaucoup, monsieur Moseley.

2600

M. JOHN MOSELEY :

Ça va? O.K. Merci.

2605

LE PRÉSIDENT :

2610 C'est bon. Donc, une question complémentaire de la part de ma collègue, je croyais que c'était en lien avec la question de monsieur Moseley.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

2615 Oui. Bien, justement, encore dans les objectifs du projet, dans le PR-3.2, on dit « *Le projet vise à assurer la sécurité des usagers et à préserver la stabilité des infrastructures actuelles* », et vous rajoutez, ce qu'on retrouve pas dans votre présentation d'hier « *... en plus d'accroître la mise en valeur des milieux naturels d'intérêt écologique* ».

2620 Est-ce que vous pouvez nous expliquer comment est-ce que ces intérêts-là seront mis en valeur?

M. DANIEL DROUIN :

2625 Oui. En fait, c'était relié au projet initial de promenade, c'est que dans la planification en développement durable, il y avait, en fait, des demandes et des actions qui étaient prévues entre autres de donner accès au fleuve. Donc, dans ce cas-ci, quand on parlait de milieux d'intérêt écologique, on parlait particulièrement du fleuve et quand on avait fait le projet initial et en insérant la promenade, l'intérêt, c'était de donner un accès direct, en fait, aux citoyens, au fleuve, du moins visuellement, pas nécessairement en touchant physiquement partout, mais c'était de donner un accès visuel.

2630
2635 Donc, en fait, ça vient de la première mouture avec promenade. Cet aspect-là, dans le deuxième projet, maintenant quand on a enlevé la promenade, est moins prédominant.

LE PRÉSIDENT :

Merci.

2640 Donc, on peut inviter maintenant monsieur Pierre Derome à nous poser ses questions. Je pense qu'il est pas là aujourd'hui.

M. GUY MORIN

2645

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Guy Morin.

2650

Bonsoir, monsieur Morin.

M. GUY MORIN :

Bonsoir. Vous allez bien?

2655

LE PRÉSIDENT :

Oui.

2660

M. GUY MORIN :

Ah, j'ai perdu ma première question. En 2013, le projet, à ce moment-là, la promenade était partie intégrante du projet et l'idée de conserver le mur de ciment intégral, c'était pour accommoder la promenade.

2665

Maintenant, il y a quelques semaines, on apprend que la promenade ne fait plus partie du projet et considérant ce qu'on a entendu hier et aujourd'hui, que le mur de ciment, c'est comme le pire scénario pour la faune et que la durée de vie n'est que de 25 ans, est-ce qu'à ce moment-ci, à partir du moment où la promenade ne fait plus partie du projet, on pourrait réévaluer la pertinence de maintenir le muret de ciment plutôt que d'envisager peut-être d'autres scénarios, incluant le remblai par-dessus le mur de ciment.

2670

LE PRÉSIDENT :

Un enrochement.

2675

M. GUY MORIN :

Un enrochement. Bien, le même principe qu'on voit dans l'est de la ville, qui changerait l'aspect complètement, au lieu de voir un milieu de ciment, on aurait une rive renaturalisée, un peu comme ce qui s'est fait au niveau de la rivière St-Charles à Québec, qu'ils ont gagné des prix pour avoir sorti le ciment de l'eau et d'avoir mis ça à un état naturel.

2680

2685 Puis quand on compare du club d'aviron au quai de ciment, où il y a aucun travaux à faire, c'est à l'état naturel. Ça semble plus il y a d'interventions humaines, plus il faut en faire pour le maintenir, tandis qu'une renaturalisation, on a entendu que du côté est, c'était à perpétuité, ça fait que ça serait peut-être intéressant de reconsidérer ce secteur-là du projet à la lumière que bien, là, il n'y a plus de promenade, on n'est peut-être pas obligé de garder le mur de ciment.

2690 **LE PRÉSIDENT :**

Merci. Donc, la question est posée.

2695 **M. DANIEL DROUIN :**

Monsieur Poirier va vous donner des éléments sur le cheminement de ce projet, son historique.

2700 **M. CLAUDE POIRIER :**

2705 Pour ce qui est de la promenade, le maintien du mur, c'était pas une nécessité pour la promenade, c'étaient deux projets différents qu'on a regroupés ensemble. Donc, en réalité, quand on a expliqué, hier, le 25 ans, en réalité, c'est pas le restant de vie qu'il reste au mur, c'est qu'est-ce qu'on vient faire au mur pour le protéger, on vise une durée de vie de 25 ans pour la protection du mur. Dans 25 ans, peut-être que qu'est-ce qu'on a fait va être encore en très bon état et on n'aura pas besoin de les refaire, ou peut-être des petites réparations mineures pour qu'est-ce qu'on a fait, mais le mur, lui, peut être encore là pour très très très longtemps.

2710 On vient jouer après des infrastructures qui ont été construites voilà 80 ans et qui ont modifié, à l'époque les berges. Donc, l'option avait été évaluée, à l'époque, de tout enlever les murs et aller avec d'autres techniques, tout réparer, soit avec des palplanches ou d'autres, et c'était de l'ordre de 30 millions, les coûts.

2715 On peut pas remettre, je dirais, on avait regardé, si on voudrait remettre les berges naturelles avec des pentes naturelles, la rue Marie-Victorin n'existerait plus. On doit faire avec qu'est-ce qui est déjà en place. Mais quand on parlait de durée de vie 25 ans, c'est qu'est-ce qu'on prévoit faire comme réparation, mais c'est pas le restant de vie des murs en place.

2720 **LE PRÉSIDENT :**

J'ai une question complémentaire là-dessus, que je vous aurais posée quand même ce soir, imaginons que la durée de vie est de 25 ans, peut-être même 30 ans, avant d'avoir à faire des

réparations, est-ce que ça pourrait vouloir dire que dans 25 ou 30 ans, on va recouper des arbres, on va refaire des chemins d'accès pour refaire les travaux que l'on fait aujourd'hui?

2725

Parce que là, on plante des arbres puis encore là, je vous dis, c'est pour donner un éclairage à la commission, on plante des arbres en disant, bien, parce qu'on en coupe, 25 ans pour un arbre, c'est pas tellement long, ou même 30 ou 35 ans, imaginons que dans 35 ans, faut refaire ces travaux-là, donc, ma question, est-ce que ça implique qu'on se retrouve dans un scénario comme aujourd'hui dans 35 ans?

2730

M. CLAUDE POIRIER :

C'est dur répondre à la question en tant que telle. C'est certain que si les travaux sont bien faits et qu'on s'attaque un peu, les réparations ponctuelles, comme on le disait, ou ce qui cause des dégradations peut-être plus importantes, si on règle ces problèmes-là et qu'on fait l'entretien normal, on devrait pas être obligé d'y retourner de façon aussi agressive qu'on doit faire là.

2735

Nous, on croit que dans 25, 30 ans, s'il y a des réparations à faire, ça va être des réparations d'ordre plus ponctuel et ça peut être des réparations de fissures, mais on croit pas qu'on va être réobligé de venir faire des gros travaux comme ça.

2740

Quand on parle de 25 ans, habituellement, c'est la durée qu'on vise sans faire de réparations en tant que telles, c'est comme une garantie, mais on vise une durée de vie de réparations de 25 ans.

2745

LE PRÉSIDENT :

Maintenant, je vais passer la question aux personnes-ressources de la faune, madame Fraser, et après, mais même aussi monsieur Brunelle et monsieur Laporte. J'aimerais vous entendre sur l'aspect que monsieur Morin a soulevé, l'aspect visuel. Bon, ça implique des coûts, c'est certain, ça implique un empiètement peut-être dans le milieu aquatique, mais j'aimerais vous entendre, les trois, sur la comparaison de ces deux solutions-là, ce qu'on propose aujourd'hui et l'aspect empierrement.

2750

2755

On peut commencer avec madame Fraser.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

Je vais y aller avec le scénario qui est proposé actuellement en peut-être posant une question ou considérer, donc, qu'on va augmenter la durée de vie, on parle de, bon, 30 – 35 ans,

2760

2765 pour protéger l'infrastructure si le projet se réalise par le maintien d'un muret de soutènement. Si on a pris en considération dans l'analyse de l'impact de peut-être trouver d'autres façons pour protéger le mur autre que la surépaisseur de béton, mais par exemple, faire un écran végétal au pied du muret, bonifier, densifier pour, encore une fois dans l'esprit, comme je disais hier, redonner le caractère naturel aux berges.

2770 Bon, on a une infrastructure artificielle qui est souhaitée d'être maintenue par le promoteur, mais qu'on pourrait compléter avec comment on peut bonifier par des espèces indigènes, des plantations, optimiser au maximum nos espaces restants au pied du muret, dans le haut du muret, tout en maintenant les percées visuelles, parce qu'on comprendra qu'effectivement, l'accès au fleuve est important aussi pour nous, pour les citoyens, mais c'est ça, d'harmoniser le paysage visuellement à l'aide d'espèces naturelles végétales.

2775 C'est sûr que pour nous, l'importance de la rive, c'est sûr que ce soir, je peux faire le plaidoyer de l'importance de la rive pour la faune, mais c'est un corridor écologique. Donc, c'est vrai que c'est des zones de nidification pour les oiseaux, utilisées pour les chauves-souris, tout ça, mais outre l'importance de la rive, c'est de la redonner ou de la valoriser par rapport à ce qu'on va perdre pour le projet.

2780 Maintenant, pour l'autre option, qui serait effectivement de reprofiler en talus, en pente plus douce, finalement, de ce que je comprends, c'est qu'avec la dynamique du fleuve à cet endroit-là, on est dans le fleuve, on n'est pas dans un petit cours d'eau, puis je suis pas ingénieur non plus, mais ce que j'ai cru comprendre dans la proposition, c'est de faire des techniques mixtes.

2785 Donc, il y aurait ultimement de l'enrochement, mélangé aussi avec le génie végétal, de ce que je comprends, si on enlevait le mur et on reprofilerait, j'imagine qu'une option serait du même titre que La Riveraine, puis c'est sûr que nous, on cherche à minimiser les empiètements dans l'habitat de la faune, mais il peut arriver qu'une structure en place actuelle n'est pas profitable pour la faune et que si on fait un aménagement bien pensé, bien bonifié avec justement des espèces végétales adaptées au milieu, on peut redonner un certain type ou une forme d'habitat pour la faune.

2795 Puis en ce qui a trait à l'habitat du poisson, on parle aussi qu'on peut jouer aussi avec le profil actuel versus un profil projeté à l'aide d'excavation, donc de s'assurer qu'on peut peut-être faire un aménagement dans le but que le milieu soit inondé plus longtemps dans la saison, donc que le poisson ait accès pas plus tard en saison, mais tôt en saison et plus longtemps.

2800 Donc, dans les aménagements aussi souhaités, quand on peut considérer un gain d'habitat, ça peut être l'excavation d'une partie d'un enrochement, comme par exemple le tronçon 3. Donc, on peut excaver pour justement ramener un profil et une élévation plus basse.

2805 Donc, ça aussi, c'est des types d'aménagements ou des mesures qui pourraient redonner accès à la faune des habitats comme tels.

2810 Donc, option 1, option 2, c'est sûr qu'il faut regarder l'ensemble de l'analyse d'impact, mais je pense que c'est essentiellement, malgré ma longue réponse, peut-être les éléments que j'avais en tête à vous fournir ce soir.

2815 Mais si je pense à d'autre chose, je vous reviendrai, j'hésiterai pas.

LE PRÉSIDENT :

2820 Merci beaucoup. Non parce que je vous demande ça à brûle-pourpoint tout le monde, mais quand même, si jamais il y avait un avis écrit que vous vouliez donner, c'est toujours possible.

2825 Monsieur Brunelle, dans les mandats de votre ministère, est-ce qu'il y aurait des éléments que vous aimeriez nous dire pour comparer les deux scénarios dont on parle en ce moment?

M. LUC BRUNELLE :

2830 De notre côté, probablement que vous avez remarqué qu'on a demandé dans notre avis, notre premier, la production de perspective visuelle, que le promoteur a réalisée. L'objectif que nous avons à l'arrière de ça, c'est de mettre de l'avant une qualité ou une proposition d'esthétisme du mur afin qu'elle soit débattue, puis en fait, c'est ce qui est en train d'arriver.

2835 De notre côté, ça s'arrête là. Le ministère de la Culture ne prendra pas de position sur cette question-là du fait que c'est le paysage, la qualité du paysage est beaucoup une analyse subjective. Certaines personnes peuvent y voir des qualités et d'autres des défauts.

2840 Je dois quand même dire qu'il est possible pour une autorité municipale de produire, au sens de la *Loi sur le patrimoine culturel*, de désigner un paysage culturel, et de par la suite proposer un plan de gestion, un plan de conservation qui pourrait avoir des impacts sur l'esthétisme. Mais cette démarche-là est une démarche totalement municipale.

2845

LE PRÉSIDENT :

2840 C'est bon, merci beaucoup.

Monsieur Laporte, donc, est-ce que votre ministère a débattu ou a évalué cet aspect-là précis d'une alternative plutôt que l'autre? Parce que les scénarios nous ont été proposés dans l'étude d'impact, mais quelle est votre perspective à ce niveau-là?

2845

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Bien, je dois dire que la réponse de madame Fraser, je crois, qu'elle reflète bien la position du ministère, mais j'inviterais mon collègue, Jean-Denis Bouchard, à apporter un complément.

2850

LE PRÉSIDENT :

O.K. Parfait. Monsieur Bouchard.

2855

M. JEAN-DENIS BOUCHARD :

Merci. Monsieur le Président, nous aussi, hier après-midi, on a arpenté le territoire pour aller voir un peu l'état des lieux puis ça a été très instructif, notamment pour les secteurs, je dirais, adjacents au Quai – comment il s'appelle – le Quai de Montmartre, en amont du Quai de Montmartre. Hein, pardon?

2860

LE PRÉSIDENT :

Montarville.

2865

M. JEAN-DENIS BOUCHARD :

Pardon, Montarville, avec l'ombrage...

2870

LE PRÉSIDENT :

Mais ça va.

M. JEAN-DENIS BOUCHARD :

2875

... je me suis trompé de pays.

LE PRÉSIDENT :

2880 Ça nous a permis de nous projeter dans un endroit où il y a beaucoup d'eau en ce moment.

M. JEAN-DENIS BOUCHARD :

2885 Oui. Alors, oui, ce secteur-là, je trouvais ça intéressant parce que c'est un secteur qui est pas stabilisé puis, dans le fond, c'est un talus qui est assez naturel, boisé, la pente est quand même assez douce puis, à la base, il y a une grève, là, il y a une bande, finalement, une petite plage de gravier et, finalement, on voit que dans ce secteur-là, c'est assez stable finalement. Donc, ça peut nous donner un peu une inspiration de concept qu'on pourrait imaginer pour protéger une berge un peu plus naturellement.

2890 C'est sûr que la difficulté avec ça, c'est que ça prend de l'espace et quand on arrive en milieu urbain, on n'en a pas beaucoup d'espace. Et quand je lisais l'étude d'impact, ce que je remarquais, c'est que c'est sûr qu'on s'imposait une contrainte, puis c'est normal parce que les lois l'imposent aussi, mais si on veut pas céder du côté du parc puis si on veut pas non plus empiéter, ça laisse pas beaucoup d'espace. Ça fait qu'on est avec des pentes abruptes.

2900 Et à ce moment-là, des pentes abruptes, c'est plus difficile de faire des techniques plus douces. Ce qu'on souhaite avec des techniques douces, c'est d'avoir de l'espace et avoir des pentes douces pour faire des plantations adéquates, mais si je regarde juste l'hydrodynamique, là, du fleuve, on n'est pas dans des conditions hydrauliques très fortes, on a des vitesses quand même assez faibles, on a des vagues qui sont pas très hautes.

2905 Le monsieur de la marina nous parlait, en fait, des plus grosses vagues qu'il a vues, c'était autour de 3 pieds, quand il y a des vents du nord-nord-est. Alors, c'est sûr que le génie végétal, s'il serait juste question d'hydrodynamique du fleuve, c'est quelque chose qui serait envisageable et quand on regarde du côté de l'île, en fait, qui sont dans des conditions assez similaires à ici, et ça peut un peu nous montrer à quoi pouvait ressembler Boucherville avant qu'on fasse les murs, bien, c'est complètement végétalisé de l'autre côté, hein, et on a des falaises végétalisées, on a des herbiers et il y a pas d'enrochement, c'est pas nécessaire parce que l'hydrodynamique du fleuve est pas très forte.

2915 Le problème en milieu urbain, dans le milieu de Boucherville, c'est qu'on a remblayé, on a rehaussé les talus et ça devient des talus qui sont quand même assez hauts et là, maintenant, on est obligé, finalement, pas nécessairement, pas tant de se protéger contre l'érosion mais de soutenir ces talus-là qui sont hauts, et là, ça devient des problèmes un peu plus géotechniques.

2920

Et c'est pour ça que d'ailleurs, dans l'étude d'impact, on parle toujours de murs de soutènement. Alors là. le défi, je dirais, le défi, si on veut avoir des techniques plus douces, c'est qu'il faut se donner de l'espace et si on veut pas trop empiéter dans le parc, bien, ça serait d'empiéter un peu plus dans le fleuve, mais peut-être de le justifier en disant que finalement, on recrée un habitat perdu.

2925

Parce que l'impact de ces murs-là, monsieur le disait, en fait, mais c'est vraiment ça, puis moi, je parle en fonction de l'hydrodynamique, le mur de béton vertical, c'est le pire ouvrage qu'on peut faire parce que c'est un ouvrage réfléchissant, il y a de la turbulence devant ça, fait que, je veux dire, les sédiments simples, les plus petits sédiments ne peuvent plus s'accumuler là, la berge part, bon. Bref, les herbiers ne peuvent plus non plus pousser dans ces secteurs-là.

2930

En fait, ce que je voudrais dire, c'est que peut-être qu'on pourrait convaincre les gens de la faune de dire, bon, est-ce que ce serait possible d'empiéter un petit peu dans le fleuve, un petit peu plus dans l'objectif, finalement, de recréer des habitats perdus, et l'habitat qu'on pourrait recréer dans le fleuve pourrait servir de protection naturelle qui permettrait de faire des ouvrages un peu plus doux dans un talus. Ce serait peut-être une option numéro 3.

2935

Parce que, effectivement, quand on se promène aussi le long, on voit pas vraiment beaucoup de traces d'érosion, on voit pas non plus de traces beaucoup d'affaissement ou de décrochement. On voit un petit peu d'affaissement, mais c'est des mouvements lents, c'est pas des gros phénomènes et partout où on voit ça, c'est parce que les pentes sont trop abruptes.

2940

Faut trouver le moyen de pouvoir adoucir ces pentes-là et en arriver à des techniques un peu plus douces, peut-être des techniques mixtes, comme ce qui est un peu fait du côté de La Riveraine. C'est à moindre coût aussi, hein? Les murs de béton, c'est beaucoup plus cher.

2945

Et c'est une opportunité, c'est sûr que c'est justifiable de se dire les murs qui sont encore en état, faisons la réfection, ça, ça se justifie bien, mais ceux qui sont à reconstruire, on pourrait peut-être dire, il y a peut-être une opportunité de faire quelque chose dans l'esprit de la Politique de protection des rives, qui est un peu d'essayer de rendre les rives le plus naturel possible.

2950

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup. Je peux donner un droit de réponse au promoteur, à ce moment-là, peut-être, si vous désirez de façon *ad hoc* répondre à ça.

2955

M. DANIEL DROUIN :

2960

2965

En fait, en réaction aux commentaires qui ont été formulés, je crois qu'il y a personne qui est contre cette idée de naturaliser les berges effectivement. Monsieur Boucher ou Bouchard? Bouchard, désolé. Vous avez exposé extrêmement bien, je pense, la situation, c'est extrêmement clair, à mon sens, et effectivement – et je veux pas m'improviser ingénieur, mes collègues pourront me corriger au besoin – mais effectivement, dans le cas présent, je crois qu'il peut être souhaitable, il est intéressant d'un point de vue environnemental, en tout cas, du moins si on met de côté la question des habitats puis l'empiètement, ça peut paraître tout à fait souhaitable d'avoir ce type d'aménagement-là.

2970

Je vous cacherai pas que, encore là, quand il y a eu une analyse ou une réflexion sur les scénarios, on avait en tête les fameuses directives et les lignes qui étaient à l'effet qu'il fallait éviter l'empiètement dans l'habitat du poisson, et ça fait partie des éléments qui ont amené à faire ces choix-là actuellement.

2975

Évidemment, si la chose s'assouplit, bon, on met un terrain dans un autre cadre, mais sans méchanceté pour mes collègues du ministère, on a toujours une crainte, effectivement, de faire l'ensemble de la démarche puis d'arriver avec une solution qui, finalement, n'est pas acceptable aux yeux du ministère et, *a priori*, ça semblait pas une avenue nécessairement acceptable pour le ministère, donc, ça a pas été considéré d'emblée l'idée. Comme ça a été exprimé, on est dans un milieu urbain avec toutes ses contraintes et on est allé avec une logique, évidemment, pour éviter l'empiètement dans l'habitat du poisson.

2980

Mon collègue Claude Poirier aimerait compléter.

LE PRÉSIDENT :

2985

Monsieur Poirier.

M. CLAUDE POIRIER :

2990

Oui, Monsieur le Président, juste peut-être pour une petite conclusion, malheureusement, on connaît pas toutes les raisons pourquoi que le mur avait été construit à l'époque, on a des photos d'archives à l'époque qui montraient des amoncellements de glace jusque sur le perron de l'église. Donc, il y a eu des aménagements qui avaient été faits après, des photos de 1910, ces choses-là.

2995 Mais pour ce qui est du fleuve en tant que tel, oui, il a de l'air relativement calme, mais il y a quand même des bonnes vitesses, juste pour confirmer qu'on est en cours de terminer une étude de glace et des courants, là, pour un autre projet, proche, je dirais entre le club d'aviron et le Tunnel Louis-H. Lafontaine et oui, il y a quand même des bonnes vitesses et ainsi de suite.

3000 Donc, si on regarde l'option peut-être de végétaliser et y aller plus en pente douce, bien, il y a tout l'aspect d'analyses des glaces et des courants qui devra être faites et là aussi, c'est quand même assez complexe, là, comme science en tant que telle. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3005 Pour conclure, donc - encore là, c'est pour nous permettre à la commission de faire un travail le plus complet possible – donc, s'il y avait assouplissement du côté de la faune, il y aurait peut-être possibilité de reconsidérer certaines parties du projet.

M. DANIEL DROUIN :

3010 Madame Avakian va vous donner un élément de réponse.

Mme SANDRA AVAKIAN :

3015 Monsieur le Président, je voudrais juste compléter avec ce que monsieur Poirier a parlé, l'autre projet qu'on parle, c'est une promenade entre le club d'aviron et Longueuil, on est en train de faire l'étude actuellement et on doit pieuter à certains endroits la promenade puis pour protéger les pieux, fait mettre des murs berlinois, si je me trompe pas, tellement les glaces et les courants sont forts et vont venir endommager le pieutage.

3020 Donc, on n'est pas très loin de la zone ciblée, mais je voulais juste vous donner ce complément d'information-là.

LE PRÉSIDENT :

3025 Parfait, merci. Je pense que ma collègue, madame Gauthier...

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3030 Oui, par rapport à La Riveraine, vu qu'on va procéder par l'enrochement, est-ce que l'analyse par rapport aux glaces a été faite?

M. DANIEL DROUIN :

3035 Monsieur Bergeron.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3040 Qu'est-ce qui distingue, en fait, les deux secteurs par rapport aux glaces?

M. DANIEL BERGERON :

3045 En fait, pour répondre à la question, lorsqu'on fait un enrochement, tout d'abord, La Riveraine, lorsqu'on a décidé de faire l'enrochement, s'il y a eu des études géotechniques, un peu comme ça a été un petit peu expliqué tout à l'heure, là, par rapport à l'affaissement du talus, étant donné qu'il y a beaucoup d'argile, il y a eu une étude de cisaillement et puis, en fait, on met de la pierre pour compenser le poids, c'est-à-dire pour éviter qu'il y ait un glissement de terrain.

3050 Par rapport à l'enrochement puis par rapport aux glaces, bien, ce qui arrive, c'est que lorsqu'on fait un enrochement avec une pente, plus que la pente est douce, plus que les glaces vont glisser sur la structure.

3055 Alors, lorsqu'on parle de pieux, bien là, à ce moment-là, c'est plus ça peut plutôt arracher plutôt qu'un enrochement. Un enrochement, les glaces vont glisser littéralement sur les roches, tout simplement.

LE PRÉSIDENT :

3060 Là, pourquoi vous apportez l'argument des pieux? Parce que là, on semble dire que c'est ce que ça va prendre pour le lien avec... Moi, là, je comprends pas pourquoi on apporte la question des pieux.

M. CLAUDE POIRIER :

3065 Non, non, une des raisons où on devait analyser les courants, c'est parce qu'il y a des pieux qui vont être insérés sur le 2.2 kilomètres de la promenade qu'on s'en vient faire, il va y avoir une structure de 1.7 kilomètre. Donc, il fallait analyser les glaces, savoir s'il y a un impact sur les pieux pour les niveaux 1/100 ans.

3070 La piste cyclable est à l'extérieur au complet à la limite des hautes eaux et de la zone inondable, mais revenir vite fait à ce qu'on disait, concernant La Riveraine, c'est déjà un talus qui

est existant et on vient pas empiéter dans le fleuve en tant que tel, tandis que si on vient changer, exemple, ce qui se passe dans le Vieux-Boucherville en ce moment avec un talus revégétalisé, il peut avoir un impact sur l'écoulement du fleuve en tant que tel.

3075

Donc, là, ça serait à analyser, là, en tant que tel, voir les écoulements et ainsi de suite aussi, là, c'est une donnée qu'il faut pas mettre de côté non plus.

LE PRÉSIDENT :

3080

Merci.

À ce moment-ci, monsieur Morin, oui, monsieur Morin, soyez patient, en fait, votre question a soulevé beaucoup de questions complémentaires.

3085

Madame Fraser, j'aimerais que vous réagissiez peut-être aux discussions qu'on a eues concernant l'empiètement, là, et les assouplissements qui pourraient être possibles. Je vous demande pas de confirmer ça ce soir, mais bon, je vous demande de réagir.

3090

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

Nous, chaque mètre carré dans le fleuve St-Laurent, ce qui est clair depuis les débuts de ce processus, ce projet-là est initié ou a été déposé en 2009, en vertu de la *Loi sur la conservation et mise en valeur de la faune*, on était en 128.7.

3095

Alors, sous l'analyse de ce projet, il y avait le projet de La Riveraine, en fait, qui était proposé seulement que sur les parties – corrigez-moi – sur les terrains de la ville, et puis à cette époque, donc, avec les gens d'AquaBerge, les gens de la Ville, on leur avait déjà soulevé nos préoccupations à l'effet que tout empiètement dans le fleuve St-Laurent, étant donné la grande richesse et sa grande valeur écologique et d'importance régionale, devra être compensé, donc les pertes d'habitat.

3100

Pour faire valoir, dans le fond, le projet, on leur avait soulevé aussi, bon, nos lignes directrices pour lesquelles vous avez eu la copie et donc, dans le processus d'éviter, minimiser, compenser, dans la séquence, pour tout projet dans l'habitat faunique, on essaie d'éviter autant que possible, sinon on minimise. Puis on vise aucune perte nette d'habitat, donc si on a des pertes d'habitat, faut les compenser.

3105

3110

LE PRÉSIDENT :

Faut les compenser.

3115 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

Donc, pour le promoteur, c'est sûr que c'est pas une option envisageable parce que ça l'engendre encore un mécanisme de réflexion pour aller chercher les ressources nécessaires à prévoir, planifier et que nous, on soit d'accord avec cette idée-là.

3120

Alors, je pense que d'emblée, avec tout le plaidoyer qu'on avait fait dès le départ, il était déjà conscient qu'il y avait de l'empiètement, donc qu'il allait compenser. Donc, avec les réflexions qui sont amenées à voir l'étude d'impact qu'on a aujourd'hui, qui comprend, donc, le complément de La Riveraine sur les terrains privés et le Vieux-Boucherville qui est un projet englobant en soit en date d'aujourd'hui, je pense qu'il était peut-être pas souhaitable pour le promoteur de continuer de croire qu'on va empiéter davantage dans l'habitat puisque peut-être un projet de compensation serait peut-être pas envisageable si on avait à doubler les superficies, voire tripler, quadrupler, parce qu'il faut trouver sur le territoire même un projet de compensation pour compenser ces pertes-là.

3125

3130

Alors, c'est plus dans cette séquence-là, peut-être, qu'aux termes de discussions. De notre côté, on fait valoir comment qu'on pense, comment qu'on analyse chaque projet puis peut-être que c'est un choix du promoteur, justement, d'être à l'écoute de nos lignes directrices.

3135

Donc, oui, le mur de soutènement, cette option-là, on maintient l'artificialisation de la rive, mais je continue de croire qu'il y a eu un effort pour essayer de minimiser les empiètements dans l'habitat.

3140

Donc, ultimement, le projet de compensation va être...

LE PRÉSIDENT :

De moindre importance.

3145 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

... oui, de moindre importance.

3150 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

3155 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

Puis l'option retenue, si on est capable par des mesures de mitigation, comme je le disais précédemment, de voir un tout à essayer d'optimiser pour aller ajouter une plus-value avec des éléments naturels, ça sera à considérer.

3160 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, merci.

Monsieur Morin.

3165 **M. GUY MORIN :**

Est-ce que je comprends qu'un scénario 3 va être envisagé à ce moment-ci?

3170 **LE PRÉSIDENT :**

3175 Je peux pas vous dire ça à ce stade-ci parce que, un, la commission n'est pas exécutoire. Donc, nous, on va faire un rapport, puis je peux pas présumer aujourd'hui de ce qu'il va y avoir dans nos recommandations. Donc, je pourrais pas répondre à votre question ici, là, donc, parce que ça, ça va appartenir par la suite au ministre, qui va faire une recommandation du Conseil des ministres.

3180 Donc, ça va dépendre. Et l'analyse, si vous étiez là hier, la commission fait une analyse et des recommandations et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques fait une analyse parallèle à la nôtre et dépose au ministre... donc, le ministre reçoit deux rapports et c'est sur la base de ces deux rapports-là qu'il va faire sa recommandation au Conseil des ministres.

3185 Donc, ça dépendra de ce qu'il y aura dans les recommandations de chacun des rapports.

Ça, est-ce que c'était votre deuxième question?

M. GUY MORIN :

3190

Non.

LE PRÉSIDENT :

3195

Allez-y.

M. GUY MORIN :

3200

C'était comme la première, c'était pas une question. Dans le contexte, je reste un peu dans la même idée pour arriver avec une grande finale qu'une perte d'habitat de poisson peut être mitigée par la création d'un habitat à d'autres genres de faune, parce que l'habitat du poisson, c'est une chose, mais si on crée de l'habitat pour la sauvagine, la petite faune, en compensation.

LE PRÉSIDENT :

3205

Normalement, le contexte d'aucune perte nette d'habitat, c'est que si on détruit un habitat dans le milieu aquatique, on va compenser un habitat dans le milieu aquatique équivalent. Donc, si on a détruit une frayère, on va aller recréer une frayère dans le même secteur. Donc, c'est simplement pour diriger votre question peut-être un peu plus précisément.

3210

M. GUY MORIN :

J'avais cru comprendre que ça pouvait adoucir les compensations si, en en détruisant, on se trouvait à en créer un autre habitat.

3215

LE PRÉSIDENT :

C'est dans les mêmes milieux, oui.

3220

M. GUY MORIN :

Oui. Mais c'est ça, advenant qu'une solution numéro 3 serait considérée et qu'il y aurait un peu de perte d'habitat du poisson, est-ce que ça ne serait pas une bonne idée de rendre fonctionnelle, pour compenser la perte d'habitat de poisson au fleuve, la passe à poisson au niveau de la Rivière-aux-Pins?

3225

3230 Il y a une passe à poisson que le ministère a construite il y a quelques années identifiée pour faire la promotion pour les espèces d'eau chaude, le brochet, la perchaude, qui fraient tôt au printemps, souvent le niveau d'eau du fleuve n'est pas suffisant, le poisson a pas accès au milieu de la Rivière-aux-Pins, donc, ils ont aménagé une passe à poisson qui était pas bien *designée* pour des poissons d'eau chaude, c'était une passe à poisson qui aurait été parfaite pour des saumons, des truites, des poissons d'eau froide qui sont vigoureux à l'eau froide, mais au niveau de la pente qu'il y a à traverser là, dans les conditions actuelles, ils ont fait des études pendant trois ans, ils ont enfermé des poissons dans la passe avec des tags dessus, avec de la télémétrie, il y a jamais un poisson qui a monté en haut de la passe.

3235 Advenant qu'il y aurait des travaux au niveau de la rive, est-ce que ça serait une bonne idée?

3240 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, est-ce que ça pourrait être une mesure de compensation?

3245 **M. GUY MORIN :**

Une compensation intéressante de rendre la passe à poisson fonctionnelle.

LE PRÉSIDENT :

3250 Je vais diriger la question, évidemment, à madame Fraser.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

3255 C'est un gros dossier, je vais regarder monsieur le commissaire, c'est un gros dossier, donc, qui requiert du temps de personnel pour l'entretien de cette passe-là.

3260 C'est sûr que c'est un aménagement qui a été suivi, c'est sûr que je le connais pas bien, ce dossier-là mais dans la mesure de mes connaissances, puis je pourrai peut-être vous revenir avec plus d'information, c'est sûr que pour le moment, c'est ça, c'est le temps alloué à ça, c'est l'entretien, donc qui est pour le moment un aménagement qui est d'entretien.

S'il y avait des bonifications à faire sur cet aménagement-là, faudra avoir une réflexion peut-être avec un promoteur quelconque qui nous apporterait aussi... c'est un élément de discussion à savoir un apport de nos connaissances sur ce milieu-là, venant de mes collègues qui étudient le

3265 milieu et qui en ont connaissance versus ce que le promoteur pourrait apporter aussi comme éléments, donc, de soutien pour la réalisation d'un projet.

Mais je pense que ça nécessite une réflexion s'il y avait lieu de bonifier ou faire des réaménagements dans ce secteur-là.

3270

LE PRÉSIDENT :

Mais la question de monsieur Morin, c'était : Est-ce que ça, ça pourrait servir de compensation pour ce qui pourrait être perdu dans le cadre du présent projet, s'il y avait un scénario autre?

3275

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

Oui.

3280

LE PRÉSIDENT :

Ça pourrait faire partie.

3285

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

Mais nous, dans les lignes directrices pour réaliser un projet de compensation, on s'est basés sur trois approches, dont l'habitat de remplacement. L'habitat de remplacement, ce qu'on va essayer de viser, c'est d'améliorer l'habitat déjà présent, le restaurer s'il était dégradé ou bien de créer tout simplement un nouvel habitat.

3290

LE PRÉSIDENT :

Un nouvel habitat.

3295

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

Donc, celui-ci, c'est un aménagement. Il pourrait y avoir des interventions ciblées, réfléchies puis dans le but d'améliorer peut-être la fonctionnalité, donc, entre autres la passe migratoire, est-ce qu'il y aurait lieu de revoir. Ça, c'est pas ce soir que je peux me prononcer.

3300

Mais effectivement, c'est un endroit riche déjà en termes de biodiversité faunique, ça peut être un élément, mais je pense que c'est le rôle aussi du promoteur de nous proposer des

3305 scénarios de compensation puis, par la suite, on se prononcera sur une forme d'acceptabilité par rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

3310 Merci.

Donc, oui?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3315 Par rapport à ça, oui. Alors, la question est au promoteur. On a entendu parler de projets de compensation, est-ce que vous pouvez nous les décrire, nous dites où est-ce que vous en êtes, quel est le calendrier, et également est-ce que vous avez, là, dans l'étude d'AquaBerge de 2010, il y avait plusieurs secteurs de compensation qui avaient été identifiés. Est-ce que c'est retenu?

3320

M. DANIEL DROUIN :

Oui, en fait, on a trois scénarios de compensation, effectivement, qui sont à l'étude, je vais laisser ma collègue Marjolaine vous donner des détails.

3325

Mme MARJOLAINE BISSON :

3330 Alors, oui, c'est ça, il y a trois scénarios qu'on propose actuellement avec le ministère de Développement durable et le ministère de la Faune, on s'est pas encore arrêté sur un en particulier, on est encore en développement là-dessus. Je sais pas si vous voulez avoir les détails des trois scénarios qu'on propose.

LE PRÉSIDENT :

3335 Oui.

Mme MARJOLAINE BISSON :

3340 O.K. Le premier se situe directement en avant du muret de pierre au Parc Joseph-Laramée. Comme vous avez pu constater lors de votre visite qu'il y a beaucoup comme de concassé qui est accumulé à un certain niveau, quand même assez élevé, l'idée, ça serait de redescendre ce niveau-là pour améliorer, en fait, l'habitat pour essayer de retrouver le substrat

3345 naturel pour aller refaire de la replantation de végétaux aquatiques, pour créer comme un milieu un peu plus naturel puis aussi permettre que ça soit inondé un peu plus longtemps dans l'année. Ça fait qu'à ce niveau-là, c'est plus de l'amélioration d'un milieu.

3350 Il y a un autre secteur, qui est situé plus en amont, qui est en fait une ancienne carrière, qui était utilisée dans les années '60, qui a une très très forte profondeur, qu'on estime environ à 36 mètres de profondeur puis il y a juste une petite entrée pour accéder à cette fosse-là puis durant une partie de l'année, en période d'étiage, la fosse, elle peut pas être accessible par le poisson. Bien, c'est-à-dire que les poissons qui sont en dedans restent en dedans, il peut pas y avoir d'échange.

3355 Ça fait que l'idée, c'était d'aller recreuser un peu l'entrée pour permettre aux poissons d'accéder plus longtemps dans l'année. On a fait faire une étude que juste de recreuser 30 centimètres permettrait d'augmenter l'échange, bien, le mouvement du poisson au-dessus de cinq à six semaines par année.

3360 La troisième option se situe dans le Parc de La Saulaie, où est-ce qu'il est possible de voir un muret encore de béton, c'est comme toutes des plaques de béton par-dessus l'autre, mais qui s'affaissent vraiment, là, puis l'idée, c'était d'aller retirer ces plaques-là puis d'aller redonner une berge naturelle avec une pente plus douce, puis à ce moment-là, ça serait du gain d'habitat aussi à ce niveau-là.

3365 Ça fait que c'est encore en discussion, on doit déposer un projet de compensation au ministère du Développement durable pour l'analyse du dossier, mais il y a rien encore de confirmé dans les trois projets.

LE PRÉSIDENT :

3370 Merci beaucoup.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3375 Est-ce que vous pouvez nous déposer cette description-là, s'il vous plaît, puis le calendrier?

Mme MARJOLAINE BISSON :

3380 Oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Parce que là, j'imagine que vous êtes en discussion, alors vous pensez?

3385

Mme MARJOLAINE BISSON :

Bien, on a écrit un projet.

3390

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Oui, c'est ça, juste nous décrire où est-ce que vous êtes rendus dans ce processus de compensation-là.

3395

Mme MARJOLAINE BISSON :

O.K.

3400

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Et de nous dresser un peu le portrait.

Mme MARJOLAINE BISSON :

3405

De qu'est-ce que je viens d'expliquer?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Oui, s'il vous plaît.

3410

Mme MARJOLAINE BISSON :

O.K.

3415

LE PRÉSIDENT :

Bien, monsieur Morin, merci beaucoup.

3420

Donc, je vais décréter une pause de 15 minutes et on revient après la pause. Donc, il y a du café à la table pour ceux qui aimeraient se désaltérer.

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

3425

REPRISE DE LA SÉANCE

Mme SUZANNE BINET-AUDET

3430

LE PRÉSIDENT :

3435

Bonsoir, messieurs, dames, veuillez reprendre vos places, s'il vous plaît. Donc, j'inviterais madame Suzanne Binet-Audet maintenant à s'avancer.

Madame Binet-Audet, bonsoir, vous avez été patiente.

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

3440

Bien oui. Bien non, mais je suis arrivée en retard, alors un peu moins de patience. Alors, j'aurais une question à poser. Je me demandais si c'était possible, dans le cadre du projet actuel, de garder le garde-corps dans les Parcs Laramée-Lacaille.

3445

LE PRÉSIDENT :

Donc, vous voulez dire le garde-corps qui est actuel?

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

3450

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3455

C'est bon.

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

Qui est plus une ceinture, en fait, qui est très léger, là, oui.

3460

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Drouin.

3465

M. DANIEL DROUIN :

Je vais laisser mon collègue répondre.

3470

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Poirier.

M. CLAUDE POIRIER :

3475

Le garde-corps actuel, Monsieur le Président, qui consiste en ce moment, c'est des poteaux avec deux câbles d'acier, je crois, il est pas conforme aux normes et aux réglementations, ainsi de suite, dans le cadre des murs et ainsi de suite. Donc, le but, c'est de mettre un garde-corps conforme aux règlements en vigueur, là, en ce moment.

3480

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

Voilà.

3485

LE PRÉSIDENT :

Donc, votre deuxième question?

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

3490

J'avais pas de deuxième question.

LE PRÉSIDENT :

3495

C'était votre seule. Et la raison pour laquelle vous voudriez garder, parce que, bon, on va quand même essayer de comprendre pourquoi vous avez posé cette question-là. Il y a certainement quelque chose derrière ça.

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

3500

Oui, c'est que j'ai vu, mettons, dans les premières fois que vous avez présenté le projet – ah, c'est à vous que je dois parler - ...

LE PRÉSIDENT :

3505

Ah, ça va.

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

3510

... j'ai vu le modèle de clôture, qui est joli, mais dans le site des deux parcs, ce qu'on a actuellement ne fait pas barrière entre les gens et le fleuve. Donc, c'est très léger, c'est une ceinture, c'est pas une barrière, c'est pas une clôture, c'est vraiment un garde-corps, mais visuellement, on est dans le fleuve. Il y a pas cette espèce d'enclos qu'une clôture crée.

3515

Puis pour moi personnellement, est-ce que j'ai le droit de donner un avis?

LE PRÉSIDENT :

3520

À ce stade-ci, ça serait bien de nous l'écrire dans un avis.

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

Voilà.

3525

LE PRÉSIDENT :

Parce que dans un mémoire, qui peut être - encore là, je vais démystifier le mot « mémoire », là – c'est pas un document.

3530

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

3535

Ça peut être une page, deux pages, et ça va nous être très utile, donc, d'avoir votre avis là-dessus.

3540 Et je poserais en question complémentaire à monsieur Drouin ou à l'équipe de monsieur Drouin, est-ce qu'il y aurait des possibilités, tout en étant conforme, d'avoir un garde-corps qui va donner une meilleure visibilité au fleuve?

M. CLAUDE POIRIER :

3545 Monsieur le Président, oui, il y a eu une firme d'architectes du paysage, dans un autre mandat plus tard, qu'on a regardé ce qui était possible et ce qui avait été proposé, c'était pour justement par treillis au lieu d'aller avec des barreaux verticaux qui coupaient, qui avaient moins d'impact sur la vue sur le fleuve. Donc, oui, ça avait été regardé.

3550 C'est plus le Code du bâtiment ou ainsi de suite, je pense. Peut-être Nadia pourrait répondre à ça.

Mme NADIA ROUSSEAU :

3555 Je suis pas une spécialiste du Code de construction, mais effectivement, les garde-corps, c'est en vertu du Code de construction qu'il y a certaines exigences sur la hauteur, dépendamment de la hauteur du muret.

LE PRÉSIDENT :

3560 Je comprends de votre intervention et de celle de monsieur Poirier qu'il va peut-être y avoir possibilité d'aménager un garde-corps qui va être plus léger?

M. CLAUDE POIRIER :

3565 C'est ce qui est envisagé, oui.

LE PRÉSIDENT :

3570 Bon bien, merci beaucoup.

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

3575 J'aurais une question.

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y, vous avez droit à une deuxième question.

3580

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

Parfait. Donc, c'est en rapport avec ce que vous dites, c'est une sous-question. Si le garde-corps est pas détruit, on peut le garder? Un peu comme, moi, j'ai une maison ancienne, mes escaliers sont pas conformes, mais parce que ça fait partie de la structure de la maison ancienne puis le site, pour moi, est ancien, c'est un cadre paysager ancien, à ce moment-là, je suis pas obligée de me rendre aux normes.

3585

Donc, je me demandais, est-ce qu'on doit être aux normes quand on détruit et on reconstruit ou, si on ne détruit pas, est-ce qu'on peut continuer à avoir cette chance?

3590

LE PRÉSIDENT :

C'est bien. Donc, votre question est posée, l'équipe de monsieur Drouin.

3595

M. CLAUDE POIRIER :

Monsieur le Président, c'est certain que si on touchait pas au mur du tout, je veux dire, indirectement, c'est une question de le faire ou de pas le faire, mais là, vu qu'il y a des travaux importants de prévus et que, dans notre domaine, on est tous des ingénieurs et ainsi de suite, donc, on a un code d'éthique à respecter et ainsi de suite, et un des premiers codes, un des premiers critères à respecter, c'est la protection du public.

3600

Donc, on doit s'assurer de respecter toutes les normes de sécurité entre autres et il faut juste qu'un enfant tombe de l'ordre de 3, 4, mètres. Je sais que le mur au Parc Lacaille a quand même 4 mètres de dénivelé et, en ce moment, qu'est-ce qui est en place n'est pas conforme aux normes.

3605

Donc, c'est difficile de venir faire des travaux sans mettre aux normes les principes de sécurité, surtout en ce qui concerne les garde-corps.

3610

LE PRÉSIDENT :

Ça va, merci.

3615

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

3620

Est-ce que je peux? En fonction du patrimoine, parce que c'est aussi beaucoup la culture, j'aurais une question là-dessus aussi, c'est : Est-ce que ce garde-corps-là pourrait être gardé comme témoin d'une autre mentalité et d'une façon ancienne de faire, qui fait partie d'un patrimoine, c'est la continuation d'une façon de vivre, parce que c'est pas du tout sur la sécurité, on donnait pas autant d'accent sur la sécurité, les familles avaient huit enfants, 10 enfants.

3625

Moi, ça fait 35 ans que je vais dans le parc puis j'ai jamais vu un accident.

LE PRÉSIDENT :

3630

Oui, je comprends. Je comprends, mais, bon, je suis pas certain que ça peut être une question parce que là, on oppose le patrimoine. Je vais quand même laisser monsieur Brunelle parler.

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

3635

Oui.

LE PRÉSIDENT :

3640

On oppose le Code du bâtiment à la question culturelle, je suis pas certain. Mais je vais vous laisser aller là-dessus, monsieur Brunelle.

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

3645

Paysage, au niveau du paysage patrimonial.

M. LUC BRUNELLE :

3650

C'est quand même assez difficile pour nous au ministère de la Culture de prendre un objet comme ça puis de lui attribuer un statut de protection. Bien franchement, c'est plus facile pour la Municipalité de faire une intervention de ce type.

Nous, c'est assez compliqué, faut faire une évaluation historique, patrimoniale, ensuite, déterminer s'il y a des comparables, ensuite, y donner un statut de protection. Je vous avoue, au niveau municipal, ils ont les mêmes compétences que nous au niveau du patrimoine, mais la façon d'y arriver est plus simple.

3655

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

O.K.

3660

LE PRÉSIDENT :

Donc, en fait, ça serait peut-être d'exprimer ces opinions-là dans votre mémoire et donc, ça pourrait être considéré dans l'analyse complète du projet.

3665

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

Je vous remercie.

3670

LE PRÉSIDENT :

Merci.

Mme SUZANNE BINET-AUDET :

3675

Merci beaucoup.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3680

Au promoteur, j'ai une question concernant dans l'un des parcs, puis je suis vraiment désolée, l'heure tardive fait que je me mélange un peu, mais il y a un monument puis il y a une clôture autour du monument, à quoi sert cette clôture-là?

M. DANIEL DROUIN :

3685

Oui, donc, c'est le Parc Laramée. En fait, c'est pour des raisons de sécurité, c'est qu'il y avait de l'affaissement observé dans ce secteur-là et c'était pour empêcher que les gens marchent dans le secteur où il y a des affaissements.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3690

Ma deuxième question, on parle de lampadaires dans l'étude d'impact, est-ce qu'il y a des lampadaires qui vont être aménagés et à quel endroit?

M. CLAUDE POIRIER :

3695

Oui, pour l'instant, il y a des lampadaires déjà existants. Donc, on va les remplacer pour des lampadaires qui vont être plus, je dirais, plus bas en consommation d'énergie, mais aussi qui vont être de *dark sky* et sûrement avec la technologie des DEL qui sont plus directionnels. Donc, le but, ça va être d'installer un éclairage qui sera pas aligné vers le fleuve entre autres, donc vraiment vers le parc, parce qu'en ce moment, c'est un éclairage qu'il y a des lampadaires, je pense, environ à 10 pieds du mur, là, peut-être à 3, 4 mètres du mur et c'est un éclairage sodium haute pression qui diffuse dans toutes les directions.

3700

Donc, c'est d'éviter justement ça et de pas envoyer d'éclairage dans le fleuve. Donc, c'est prévu de mettre à jour l'éclairage.

3705

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Dans quel tronçon est-ce que vous prévoyez? Si vous pouvez me les décrire, parce que je sais qu'il y avait, bon, la fameuse promenade qu'on a enlevée, qu'il allait y avoir des lampadaires, donc, dans le tronçon 1, tronçon 2.

3710

Et là, je sais qu'il y a des lampadaires dans les deux parcs, mais à quel autre endroit est-ce que vous prévoyez l'aménagement de lampadaires?

3715

M. CLAUDE POIRIER :

Puisqu'on a enlevé la promenade de la section 1, il y aura pas de lampadaires de prévus, l'éclairage de rue est adéquat pour l'existant. Pour la section 2, on va juste mettre à jour. Bien non, il était pas prévu de changer d'éclairage, il est déjà existant et on vient pas jouer sur cet aspect-là, mais c'est surtout dans les deux parcs qu'on va changer l'éclairage.

3720

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Et à quelle distance de la rive est-ce que ces lampadaires-là vont être aménagés?

3725

M. CLAUDE POIRIER :

C'était prévu de les mettre sur le mur même pour pas qu'ils soient dans le parc en tant que tel et qu'ils deviennent un obstacle pour les gens qui circulent dans le parc, et aussi, comme je disais, les nouvelles technologies et ainsi de suite, avec les photométries, c'est facile de diriger

3730

complètement les faisceaux lumineux je dirais vers le parc et non vers le fleuve, avec les technologies des DEL aujourd'hui.

3735 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Est-ce que je peux poser la question à monsieur Laporte du ministère? Est-ce que c'est envisageable pour vous que des lampadaires soient installés directement sur les murets, dont dans la rive?

3740

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Bien, si c'est sur les murets, il y a pas de problème pour nous.

3745

Mme MARTINE FOREST

3750 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, j'appellerais madame Martine Forest.

Bonsoir, madame Forest.

3755

Mme MARTINE FOREST :

En fait, j'ai les questions de madame Fillion parce que madame Fillion peut pas être là, elle m'a demandé si je pouvais les poser.

3760

LE PRÉSIDENT :

C'est tout à fait légitime.

3765

Mme MARTINE FOREST :

Alors, la première question, c'est : Quelles interventions particulières a-t-on prévu pour que l'exutoire pluvial situé immédiatement en amont de la Pointe des Seigneurs n'endommage plus le mur après sa restauration?

3770

M. ÉRIC COLLARD :

O.K., Monsieur le Président, si je comprends bien, c'est vraiment l'émissaire qui sort au travers du mur?

3775

LE PRÉSIDENT :

Oui, c'est ce que je comprends.

3780

M. ÉRIC COLLARD :

Oui, il y a diverses méthodes. C'est sûr qu'actuellement, on n'est encore à l'ingénierie de détail, mais il existe des choses qui peuvent être faites, par exemple mettre localement un béton de plus haute performance. On peut aussi mettre une plaque de granit ou une roche plus dure ancrée au mur qui va s'user moins rapidement puis, par le fait même, augmenter la durée de vie suite à l'écoulement de l'eau continuuel sur le mur.

3785

LE PRÉSIDENT :

Donc, il est possible d'imaginer que vous allez regarder ces choses-là au moment de l'ingénierie plus détaillée?

3790

M. ÉRIC COLLARD :

Oui, absolument.

3795

LE PRÉSIDENT :

O.K., merci beaucoup.

3800

Votre deuxième question?

Mme MARTINE FOREST :

Est-ce qu'il sera prévu dans le plan de plantation, en plus des arbres à grande canopée, que des arbustes à fort enracinement soient installés dans la pente, entre la piste cyclable et le mur, du Quai Montarville à la marina, de même que des plants de vigne vierge et de vigne de rivage au-dessus du mur afin qu'ils descendent sur celui-ci?

3805

3810 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Drouin.

3815 **M. DANIEL DROUIN :**

Monsieur Bergeron, si vous voulez donner un complément d'information.

LE PRÉSIDENT :

3820 Monsieur Bergeron.

M. DANIEL BERGERON :

3825 En fait, tous les arbres, les arbustes sélectionnés dans le contexte d'aménagement de La Riveraine, en fait, c'est toutes des espèces indigènes spécifiques pour les bandes riveraines. Donc, ils peuvent résister aux glaces, ils sont vraiment résistants et puis ils font en sorte, justement, de faire en sorte que l'enrochement, le système racinaire vient s'intégrer autour de l'empierrement et puis consolider de façon perpétuelle l'enrochement.

3830 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

3835 Madame Forest, est-ce que vous croyez que c'était le sens de la question ou l'esprit de la question de madame Filion?

Mme MARTINE FOREST :

3840 Bien, je pense qu'elle précisait entre la piste cyclable et le mur, et non pas la végétation plus bas. Donc, je pense pas que les glaces viennent, ça a pas un impact sur les glaces.

LE PRÉSIDENT :

Et vous parliez aussi du tronçon 1, je crois.

3845

Mme MARTINE FOREST :

Entre du Quai Montarville à la marina.

3850 **M. DANIEL DROUIN :**

Écoutez, pour l'instant, il me semble dans le plan de plantation – et ma collègue pourra compléter – c'étaient des arbres qui étaient prévus, c'est-à-dire dans le plan de compensation suite aux coupes, c'étaient principalement des arbres qu'il était prévu de planter, pas nécessairement des arbustes à fort enracinement.

3855

LE PRÉSIDENT :

Donc, ça répond à la question qui était posée. C'est bien.

3860

Bon bien, merci beaucoup, madame Forest. Je crois que ma collègue a des questions complémentaires à poser.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3865

Oui, concernant le programme de compensation suite à l'abattage d'arbres, vous dites « *Il est mentionné qu'aucun arbre de calibre supérieur à 15 centimètres ne sera planté et que la hauteur des arbres plantés se limitera à 2 mètres.* »

3870

Ma première question, c'est : Pourquoi des arbres si petits? Puis ensuite, j'enchaînerais.

M. DANIEL DROUIN :

Moi, je vais me permettre de vous répondre. En fait, c'est que, règle générale, le taux de survie des arbres de plus fort calibre est beaucoup plus faible que les arbres de plus petit calibre et ce qu'on observe, règle générale, c'est que – et là, je ne suis pas ingénieur forestier, je pourrais pas donner lesquels précis – mais de façon générale, les arbres qui font justement près de 2 mètres, donc 200 centimètres de hauteur, peuvent reprendre beaucoup plus rapidement, le système de racinage se déploie plus rapidement et, ultimement, dans de nombreux cas, la croissance est plus rapide, il rattrape les arbres de plus fort calibre.

3880

Donc, en fait, on fait souvent l'erreur pour question au niveau du paysage de mettre des arbres de fort calibre, mais dans les faits, donc, on en perd beaucoup plus et, en plus, ils sont rattraper par les autres de plus petit calibre qui déploient un système racinaire plus efficacement, oui. Et donc, c'est aussi qu'à certains endroits, il y a une question de pente, en fait, et donc, quand la pente est relativement forte, de stabiliser, justement, des arbres qui sont en motte, donc

3885

de beaucoup plus gros calibre, ça devient un peu plus complexe, éventuellement, faut les attacher. Bon.

3890 Ça prend beaucoup plus de place. Donc, c'est plus aisé de planter, c'est moins envahissant dans la pente de planter des plus petits calibres puis, en plus, habituellement, ça performe mieux.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3895 Puis justement, vu que c'est des arbres de petit calibre, est-ce que vous avez pensé peut-être d'en planter un nombre supérieur pour aller chercher une compensation écologique?

M. DANIEL DROUIN :

3900 En fait, c'est pas le nombre qui est tellement important quand on parle de notre perspective, c'est plutôt la canopée qu'on va aller chercher, donc c'est plutôt le déploiement des arbres qui va être recherché. Si on plante des essences trop collées, si vous voulez, ultimement, il va y avoir de la perte et c'est pas nécessairement intéressant. On n'ira pas avoir un gain en termes de canopée. Donc, l'idée, c'est de planter les bons arbres, pour reprendre la formule magique d'Hydro-Québec, « *le bon arbre au bon endroit* ».

3905
3910 Donc, l'idée, c'est d'aller planter, c'est ça, aux endroits appropriés, avec une densité appropriée. Il s'agit pas de multiplier le nombre inutilement. L'objectif, c'est d'avoir la canopée qui soit restaurée.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3915 Et si je me rappelle bien, vous aviez mentionné que – puis là, c'est parce que j'ai pas en tête votre tableau – les arbres qui vont être abattus dans les deux parcs vont être replantés plus vers le tronçon 1, est-ce exact?

M. DANIEL DROUIN :

3920 Exact.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3925 Et est-ce que ces arbres qui sont abattus dans les deux parcs sont dans la rive ou sont dans les parcs eux-mêmes?

M. DANIEL DROUIN :

3930 Non, en bas de talus, en bas de muret, oui. Dans le parc, l'objectif, évidemment, c'est l'une
des raisons de l'existence de ce fameux mur vertical, c'est de préserver les arbres qui sont dans
le parc en haut. Donc, il est pas prévu d'avoir d'abattage en haut, on veut tout faire en sorte qu'on
préserve les arbres en haut. C'est vraiment les arbres en bas de muret qui vont être remplacés,
oui.

3935 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Et donc, vous allez les compenser dans le tronçon 1.

M. DANIEL DROUIN :

3940 Exact.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

3945 O.K.

M. DANIEL DROUIN :

3950 Là où il y a un peu plus de place pour avoir des arbres qui vont pouvoir se déployer.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

O.K. Merci.

3955 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien.

3960

M. JOHN MOSELEY

3965 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, j'appellerais monsieur John Moseley.

Rebonsoir, monsieur Moseley.

3970

M. JOHN MOSELEY :

Rebonsoir. Je suis très content du progrès. Avec l'âge, on apprend beaucoup de choses puis j'aimerais beaucoup contribuer éventuellement avec mes mémoires. J'ai plusieurs questions à poser.

3975

LE PRÉSIDENT :

On vous en demanderait deux à la fois.

3980

M. JOHN MOSELEY :

Oui, deux à la fois.

3985

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

M. JOHN MOSELEY :

3990

C'est correct. Mais est-ce qu'on va rallonger la réunion si jamais il y a pas de temps?

LE PRÉSIDENT :

3995

On va vous permettre de poser l'ensemble de vos questions.

M. JOHN MOSELEY :

Merci beaucoup.

4000

LE PRÉSIDENT :

Aussi, c'est ça, on a une autre liste qui s'en vient. Donc, c'est bon.

4005 **M. JOHN MOSELEY :**

Une autre liste. Je ne sais pas comment le traduire en français exactement, mais ma question, c'est concernant le fleuve devant la ville, et est-ce qu'il y a dernièrement des mesures d'une accumulation de *silt*, en anglais, on dit *silt*.

4010 **LE PRÉSIDENT :**

C'est du limon.

4015 **M. JOHN MOSELEY :**

Pardon? C'est?

4020 **LE PRÉSIDENT :**

Limon.

M. JOHN MOSELEY :

4025 Limon. Suite au fait qu'on avait dit l'autre jour que le niveau de l'eau est de plus en plus bas, moins de glace à cause du fait qu'on enlève la glace du lac, qui l'avait retenu dans le passé, et puis aussi, le fait que de plus en plus devant Longueuil, dans le chenal qui est sur le côté de l'endroit pour les gros bateaux, ralentit aussi puis moi, je me rappelle quand j'étais jeune, ils faisaient justement enlever ce remous de temps en temps.

4030 Est-ce que ça devient un problème pour Boucherville? Et la question est peut-être un peu éloignée, mais je regarde, j'essaye de poser des questions qui élargissent le projet dans son ensemble, c'est un peu comme je veux le mettre en contexte si je peux.

4035 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, je poserais votre première question.

4040 **M. JOHN MOSELEY :**

O.K. La question, c'est : Est-ce qu'il y a une augmentation...

LE PRÉSIDENT :

4045 Du limon.

M. JOHN MOSELEY :

4050 Oui, dans le fleuve.

LE PRÉSIDENT :

Dans le secteur, disons dans la zone élargie.

4055 Donc, madame Fraser peut-être?

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

4060 Je pourrais pas vous donner une réponse claire à ça, tout dépendant des débits.

LE PRÉSIDENT :

Ça pourrait être une réponse par écrit plus tard.

4065 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

4070 Oui. Je sais pas si nous, on a l'information à notre ministère ou si d'autres ministères auraient ce genre d'info. On a les stations du MDDELCC avec les débits, les charges sédimentaires, les changements climatiques. J'essaie de voir des mots clés dans ma tête qui pourraient essayer.

LE PRÉSIDENT :

4075 Je pense c'est le service.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

4080 Mais je pense que c'est mesurable, là, sur le terrain, je sais pas si nous, à l'intérieur de notre ministère, il y a quelqu'un qui est apte et qui a l'expertise.

LE PRÉSIDENT :

4085 Est-ce qu'on a encore quelqu'un, ce soir, du Service d'expertise hydrique? Oui? Donc, est-ce que vous croyez être en mesure de répondre à ça, monsieur Bouchard?

M. JEAN-DENIS BOUCHARD :

4090 Moi, ce soir, non. En fait, je pense, dans votre question, je sens que c'est beaucoup en fonction des changements climatiques que vous abordez votre question?

M. JOHN MOSELEY :

4095 Indirectement, mais aussi sur le fait que si on mesure les poissons aujourd'hui à certains endroits puis le niveau d'eau diminue, la vitesse du fleuve diminue, ça se remplit, on n'aura plus de fleuve. Bien, j'exagère, mais on parle d'un gros projet, on va essayer d'augmenter les berges.

4100 L'impact de ne plus pouvoir, peut-être rentrer dans le fleuve quand, tout le temps, le fleuve va de bas en bas. Si on regarde dans un des projets qui a été soumis par un des consultants, on regarde le pire temps que ça l'a été dans les photos où est-ce qu'on peut marcher jusqu'à 100 verges dans le fleuve. Poissons, je pense pas.

4105 Donc, j'essaie de faire le lien entre le projet, nos connaissances, pas de quoi qu'on parle, mais l'ultime résultat de ce qu'on décide pour tel projet. J'ai beaucoup beaucoup de difficulté de mettre ça.

LE PRÉSIDENT :

4110 Mais il faudrait que ce soit peut-être précisé en fonction du projet dont on parle.

M. JOHN MOSELEY :

4115 C'est ça. Donc, avec des questions, c'est un rajout sur le fait qu'on avait posé des questions. Est-ce qu'on peut revenir un peu plus en arrière dans le temps?

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Moseley, parce qu'en fait, on est ici pour mieux comprendre le projet qui nous est soumis. Donc, est-ce que les changements qui sont proposés entre la situation actuelle et ce

4120 qu'on veut faire va avoir des impacts sur l'environnement, entre autres. Puis l'environnement, on a défini, là, que c'était l'écologie, l'aspect social et l'aspect économique.

4125 Donc, je pense que ce serait important qu'on puisse circonscrire nos questions à ça parce que c'est pour ça que nous, on est ici, là, ce soir. Je comprends votre souci, là, de la sédimentation puis peut-être de l'historique, mais je suis obligé de vous demander d'essayer d'avoir des questions qui vont nous permettre de mieux comprendre les impacts de ce projet-là.

M. JOHN MOSELEY :

4130 O.K. Donc, je vais peut-être demander si je pourrais vous demander cette question-ci. J'ai sorti des photos d'ancien temps, j'aimerais savoir si le projet avait considéré ces photos dans leurs délibérations, qui sont prêtes à montrer si vous me laissez.

LE PRÉSIDENT :

4135 Je pense que l'idéal ça serait de, parce que là, ce soir, ça, ça va plus du domaine d'un mémoire. Parce que là, vous soumettez vos photos dans votre mémoire et ça, ça va nous obliger, nous, à faire la comparaison et à poser des questions au promoteur. Mais là, je crois qu'on sort de l'axe de l'objectif de l'exercice que l'on tient dans les audiences, dans la première partie des audiences, alors que dans un mémoire, vous allez avoir l'occasion de nous expliquer pourquoi vous voulez nous montrer ça et qu'est-ce que vous voulez exprimer avec ce changement-là.

4140 Parce que finalement, là, on essaie d'avoir des questions courtes et précises. Comme je le mentionnais au début, évitez les préambules assez longs et on a besoin de questions précises, comme je vous disais, pour comprendre l'impact de ce projet-là sur l'environnement.

4145 **M. JOHN MOSELEY :**

O.K. Parfait.

4150

LE PRÉSIDENT :

Ça va?

4155 **M. JOHN MOSELEY :**

Yeah. Alors, je vais poser celui-ci d'abord. C'était élargir aussi la question de ruissellement, la captation d'eau, l'habilité pour la Ville de capter l'eau, vous avez fait une toute petite référence à

4160 ce qui arrive en France présentement et je me demande s'il y a d'autres impacts plus loin avec la captation d'eau puis la possibilité que ces eaux peuvent nuire au projet tel qu'il est présenté.

LE PRÉSIDENT :

4165 Donc, pas au projet, mais à l'environnement, j'imagine?

M. JOHN MOSELEY :

4170 L'environnement puis, comme par exemple, il y avait un marais qui était juste proche de l'église, qui était recouvert par les maisons. D'après ce que je pense, j'imagine que l'eau, il faut qu'elle s'en aille quelque part. On a vu que l'eau est déjà dans les rues et est captée, puis il y en avait une devant l'église qui était manquée, qui coule directement dans le parc. Mais si on capte pas l'eau en arrière de Boucherville et puis on s'en occupe de cette eau-là, naturellement, comme le monsieur qui a la marina dit, il verse dans le fleuve puis tout est naturel.

4175 Est-ce qu'on a considéré la possibilité qu'un des problèmes qu'on y fait face est dû au fait qu'il y a beaucoup plus d'eau qui rentre dans le système et y va naturellement vers le fleuve?

LE PRÉSIDENT :

4180 Je peux diriger la question à l'équipe du promoteur.

M. DANIEL DROUIN :

4185 En fait, je vais vous dire qu'il y a des éléments très très hypothétiques ici pour lesquels j'ai absolument pas d'éléments factuels à vous fournir pour éclairer tout ce beau monde. Donc, non, il y a pas de différence par rapport à d'éventuels apports en eau souterrains qui ont été évalués à ma connaissance, à moins que mes collègues me donnent des informations inverses, là, c'est pas à ma connaissance, non.

4190 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie et je vous encouragerais peut-être, si vous avez l'impression qu'on n'a pas répondu à vos questions...

4195 **M. JOHN MOSELEY :**

Non, non, pas du tout. Pas du tout.

LE PRÉSIDENT :

4200

... peut-être de les exprimer dans un mémoire puis ça va nous obliger à aller au fond des choses.

M. JOHN MOSELEY :

4205

Oui, il y a pas de problème du tout.

LE PRÉSIDENT :

4210

Merci, monsieur Moseley.

M. JOHN MOSELEY :

4215

Merci.

LE PRÉSIDENT :

4220

Oui, donc là, la commission va poser quelques questions et j'ai encore une liste de personnes et on va vous donner la parole plus tard, mais il y a un certain nombre de questions qu'on veut poser devant le public et donc, on va passer une série de questions qu'il nous reste à poser au promoteur ou aux personnes-ressources.

4225

Donc, moi, je vais y aller avec la première question que je voulais adresser au promoteur, mais aussi, j'adresserai la même question au ministère de la Forêt, Faune et Parcs. Il est mentionné dans le résumé, le PR-3, à la page 4, « *Cette étude démontre qu'il existe très peu d'habitats à fort potentiel pour les 44 espèces présentes - ici, on parle des espèces de poissons – dans le secteur à proximité des zones de travaux projetés. La valeur de l'habitat pour le poisson a été jugée faible pour les deux zones d'étude locales. Les sites de fraie potentiels ou existants importants sont plutôt situés en aval, soit au nord de la zone de l'étude élargie.* »

4230

Et on mentionne à différents endroits que ces habitats-là ont été évalués soit dans des données du ministère, soit avec un examen plutôt sommaire de ce qu'on voyait de la berge, puis moi, je trouve ça un peu vague. Est-ce que vous pourriez me renseigner un peu sur la fiabilité de ces interprétations-là?

4235

M. GHISLAIN VERREAUULT :

4240 L'évaluation, naturellement, a été faite en grande partie avec les données disponibles, donc les habitats connus, les informations qui étaient disponibles avec les études, je dirais synthèses. Les seules évaluations qui ont été faites étaient vraiment très près de la zone d'aménagement pour nous, on n'a pas fait d'étude agrandie sur la zone agrandie et les observations sur les herbiers, sur les marais/marécages qui sont là, c'est vraiment mesuré, on a quand même des informations qui sont une observation, mais avec les surfaces qui correspondent à la réalité.

4245

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce que vous avez fait les observations visuelles sur les poissons?

4250

M. GHISLAIN VERREAUULT :

Il y a eu aucun échantillonnage.

LE PRÉSIDENT :

4255

Il y a pas eu d'échantillonnage.

M. GHISLAIN VERREAUULT :

4260

Il y a aucun échantillonnage, les informations sur les poissons, sur les communautés, viennent des informations générales et les études synthèses.

LE PRÉSIDENT :

4265

Donc, ce sont des habitats potentiels?

M. GHISLAIN VERREAUULT :

4270

Ce sont des habitats potentiels, on n'est pas allé vérifier dans ces herbiers, qui étaient quand même assez petits dans la zone, notamment dans le Vieux-Boucherville, on n'est pas allé vérifier vraiment si c'était utilisé. L'évaluation pour dire que c'est de faible valeur est reliée beaucoup à la surface de ces milieux-là. On tenait compte aussi, naturellement, de l'interaction avec le projet, là, aussi.

4275

LE PRÉSIDENT :

4280 O.K. Merci. Ensuite, vous mentionnez – c'est dans le PR-5.1, page 44, la question 29, donc le complément aux questions - que « *Le littoral au pied du mur ou du talus sera presque entièrement exondé et que les travaux pourront être effectués complètement à sec.* » Mais ici, on mentionne qu'ils pourront être effectués complètement à sec, et là, ici, il semble y avoir une contradiction pour moi parce qu'on mentionne qu'ici, le littoral va être presque entièrement exondé, mais les travaux pourront être effectués à sec.

4285 Donc, est-ce que ça se pourrait qu'ils soient pas effectués complètement à sec si le littoral est, comme on le mentionne, presque entièrement exondé? Donc, ça veut dire qu'il reste encore de l'eau.

M. GHISLAIN VERREAULT :

4290 Je dirais que dans la majeure partie de la zone d'intervention en période d'étiage, c'est à sec, c'est exondé. Il reste peut-être quelques petites parties où l'inondation est près des murets. Naturellement, d'une année à l'autre, les niveaux d'eau changent...

LE PRÉSIDENT :

4295 Oui, je comprends.

M. GHISLAIN VERREAULT :

4300 ... les niveaux d'étiage, tout ça, ça fait que c'est difficile de dire qu'on eut garantir que les travaux vont être faits à sec. Pour l'instant, ce qu'on pense, c'est que ça va pouvoir être fait en grande majorité avec les niveaux d'eau qu'on a généralement à ces périodes-là.

4305 Si pour certaines parties, on touche à l'eau, c'est sûr qu'il va y avoir des mesures, par exemple avec des rideaux de turbidité ou des mesures préventives qui vont être appliquées.

LE PRÉSIDENT :

4310 C'est bon. Puis, en fait, c'est pour ça que je voulais la précision, parce que c'était pas mentionné dans l'étude d'impact. Je vais laisser la parole à ma collègue pour l'instant.

4315 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Alors, lors de ma visite aujourd'hui, j'ai remarqué qu'il y avait plusieurs accès privés ou publics, c'est un peu difficile parfois de déterminer le caractère avec des escaliers qui descendent sur des quais, etc., j'aimerais que vous me dressiez un petit peu le portrait de l'ensemble de l'accès au fleuve.

4320

Je remarque également qu'il y a des escaliers qui sont sur la propriété de la ville qui amènent à des quais. Alors, je suis un peu mélangée à savoir qui est propriétaire, qui a accès, etc.

4325

Il y a également des escaliers en condition, vraiment, là, que personne ne devrait s'y aventurer à leurs risques et péril, qu'est-ce qui va en être de ces infrastructures-là?

Et enfin, on remarque dans certaines documentations qu'il y a des escaliers qui vont être enlevés, où est-ce qu'on voit la mention « *Escalier et rampe existants à enlever et à remettre au propriétaire* ». Donc, est-ce qu'on va avoir le même nombre? Si vous pouvez me dresser un portrait, s'il vous plaît?

4330

M. DANIEL DROUIN :

4335

Bon. Je crois qu'il y a des cartes qui ont été déposées avec la localisation des différents accès et le statut des terrains, à savoir s'ils sont privés ou publics.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4340

Mais ces accès-là, est-ce qu'ils sont publics ou ils sont privés? Est-ce que c'est un bail que vous avez avec le propriétaire qui lui permet d'avoir une structure qui est arrimée à la berge qui appartient à la Ville?

4345 **M. DANIEL DROUIN :**

Exact.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4350

O.K.

M. DANIEL DROUIN :

4355

Donc, parfois, il y a des terrains privés, c'est effectivement un quai privé. Dans d'autres cas, ça peut être un terrain public et il y a un bail, enfin il y a un lien qui nous unit au propriétaire et on lui a permis effectivement.

4360

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Est-ce que vous pourriez nous spécifier sur une carte plus précisément quel est le lien qui vous unit, bien, en fait, les endroits?

4365

M. DANIEL DROUIN :

Oui.

4370

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

L'autre chose, les quais qu'on voit, là, il y a un quai en béton, c'est marqué « *Quai privé* », à côté, il y a deux quais, est-ce que c'est possible, peut-être, de regrouper ces accès au fleuve-là? Il y a par exemple deux escaliers qui sont à la distance de la table ici, est-ce qu'il y a une possibilité de regrouper ces accès-là?

4375

M. DANIEL DROUIN :

Pardonnez-moi, le quai en béton auquel vous faites référence, c'est près de quel tronçon?

4380

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Ah, mon Dieu! C'est dans La Riveraine, tronçon 4, là.

4385

M. DANIEL DROUIN :

Dans La Riveraine?

4390

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Oui. Il y a une grosse pancarte marqué « *Privé* » dessus.

M. DANIEL DROUIN :

4395 Bien écoutez, pour l'instant, je crois, la philosophie de nos interventions, c'est quand ce sont des infrastructures privées, comme vous l'avez souligné, je crois dans votre troisième point, c'est que si on perturbe ces équipements-là, on remet en état les infrastructures privées.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4400 Mais les escaliers qui sont complètement inutilisables, est-ce que vous allez les remettre en état ou ils vont seulement être enlevés et remis au propriétaire?

M. DANIEL DROUIN :

4405 On va remettre dans l'état où c'était, de façon générale.

Est-ce que, Claude, tu peux?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4410 Attendez, parce que là, vous allez faire de l'enrochement où est-ce qu'il y a justement ces installations-là, donc, vous allez maintenir ces accès-là?

M. DANIEL DROUIN :

4415 Je vais laisser mon collègue.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4420 Oui, refournir une infrastructure?

M. CLAUDE POIRIER :

4425 En réalité, vu que c'est des terrains privés, on viendra pas changer les équipements. On va dire si c'est des escaliers en bloc, bien, quand qu'on va remettre les blocs, c'est clair qu'on va les mettre droits et ainsi de suite, et peut-être plus sécuritaires. Mais si c'est du bois qui est endommagé ou quoi que ce soit, on remplace pas par du neuf parce que c'est pas des équipements publics.

4430

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4435 Donc, vous allez les remettre au propriétaire puis ça va être à lui. Si par exemple l'accès est pas accessible parce que l'état de l'infrastructure ne permet pas d'avoir accès, ce que je me pose comme question, est-ce que cet accès-là va être maintenu et donc, est-ce que vous allez fournir une nouvelle infrastructure ou est-ce que ça va être au propriétaire de le faire?

M. CLAUDE POIRIER :

4440 En réalité, chaque propriétaire va être rencontré, comme ça avait déjà été fait dans le passé et si l'accès, le propriétaire nous dit « Bien, regarde, je l'enlève puis je le remettrai plus tard », c'est à lui. Sinon, nous, on remet comme c'était avant, avec les mêmes équipements. Mais c'est parce qu'on peut pas fournir des équipements neufs, c'est pas à nous et c'est des terrains privés, 4445 mais l'objectif, c'est de remettre dans le même, pas le même état, mais de façon, des fois, si c'est pas sécuritaire, on va essayer de stabiliser la berge et on va mettre ça plus droit, mais on remet les mêmes équipements.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4450 Puis par rapport à l'accès partagé, est-ce que c'est quelque chose qui est envisagé?

M. CLAUDE POIRIER :

4455 Mais la plupart du temps, c'est des terrains privés et chaque riverain qui ont façade sur le fleuve, c'est leur quai à eux. Donc, là, c'est une question de réglementation, c'est peut-être plus madame Rousseau qui pourrait discuter de ça.

Mme NADIA ROUSSEAU :

4460 Oui, peut-être vous expliquer, effectivement, il y a des dispositions réglementaires pour permettre l'aménagement de quais sur les terrains privés, donc des ouvrages dans la rive. Il y a aussi un règlement particulier à Boucherville pour permettre l'installation d'embarcadères sur les terrains publics. 4465

Faut savoir que dans l'histoire de Boucherville, la Ville a acquis des terrains en bordure du fleuve qui étaient privés, mais à certaines conditions, dont celle de faciliter la mise en place de quais sur des terrains publics pour les citoyens qui restent en face.

4470 Je vous dirais que toucher au dossier des quais, ça peut être assez sensible pour les citoyens puis qu'un citoyen qui a son quai à côté d'un autre qui est à 10 pieds, d'aller lui demander de faire un quai commun, ça peut être quelque chose d'assez délicat.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4475 Pas nécessairement un quai commun, mais un accès commun, parce que c'est un aménagement en rive.

Mme NADIA ROUSSEAU :

4480 Oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4485 Alors, est-ce que c'est possible de faire un accès commun?

Mme NADIA ROUSSEAU :

4490 Bien, en vertu de la réglementation, je peux pas vous le dire.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

O.K.

4495 **Mme NADIA ROUSSEAU :**

Si c'était possible puis que les citoyens nous le demandaient, c'est sûr qu'on accepterait, dans le sens que ça ferait moins d'empiètement dans la rive, mais de l'exiger aux citoyens, ça, ce serait difficile.

4500 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Est-ce que vous pourriez nous déposer votre réglementation, s'il vous plaît?

4505 **Mme NADIA ROUSSEAU :**

Oui, effectivement, on peut vous déposer le Règlement sur les quais, bien, en vertu de la Politique, mais aussi notre règlement particulier. Puis on a un tableau, aussi, qui vient dire, sur un

4510 terrain public, si c'est en vertu d'un règlement ou d'une résolution qu'on l'a autorisé, ça, on a déjà tout ça, fait qu'on va pouvoir vous le déposer, puis avec le plan. On fera la concordance en numérotant, là, il y a pas de problème. Ça, c'est dans 24 ou 48 heures?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4515 Ah, dans 48 heures.

Mme NADIA ROUSSEAU :

4520 48?

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Oui, oui, oui.

4525 **Mme NADIA ROUSSEAU :**

Ça veut dire la semaine prochaine.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4530 Oui, oui, oui.

Mme NADIA ROUSSEAU :

4535 O.K., merci.

LE PRÉSIDENT :

4540 Disons que ça va aller, c'est ça, oui, on va s'entendre sur les jours ouvrables.

Mme NADIA ROUSSEAU :

Oui, c'est ça.

4545 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

Mme NADIA ROUSSEAU :

4550

Oui, oui.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4555

Juste pour continuer, là, dans le PR-8.6, qui est l'analyse d'AquaBerge, dans une annexe à la fin, on a une carte où est-ce qu'il est vraiment mentionné « *Clôtures existantes à enlever et à remettre en place, escaliers et rampes existants à enlever et à remettre aux propriétaires* », j'ai pas trop bien compris, là. Est-ce que vous pouvez nous expliquer quelle est la différence? Si, dans un cas, on va remettre en place et si on remet aux propriétaires?

4560

M. DANIEL DROUIN :

Monsieur Bergeron, avez-vous un petit éclairage là-dessus?

4565

LE PRÉSIDENT :

En fait, c'est que les deux formulations ont été utilisées.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4570

Oui.

M. DANIEL DROUIN :

4575

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Peut-être malencontreusement. Mais tu pourrais me redonner les deux formulations?

4580

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Oui.

4585

LE PRÉSIDENT :

Vous pourriez me redonner les deux formulations, madame Gauthier?

4590

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Oui, oui, je vous remets ça tout de suite, je demande à l'analyste de me le remettre. Voilà.

4595

LE PRÉSIDENT :

Et ça a créé une confusion puis on voudrait seulement l'éclaircir. Donc, on disait « *Clôtures existantes à enlever et à remettre en place* » puis « *Escaliers et rampes existants à enlever et à remettre aux propriétaires* ». Donc, pour nous, ça crée une confusion et on voudrait éclaircir ça.

4600

M. CLAUDE POIRIER :

C'est qu'il y a eu des premières rencontres qui ont eu lieu à l'époque, parce que le projet date de plusieurs années, avec chacun des riverains, et à l'époque, des fois, les propriétaires disaient « Enlevez-le, je vais le reprendre puis je vais venir en aménager un neuf par après ».

4605

LE PRÉSIDENT :

O.K.

4610

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

O.K.

4615

M. CLAUDE POIRIER :

Donc, des fois, c'est juste chaque cas peut être différent, parce qu'on les rencontre tous, puis des fois, ils disent, bien, « Comme le quai, je vais l'enlever, mais je le remettrai pas l'année prochaine, je vais le changer pour un neuf ». Ou des fois, ils en profitent pour améliorer par la suite. Donc, c'est souvent des cas comme ça.

4620

4625

LE PRÉSIDENT :

4630 Et donc, je comprends aussi, comme la question que je vous ai posée tout à l'heure, c'est que vous allez, au moment de la confection des devis détaillés, rencontrer chacun des propriétaires et voir comment vous entendre avec eux?

M. CLAUDE POIRIER :

4635 Oui, c'est bien le cas.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, merci beaucoup.

4640 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Est-ce que tu veux que je continue?

LE PRÉSIDENT :

4645 Je peux y aller. Donc, j'ai une question concernant la gestion des sédiments. Donc, on écrit, dans le PR-5.2.1, à la page 6, « *Les sédiments excavés seront gérés en milieu terrestre, tel que pour les sols excavés* ». Pourriez-vous nous rappeler sommairement, là, comment va être faite la gestion des sédiments et des sols qui vont être excavés?

4650 **M. GHISLAIN VERREAULT :**

4655 En fait, pour le secteur de La Riveraine, il va y avoir des excavations en avant de talus, ce qui va être récupéré au niveau des sédiments, on parle pour les sols contaminés, ou les sédiments contaminés?

LE PRÉSIDENT :

4660 Bien, c'est ce qu'on a. En fait, c'est pas mentionné explicitement, mais je pense que c'est dans la section des sols contaminés.

4665 **M. GHISLAIN VERREAUULT :**

Oui. Si effectivement, il y a des sédiments contaminés à ces endroits-là, ils vont être récupérés, ils vont être traités comme des sols contaminés en termes de gestion.

4670 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Donc, vous allez pas déterminer sur place s'ils sont contaminés, donc vous allez les traiter comme s'ils étaient contaminés?

4675 **M. GHISLAIN VERREAUULT :**

Il y a des caractérisations qui vont se faire. Au niveau des caractérisations, je pense qu'on touche aux sédiments aussi, là où il y a des excavations, donc aux endroits où on aura une démonstration comme quoi il y a une contamination, à ce moment-là, ça va être traité comme des sols contaminés, donc sortis et gérés dans des sites autorisés.

4680

LE PRÉSIDENT :

O.K., c'est bon. Et je m'étais mis la note de poser la question au CDDELCC aussi. Donc, dans ces cas-là, la réglementation est claire au niveau de la façon de disposer?

4685

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

C'est assez claire dans la Politique de réhabilitation des terrains qui est disponible, on peut vous la déposer aussi, si vous le voulez.

4690

LE PRÉSIDENT :

Oui. C'est un peu le sens de ma question, en fait.

4695

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Mais on a quand même des questions supplémentaires par rapport au programme de caractérisation qui a été déposé par le promoteur, on chemine vers un programme qui est plus complet, avec des forages un peu plus détaillés, et il nous manque encore de l'information par rapport, notamment, à l'endroit. S'il y a des sédiments qui sont encore mouillés, on n'a pas encore l'emplacement où les piles vont être faites.

4700

Donc, il y a certains emplacements qui méritent d'être justifiés encore.

4705

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Ça va.

4710

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Juste par curiosité, on parle que « *Ce matériel sera par la suite disposé dans un dépôt autorisé pour matériaux secs* », ou est-ce que c'est un site d'enfouissement? Est-ce qu'il y a une confusion?

4715

LE PRÉSIDENT :

C'est pour le béton qui va être désagrégé?

4720

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Oui, le béton qui va être désagrégé.

4725

M. CLAUDE POIRIER :

Dans le cas des matériaux, c'est certain que ça va être acheminé aux sites appropriés pour différents types de matériaux, puis dans le cas du béton récupéré, c'est envoyé dans un site. Nous, dans nos devis, on exige que l'entrepreneur doit nous fournir son site où est-ce qu'il doit envoyer ses matériaux et ça doit être un site approuvé pour chaque type de matériau, que ça soit du béton ou de la pierre.

4730

Puis par la suite, pour les demandes d'autorisation D-22, là, les caractérisations des sols vont être faites, c'est la même procédure pour les sols, on respecte les normes en vigueur puis le guide, justement il y a un guide qui existe pour les sols.

4735

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'on était sous l'impression que les sites de dépôt de matériaux secs, il y avait des limites assez importantes là-dessus. Donc, je vois que monsieur...

4740

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4745 Oui, on va vous écouter.

LE PRÉSIDENT :

4750 ... oui, allez-y.

M. PIERRE MICHON :

4755 Oui, en fait, j'ai parlé à votre collègue, monsieur Deshaies, avant la rencontre sur cet aspect-là. J'avais remarqué aussi dans le texte qu'on parlait de DMS, le site de dépôt de matériaux secs. C'est une appellation qui n'existe plus. Il faut comprendre que c'est des lieux d'enfouissement technique aujourd'hui, ou encore dans le Règlement qui régit ces sites-là, il y a aussi la possibilité de mettre ça dans des lieux d'enfouissement de débris de construction ou de démolition.

4760 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon.

M. PIERRE MICHON :

4765 Alors, nouvelle appellation. Est-ce qu'il en existe au Québec? Je le sais pas, je pourrais pas vous répondre si cette appellation est quelque chose de...

LE PRÉSIDENT :

4770 Fonctionnel?

M. PIERRE MICHON :

4775 ... fonctionnel actuellement, mais on n'appelle plus ça des DMS, des dépôts de matériaux secs. Donc, s'il y en avait pas, c'est un LET qui serait utilisé.

LE PRÉSIDENT :

4780 O.K. Donc, là, je comprends notre questionnement parce qu'on ne retrouvait plus les DMS dans le portrait.

M. PIERRE MICHON :

4785 C'est une ancienne appellation.

LE PRÉSIDENT :

4790 Donc, là, on comprend que c'est ça. Une autre question que j'aimerais poser au promoteur, vous mentionnez – c'est dans le PR-5, là, à la page 28 – que « *Une méthode de rétention par toile avec récupération de sable sera exigée de vos promoteurs là où il y a possibilité de ruissellement des sédiments* ». Est-ce qu'on parle ici des rideaux de rétention ou on parle d'une autre approche? Parce que c'est pas clair pour moi cette nomenclature-là.

4795 **M. GHISLAIN VERREAULT :**

En fait, c'est des barrières à sédiments qui peuvent être utilisées.

LE PRÉSIDENT :

4800 Oui.

M. GHISLAIN VERREAULT :

4805 Lorsqu'on est en terrestre, on peut utiliser des barrières à sédiments. Il y a différentes techniques, on peut avoir des bassins de rétention, de sédimentation, tout ça. Les rideaux de turbidité sont vraiment installés dans l'eau pour circonscrire une zone, par exemple, où on aurait des travaux dans l'eau.

4810 **LE PRÉSIDENT :**

4815 Donc, ici, on parlait d'un rideau de turbidité, en fait? Bien, en tout cas, c'est à la page 28, mais c'est parce qu'on parlait de « *méthode de rétention par toile avec récupération de sable* ». Parce que je connais ces approches-là pour les avoir appliquées. C'est l'aspect récupération de sable que je comprenais pas.

M. GHISLAIN VERREAULT :

4820 Ça, je pense que c'est spécifique au projet de décapage et de sablage des murs, des murets.

LE PRÉSIDENT :

4825 O.K. Donc, vous étendez des toiles, probablement, par terre et là, ça va vous permettre de récupérer les sédiments par la suite et les particules fines.

M. GHISLAIN VERREAULT :

4830 De façon à ce que ce soit pas acheminé vers le fleuve.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, O.K. Bon bien, merci.

4835 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Puis est-ce qu'il y a des mesures d'atténuation par rapport aux poussières qui vont être projetées dans l'air?

4840 **M. CLAUDE POIRIER :**

4845 Habituellement, il y a différentes techniques, là, lors des travaux avec la technique de l'entrepreneur, mais on peut aller avec des rideaux assez hauts et qui va par-dessus aussi, vraiment enclaver la zone à décaper et maintenir vraiment localement, et éviter le plus possible de poussières vers l'extérieur.

LE PRÉSIDENT :

4850 Moi, ça me convient.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Et moi, il m'en reste encore quelques-unes.

4855 **LE PRÉSIDENT :**

Vas-y. Allez-y, chère madame.

4860 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Ça sera pas long.

4865 On a parlé de la promenade tantôt avec, je ne me rappelle plus, avec monsieur derrière, monsieur Morin, je pense, et j'aimerais savoir, là, on a parlé de ce qui se passe à Longueuil, le club d'aviron puis l'Autoroute 30 vers Longueuil, etc., et qu'il y a un projet de promenade qui va avoir lieu à cet endroit-là, est-ce que le projet de promenade ici va refaire surface étant donné, là, que c'est un peu une position stratégique dans le tronçon Oka-St-Hilaire projeté par la Communauté métropolitaine de Montréal?

4870

M. DANIEL DROUIN :

C'est très hypothétique, c'est pas prévu.

4875 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

C'est pas prévu? O.K. Mais par rapport au tronçon, le corridor d'Oka-St-Hilaire, est-ce que ça serait une condition qu'il y ait une promenade piétonnière?

4880 **M. CLAUDE POIRIER :**

4885 Non, le projet Oka-St-Hilaire, c'est une piste multifonctionnelle plus vélo, tandis que la promenade qui avait été proposée, c'était une promenade pédestre, pas pour les vélos. La piste cyclable reste en fonction, là, en rive du boulevard Marie-Victorin. C'était vraiment une promenade pédestre et ça répond pas aux critères de la CMM pour le projet Oka-St-Hilaire.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4890 O.K., mais dans le corridor cyclable Oka-Mont-St-Hilaire, on parle de « *une piste partagée où les piétons et les cyclistes sont séparés* », vu que vous êtes dans le lien de ce tronçon-là, est-ce que c'est quelque chose qui pourrait vous être exigé de séparer?

M. CLAUDE POIRIER :

4895 Pour ce qui est du projet Oka-St-Hilaire, les critères sont déjà, comment je pourrais dire ça, le concept est déjà fait avec Vélo Québec à l'époque, et ainsi de suite. Donc, il y a un projet, qui va venir sûrement l'année prochaine, de juste mettre à jour la piste cyclable existante, donc l'élargir un peu et la mettre à jour et la rendre plus sécuritaire.

4900 Mais ça a aucun lien avec la promenade qui était envisagée avant.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4905 O.K. Donc, le prolongement du lien cyclable entre Longueuil puis Boucherville, quels seraient les impacts sur le projet actuel?

M. CLAUDE POIRIER :

4910 Il y en a pas.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Il y en a pas?

4915 **M. CLAUDE POIRIER :**

Non.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4920 O.K. Dans votre projet, vous mentionnez que vous vouliez augmenter l'achalandage dans le Vieux-Boucherville, donc il y aurait une augmentation de l'usage de la piste cyclable? En fait, est-ce qu'elle est très fréquentée, cette piste cyclable-là?

4925 **M. CLAUDE POIRIER :**

On n'a pas de débit en tant que tel, mais oui, c'est une piste cyclable qui est très fréquentée.

4930 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Et elle est fréquentée que par des cyclistes ou par des piétons?

M. CLAUDE POIRIER :

4935 Non, elle peut autant, piétons, cyclistes. Donc, ça crée une certaine problématique au niveau du Vieux-Boucherville parce qu'il y a plus de piétons dans ce secteur-là.

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

4940

O.K. Merci.

M. MARCEL COUTURE

4945

LE PRÉSIDENT :

4950

Donc, on va revenir aux questions du public qui sont encore sur la liste.

Donc, j'inviterais monsieur Marcel Couture à nous poser ses questions.

M. MARCEL COUTURE :

4955

Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

4960

Bonsoir, monsieur Couture.

M. MARCEL COUTURE :

4965

Alors, j'aurais deux questions. La première, je voudrais connaître la nature du sol sous les murs de soutènement existants dans le Vieux-Boucherville. Est-ce qu'on a des coupes stratigraphiques, on a fait des sondages géotechniques, des trucs comme ça?

4970

LE PRÉSIDENT :

Excellent, la question est claire. L'équipe de monsieur Drouin?

M. CLAUDE POIRIER :

4975

Pour ce qui est des sols juste en face du mur, là, les sondages ont pas été faits encore.

LE PRÉSIDENT :

4980 O.K. Donc, c'est bien.

M. MARCEL COUTURE :

4985 Donc, on ne sait pas qu'est-ce qu'il y a sous les murs de soutènement?

LE PRÉSIDENT :

4990 Bien, en fait, je peux peut-être avoir une question complémentaire parce que vous avez deux études qui ont été faites par Quéformat, en 2007 et en 2009, c'est de la géotechnique, des études qui ont été déposées avec l'étude d'impact. Moi, une de mes questions, donc vous avez de l'information à ce niveau-là, donc sur la structure et la stabilité des sols. Ma question, puis donc, c'est un peu en lien avec la question de monsieur Couture, est-ce que ces études-là sont toujours à jour?

4995 Là, je comprends que vous allez faire faire des sondages, ce qui va faire en sorte que ça va remettre à jour cette information-là?

M. CLAUDE POIRIER :

5000 C'est exact. Parce qu'à l'époque, je suis pas certain si on demandait, bien on demandait pas les contaminants toujours, mais pour ce qui est des contaminants, non, on connaît pas, et c'est une exigence, habituellement, pour les articles 22 puis 32.

LE PRÉSIDENT :

5005 Mais, monsieur Couture, votre question était à l'effet, c'était la stabilité du sol?

M. MARCEL COUTURE :

5010 C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

5015 C'est au niveau de la stabilité. Ça, ça réfère aux études...

M. MARCEL COUTURE :

Est-ce qu'on est sur 10 mètres d'argile ou sur du roc, ou quoi?

5020 **M. CLAUDE POIRIER :**

Oui. On les a pour La Riveraine.

LE PRÉSIDENT :

5025

Puis vous les avez aussi pour le secteur du Vieux-Boucherville aussi, qui a été publié en 2009. J'ai pas le numéro dans ma tête. Bon bien, c'est ça, c'est disponible, vous les avez déposés.

5030 **M. CLAUDE POIRIER :**

Bien, ils vont être mis à jour, c'est certain.

LE PRÉSIDENT :

5035

C'est bien. Donc, il y aura une mise à jour...

M. CLAUDE POIRIER :

5040 Oui.

LE PRÉSIDENT :

... de la structure des sols. Est-ce que vous avez une deuxième?

5045

M. MARCEL COUTURE :

Donc, ils sont pas disponibles actuellement?

5050 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, ces documents-là sont disponibles sur le site Web du BAPE.

5055 **M. MARCEL COUTURE :**

O.K.

5060 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Et donc, ce sont les études – et là, je pourrais vous donner, on va vous sortir même les numéros, prenez ça en note, ça va vous aider à les retrouver, là, c'est PR-8.1 et PR-8.4, puis ils sont très bien classés sur le site. Puis donc, là, vous avez avoir les informations pour 2007, le secteur de La Riveraine, et 2009, secteur du Vieux-Boucherville.

5065 **M. MARCEL COUTURE :**

Parfait, merci.

5070 **LE PRÉSIDENT :**

Et votre deuxième question?

5075 **M. MARCEL COUTURE :**

Ma deuxième question, compte tenu des questionnements sur le projet de restauration des murs, je voudrais savoir quelles alternatives ont été étudiées, quels en sont les coûts et est-ce qu'on a fait une comparaison des impacts.

5080 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, la question à l'équipe de monsieur Drouin. Donc, dans l'étude d'impact, je peux vous confirmer qu'il y a eu l'étude de différents scénarios, mais vos questions complémentaires sont quand même légitimes, là, les coûts et les impacts.

5085 **M. DANIEL DROUIN :**

Donnez-moi un petit instant, je suis en train de consulter mes collègues sur les différents scénarios.

5090 **LE PRÉSIDENT :**

Pas de problème.

5095 **M. DANIEL DROUIN :**

Oui, c'est ça, on m'indique qu'effectivement, dans l'étude d'impact, je crois qu'il y avait un tableau qui avait été élaboré avec différents scénarios et les impacts associés à chacun de ces scénarios-là, je n'ai pas la page exacte. Effectivement, on a les documents, on va essayer de trouver la bonne page que vous indiquez.

Donc, page 62 dans le rapport d'étude d'impact, rapport principal.

5105 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, le PR-3.1.

M. DANIEL DROUIN :

5110 Exact. Donc, vous avez effectivement, donc, un tableau dans lequel vous avez les différents scénarios. Ça se classe avec réfection et renforcement du mur existant, construction d'un nouveau mur, remplacement du mur existant par un talus naturel, aménagement d'une promenade. Bon, ça, ça n'est plus d'actualité, mais vous avez donc trois grands blocs, et pour chacun de ces grands blocs-là, vous avez des sous-catégories, des sous-variantes.

5115 Donc, après ça, je vous donne des exemples au niveau des impacts, on va évaluer environnement, est-ce qu'il y a empiètement dans le fleuve, est-ce qu'il y a un impact sur le couvert végétal. Donc, résistance, vie utile de l'ouvrage, le coût des travaux.

5120 Donc, c'est évidemment pas quantifié précisément dans le cas des coûts des travaux, mais on indique est-ce que c'est faible coût, moyen coût, coût élevé. Donc, c'est des questions dans ce sens-là.

5125 **LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, une identification grossière des coûts.

M. DANIEL DROUIN :

5130 Oui, absolument.

LE PRÉSIDENT :

5135 Est-ce que vous pourriez me préciser la page pour monsieur Couture?

M. MARCEL COUTURE :

5140 Oui, page 62 en tant que telle.

M. DANIEL DROUIN :

Exact, page 62.

5145 **LE PRÉSIDENT :**

62 du PR-3.1.

M. MARCEL COUTURE :

5150 Ça veut dire que, si je comprends bien les alternatives dont on a discuté ce soir, à savoir des enrochements avec des remblais, etc...

LE PRÉSIDENT :

5155 Oui.

M. MARCEL COUTURE :

5160 ... ne sont pas inclus dans ces alternatives-là?

LE PRÉSIDENT :

5165 Bien, en fait, l'enrochement, je crois que c'est pas exactement ce qui était proposé dans les différents scénarios?

M. DANIEL DROUIN :

5170 Non.

M. MARCEL COUTURE :

Non? O.K.

5175

LE PRÉSIDENT :

Ça va? Merci beaucoup.

5180

M. MARCEL COUTURE :

Merci.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

5185

Monsieur le Président...

LE PRÉSIDENT :

5190

Ah, pardon, allez-y, oui, oui, tout à fait.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

... je peux me permettre de faire une requête au promoteur sur ce sujet-là?

5195

LE PRÉSIDENT :

Oui.

5200

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Alors, en considérant les discussions qui ont eu lieu lors des audiences publiques, en considérant les orientations de la Politique de protection des rives, qui privilégie des techniques de stabilisation plus douces, que la construction d'un nouveau mur perpétue l'artificialisation de la rive et du littoral, que les habitats qui s'y trouvent en contrebas ne sont pas nécessairement les habitats avec une valeur écologique élevée, le ministère souhaite que l'initiateur évalue plus sérieusement la possibilité de réaliser une technique mixte en enrochement dans le tronçon 3 du secteur du Vieux-Boucherville.

5210

LE PRÉSIDENT :

5215 Merci, monsieur Laporte. Donc, là, j'imagine qu'on demandera pas ça au promoteur dans les 48 heures.

M. DANIEL DROUIN :

On vous remercie.

5220 **LE PRÉSIDENT :**

Mais cependant, on aurait besoin, parce que là, on a des impératifs de temps, et là, je pose la question un peu à tout le monde, on espérerait avoir ces évaluations-là dans un délai de?

5225 **M. DANIEL DROUIN :**

5230 Bien écoutez, ça va nous permettre de faire l'évaluation environnementale du projet, là, c'est pour voir un peu l'acceptabilité du projet. Donc, nous autres, c'est dans les délais, écoutez, on n'a pas de délai particulier.

LE PRÉSIDENT :

5235 Nous, on en a, parce que la loi nous impose à déposer notre rapport quatre mois après le 30 mai. Donc, le délai, je pourrais demander conseil à nos analystes, deux semaines.

M. DANIEL DROUIN :

5240 Pardonnez-moi, Monsieur le Président, le niveau de précision recherché? Parce qu'évidemment, vous comprenez bien qu'ici, si vous voulez un élément détaillé, il va falloir donner un mandat à un spécialiste.

LE PRÉSIDENT :

5245 En fait, je vous répondrais ceci : Je pense que c'est à votre avantage de présenter l'estimation la plus précise possible parce que là, je comprends que le ministère va tenir compte de cet élément-là dans son évaluation du projet. Donc, je pense que c'est la meilleure réponse que je peux vous donner.

5250 **M. DANIEL DROUIN :**

Écoutez, on va vérifier effectivement si on est capable de respecter les délais de deux semaines, je vous avouerai, à mon sens, que c'est extrêmement serré pour développer ce type d'expertise-là.

5255 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, je comprends. C'est parce que le BAPE, on est régi selon une réglementation et dont celle, quel que soit le projet, on doit soumettre notre rapport quatre mois après le début des audiences et là, nous, c'était le 30 mai. Et donc, les impératifs sont très serrés.

5260 **M. DANIEL DROUIN :**

Bien, je vous expliquerai, écoutez, c'est un élément peut-être un peu particulier, évidemment, ici, plus le niveau de détail est grand, plus on peut anticiper que les coûts sont élevés, et vous savez que dans le monde municipal, quand on dépasse une somme de 25 000 \$, il faut aller en appel d'offres sur invitation. La chose nécessite des semaines.

5270 Donc, élaboration du devis et soumission et compagnie.

LE PRÉSIDENT :

Je comprends.

5275 **M. DANIEL DROUIN :**

Donc, c'est à ce niveau-là, en fait, que je vous demande le niveau de précision parce que là, on a une contrainte en termes de temps.

5280 **LE PRÉSIDENT :**

Je peux pas vous donner un niveau de précision, c'est pas que je veux pas le faire, mais c'est que tout le monde, là, on doit fonctionner avec nos impératifs.

5285 **M. DANIEL DROUIN :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5290

Voyez ce que vous pouvez faire en fonction des impératifs que vous venez de me donner et je vous répéterais ma suggestion, je pense que c'est à votre avantage de présenter le projet le plus complet possible pour que le ministère évalue, en contrepartie, là, les deux alternatives convenablement.

5295

M. GUY MORIN

5300

LE PRÉSIDENT :

Donc, on va y aller avec, maintenant, monsieur Guy Morin.

Rebonsoir, monsieur Morin.

5305

M. GUY MORIN :

5310

Rebonsoir. Au niveau de la précision, je suis aussi amateur de précision comme vous et il y a le concept d'étiage. On mentionne « *Les travaux seront faits en 2017, à partir du 1^{er} août, en période d'étiage* », mais la nature, parfois, peut nous jouer des tours et puis j'aimerais ça avoir un niveau d'eau correspondant à l'étiage, autrement dit, par exemple, à 1 mètre à l'échelle de Varennes, c'est considéré, en bas de ça, c'est l'étiage, on peut faire les travaux.

5315

L'eau monte plus haut, 1,2, des tempêtes, un vent, au fleuve, juste le vend nord-est, l'eau vient de monter d'un pied, ça peut être assez rapide. Ça fait que ça serait le fun qu'il y ait une valeur précise à partir de laquelle les travaux ne seraient pas faits.

LE PRÉSIDENT :

5320

Je vais laisser la parole à l'équipe de monsieur Drouin, mais avant, je mentionnerais que pour les impératifs de temps, on va fermer le registre dans 5 minutes, donc à 22 h 30, mais en vous disant que vous aurez jusqu'à vendredi pour soumettre des questions à la commission. Donc, on veut pas brimer les gens, mais on sait par expérience que si on étend la période d'ouverture du registre, là, les gens vont partir et l'exercice, de toute façon, sera peut-être moins utile qu'il devrait l'être si on nous transmet les questions par écrit.

5325

Donc là, je vous annonce que le registre va être fermé à 22 h 30.

5330 Donc, monsieur Drouin, est-ce que votre équipe pourrait répondre à la question de monsieur Morin?

M. DANIEL DROUIN :

5335 Monsieur Verreault va vous donner de l'information.

M. GHISLAIN VERREULT :

5340 Selon les informations qu'on a, à partir des 20 dernières années, justement à la station de Varennes, on a regardé les niveaux les plus bas. La cote est de 5,3 en géodésique, l'élévation. Donc, on a fourni une coupe dans laquelle on donne cette élévation-là pour les basses eaux. C'est basé sur les 20 dernières années de relevés de niveaux.

LE PRÉSIDENT :

5345 Ça, c'est récurrence 20 ans, c'est ça? Ah non, c'est la moyenne des 20 dernières années, c'est pas pareil, c'est ça.

M. GUY MORIN :

5350 Et si l'eau est plus haute que 5.3 mètres à Varennes, ils arrêtent les travaux?

LE PRÉSIDENT :

5355 Bon, ça c'est votre deuxième question?

M. GUY MORIN :

 Bien, c'est ma première question, en fait, là.

5360 **LE PRÉSIDENT :**

 O.K.

5365

M. GHISLAIN VERREAU :

5370 Bien, c'est sûr que d'une année à l'autre, ça fluctue. Les conditions dans lesquelles ils vont pouvoir travailler, généralement, on a quand même des niveaux d'eau qui fluctuent en étiage assez près des moyennes, mais la durée de ce niveau d'étiage-là pour une année, le niveau qui va être atteint, c'est difficile de le prédire, mais si on regarde sur les 20 dernières années, c'est les niveaux qui sont déterminés à partir de ces moyennes-là.

5375 **Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :**

Si je peux me permettre, je pense que sa question, c'est si lorsque vous voulez débiter les travaux, le niveau d'eau est plus élevé que la moyenne, est-ce que vous allez retarder les travaux? Qu'est-ce que vous allez faire?

5380

LE PRÉSIDENT :

C'était l'esprit de votre question, monsieur?

5385 **M. GUY MORIN :**

Oui.

LE PRÉSIDENT :

5390

Voilà. Et c'est notre rôle, d'ailleurs, de clarifier les questions auprès des intervenants.

M. CLAUDE POIRIER :

5395 C'est clair que ce type de travaux-là requiert à ce qu'on travaille dans des conditions à sec. Donc, si, pour une raison ou une autre, le fleuve, au mois d'août, est encore trop haut, on va attendre qu'il baisse, c'est clair qu'on travaillera pas dans des conditions difficiles, autant côté budgétaire que côté respect des conditions dans l'article 22, par exemple.

5400 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà.

Donc, maintenant, votre deuxième question, monsieur Morin?

5405

M. GUY MORIN :

Je n'ai pas de deuxième question, je vais remercier la commission...

5410 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, je vous remercie beaucoup.

5415 **M. GUY MORIN :**

... pour la qualité de votre écoute et la valeur des échanges.

LE PRÉSIDENT :

5420 Merci.

M. GUY MORIN :

Merci beaucoup.

5425

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

Monsieur Magnan?

5430 **LE PRÉSIDENT :**

Oh, pardon, il y a une intervention de ce côté-là, je n'ai pas suffisamment tendance à regarder vers vous. Pardonnez-moi.

5435 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

J'ai levé la main, comme une étudiante.

LE PRÉSIDENT :

5440

Donc, allez-y, madame Fraser.

5445 **Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :**

Peut-être pour compléter avec monsieur Poirier, de ce que je comprends dans un devis aussi, dans certains cas, c'est à l'entrepreneur d'établir la méthode de travail. Donc, si une exigence est établie dans le devis qu'il doit travailler à sec, il devra, dans le fond, fournir sa méthode. Bien, c'est parce que je suis beaucoup sur des dossiers du MTM DET, alors, c'est ce que j'ai compris aussi, donc, qu'il pourra peut-être proposer un type de batardeau quelconque pour isoler la zone de travaux. Donc, c'est un exemple, là, que je voulais compléter.

5455 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Bien, c'est une précision qui est très utile. Donc, merci beaucoup.

Mme MARIE-HÉLÈNE FRASER :

5460 O.K.

LE PRÉSIDENT :

Donc, madame Martine Forest.

5465

Mme MARTINE FOREST :

Comme madame Fillion est arrivée, je vais lui laisser la place.

5470

Mme DENISE FILLION

LE PRÉSIDENT :

5475

On va accepter, il y a pas de problème. On a compris que vous remerciez madame Fillion. Donc, madame Fillion, bonsoir.

Mme DENISE FILLION :

5480

Bonsoir. C'était effectivement pas prévu que je puisse me libérer ce soir. J'ai quelques questions, mais je vais commencer par deux. Vu que c'est une des principales causes de déstabilisation des rives, particulièrement dans le secteur de La Riveraine, est-il prévu que des

5485 actions particulières soient prises pour que cessent les coupes et étêtages intempestifs effectués sur les arbres et arbustes riverains?

LE PRÉSIDENT :

5490 Donc, vous parlez des coupes?

Mme DENISE FILLION :

5495 En fait, les coupes, c'est fortement présumé que c'est les citoyens d'en face qui coupent pour se dégager de la vue.

LE PRÉSIDENT :

Ah, O.K., je comprends.

5500 **Mme DENISE FILLION :**

5505 Mais par contre, ça occasionne beaucoup la déstabilisation et il y a des secteurs qu'on a pu observer avec les années les coupes qu'ils ont faites, bien, on doit procéder à des ouvrages aujourd'hui compte tenu de ça.

LE PRÉSIDENT :

Je dirige la question vers...

5510 **M. DANIEL DROUIN :**

Je vais demander à madame Rousseau qu'elle intervienne sur l'aspect réglementaire.

Mme NADIA ROUSSEAU :

5515 Oui. Dans le fond, on a un règlement qui interdit l'abattage ou l'émondage excessif d'arbres dans les rives. On l'applique du mieux qu'on peut. Naturellement, on envoie des avis, des constats d'infraction. Je vous dirais que quand même qu'on envoie un constat d'infraction à 500 \$ à un contribuable, bien, il faudrait à la limite aller en Cour supérieure pour demander, exiger le reboisement de la rive, là. Je vous dirais que la Municipalité, on a un souci de préservation à ce niveau-là, mais c'est sûr qu'il y a des citoyens qui sont plus délinquants que d'autres.

5520

Mais on a les inspecteurs en place pour appliquer du mieux qu'on peut la réglementation.

5525 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je comprends que, bon, c'est évidemment illégal et quand vous avez, soit une plainte d'un citoyen qui voit faire ça, ou d'un de vos inspecteurs qui le voit, il émet un avertissement ou un constat d'infraction?

5530

Mme NADIA ROUSSEAU :

Bien, on a des gradations en fonction du type d'infractions, je les connais pas par cœur, mais au niveau de l'abattage d'arbres, je pourrais pas vous dire, là, faudrait que je vérifie avec ma chef de service, mais ça peut être un avis puis, après, s'il le fait une deuxième fois, un constat.

5535

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

5540

Mme NADIA ROUSSEAU :

Mais on peut vérifier.

5545

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

Dans votre réglementation, est-ce que vous avez des obligations de revégétaliser la bande riveraine, de revégétaliser la rive avec les trois strates?

5550

Mme NADIA ROUSSEAU :

Non. Non, actuellement, on a la réglementation, c'est aucun ouvrage dans la rive, mais on n'a pas l'obligation de renaturaliser. Je sais qu'il a des municipalités qui obligent la renaturalisation, ou, à la limite, ils interdisent de passer la tondeuse, là. Nous, on va pas jusque-là actuellement à Boucherville. On est en réflexion dans la refonte du plan des règlements d'urbanisme et est-ce qu'on exigera de la renaturalisation, je peux pas vous le dire actuellement.

5555

Mme MARIE-HÉLÈNE GAUTHIER :

5560

Donc, comment est-ce que vous appliquez la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, qui a certaines dispositions à cet effet?

Mme NADIA ROUSSEAU :

5565 Non, bien, il y a pas de disposition pour la renaturalisation. La Politique, ce qu'elle dit, c'est
aucun ouvrage dans 5, 10 ou 15 mètres. Donc, nous, s'il y a un ouvrage qui se fait, qu'on voit,
qu'on sait c'est qui le contrevenant, parce que des fois, on sait même pas c'est qui le
contrevenant qui a abattu l'arbre pendant la nuit, puis on le sait le lendemain parce qu'il y a un
5570 citoyen qui nous appelle, mais actuellement, on applique aucun ouvrage dans la rive, sauf les
exceptions. Mais il y a pas d'obligation de renaturaliser.

Mme DENISE FILLION :

5575 En fait, ma question était plus dans le sens d'action, de prévention, de communication, de
sensibilisation auprès des riverains qu'il faudrait que ça soit récurrent et tout ça, c'était plus dans
ce sens-là que des actions.

LE PRÉSIDENT :

5580 Ça, c'est quelque chose que vous pourriez nous exposer dans votre mémoire
éventuellement.

Mme DENISE FILION :

5585 Effectivement.

LE PRÉSIDENT :

5590 Donc, j'irais avec votre deuxième question.

Mme DENISE FILLION :

5595 La deuxième question, je reviens au mur de Joseph-Laramée, parce que pour aller dans le
même sens que la politique, effectivement, et pour peut-être aider la municipalité dans ce sens-là,
quel est le pourcentage du mur inférieur qui est affaissé sur les 150 mètres de longueur? Ma
question est précise par rapport à ça.

LE PRÉSIDENT :

5600 Oui.

Mme DENISE FILLION :

5605 Dans le centre, il y a une petite section qui est affaissée, qui *baloune*. Le haut, on n'en parle pas, ça a pas lieu d'être, la structure en technoblocs, là, faut que ça soit remplacé, mais la partie centrale qui fait une *baloune*, tout le reste est droit, sauf l'extrémité aval, qui est aussi affaissée parce que des enfants font débouler les roches. Donc, au centre, quel est le pourcentage, quelle est la longueur qui est défaite?

5610 **LE PRÉSIDENT :**

L'équipe de monsieur Drouin.

M. DANIEL DROUIN :

5615 Monsieur Collard avait commencé à expliquer, en fait, hier, je crois, justement la déformation des murets, donc je vais le laisser donner des éléments relatifs à ça.

M. ÉRIC COLLARD :

5620 Il y a pas de proportion qui a été calculée, mais c'est quelque chose qui pourrait être fait quand même assez simplement. Par contre, ce que j'aimerais ajouter, c'est que c'est un signe de dégradation qui est appelé à se prolonger, hein, s'il y a aucune intervention qui est faite là. Puis dans ce contexte-là, c'est sur cette base-là qu'on recommandait la reconstruction parce que les causes sont pas connues, mais à la grosseur des enrochements qui sont en place, c'est quand même une force importante qui a été mise là pour déplacer, une force, une poussée terrestre, un ruissellement, c'est quelque chose d'important puis qui s'arrête pas aussi simplement que ça.

5625 **LE PRÉSIDENT :**

5630 Merci.

Là, c'est moi qui ai une question pour vous, madame Fillion, je vois que votre nom est réinscrit au registre, donc, c'est que vous vouliez poser des questions additionnelles?

5635 **Mme DENISE FILLION :**

Oui.

5640 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, je vous appellerai à ce moment-là. Merci beaucoup.

5645 **Mme DENISE FILLION :**

C'est ça. Merci.

5650

M. JOHN MOSELEY

LE PRÉSIDENT :

Donc, on va passer avec monsieur John Moseley.

5655

Rebonsoir.

M. JOHN MOSELEY :

5660

Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Donc, je vous demanderais, à ce stade-ci de la soirée, des questions précises et courtes.

5665

M. JOHN MOSELEY :

Bien, exactement.

5670

LE PRÉSIDENT :

C'est bon, merci beaucoup.

M. JOHN MOSELEY :

5675

C'est justement ça parce que mes questions sont bâties une après l'autre puis on n'aura pas le temps. Je vais pouvoir les soumettre. Mais j'ai peut-être deux questions, peut-être avec une sous-question que vous allez me le dire si j'ai le droit.

5680 Ma première question, c'est au promoteur, s'ils ont considéré la possibilité de peut-être réduire la largeur de la route pour compenser pour les rebuts qui est existant sous la piste cyclable, puis ça revient aussi un petit peu à la question de madame Gauthier concernant l'augmentation du trafic piétonnier et bicycles qu'il va y avoir.

5685 **LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

Donc, monsieur Poirier, je comprends.

5690

M. CLAUDE POIRIER :

5695 Pour répondre à la question, oui, en ce qui concerne la géométrie du boulevard Marie-Victorin, c'est un axe, c'est une collectrice, si je me souviens bien, il y a des réseaux du transport collectif là-dessus. Donc, on peut pas jouer vraiment sur la largeur de la rue. Donc, ça avait été regardé, mais on peut pas jouer. Puis en plus, il y a du stationnement dans un secteur où est-ce que le stationnement est déjà difficile dans le Vieux-Boucherville. Donc, il faudrait couper dans le stationnement puis ça causerait une problématique pour les autobus entre autres.

5700 Donc, oui, ça avait été regardé, mais on peut pas jouer bien bien sur la largeur de la rue.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Ça, c'est la réponse.

5705

Monsieur Moseley, deuxième question.

M. JOHN MOSELEY :

5710 Est-ce que je vais avoir une chance pour revenir pour une autre question?

LE PRÉSIDENT :

5715 Non, le registre est fermé pour ce soir, ça va être votre dernière question. Question orale, parce que vous pouvez nous soumettre autant de questions par écrit que vous voulez d'ici vendredi.

M. JOHN MOSELEY :

5720 Oui, je comprends. Mais j'aimerais mettre le point sur quelque chose, d'après moi, qui est très important, puis c'est un considérant qui est venu par les observations, puis même vous, vous avez posé la question qu'est-ce qui aurait pu avoir arrivé depuis 2007 dans le village.

5725 Puis l'observation que j'ai faite qu'il y a plusieurs fissures le long de la même direction du fleuve qui sont existantes dans le village. On a parlé de l'affaissement du mur puis on n'a pas parlé de la cause. Ça a été répondu qu'on n'a pas regardé la cause.

5730 Si on regarde plus en arrière, on a l'eau qui coule justement avec les photos qu'on vient de voir, qui coule dans le parc directement à côté, donc il y a un effet là.

LE PRÉSIDENT :

Et votre question?

5735 **M. JOHN MOSELEY :**

5740 Et la question s'en vient que ces craques-là, est-ce que c'est dû au fait qu'il y a une liquéfaction dans le sol sous tout le village causé par deux effets, un, sur le côté du fleuve qui est le système d'égout et assainissement d'eau qui a été installé dans les années '80 et, de l'autre côté, avec le train qui a changé sa vitesse, les dépressions dans le sol? Et j'aimerais avoir les idées, s'il y a des opinions sur ces deux effets en ayant la plus grande raison pourquoi il y avait dû avoir considéré un projet pour le premier lieu.

LE PRÉSIDENT :

5745 La question était à l'équipe de monsieur Drouin.

M. CLAUDE POIRIER :

5750 En ce qui concerne je dirais les constatations, nous à la Ville, on n'a pas eu de signes de danger ou quel que soit qui exigerait des études très approfondies pour un ensemble global d'un secteur complet de la ville. Donc, on n'est pas allé à analyser toutes ces mesures-là en tant que telles.

5755

LE PRÉSIDENT :

5760 C'est bon. Et je comprends des discussions qu'on a eues depuis hier que, cependant, on comprend pas encore complètement les causes de l'affaissement du mur, là où il s'affaisse, c'est ça?

M. CLAUDE POIRIER :

5765 Bien c'est certain qu'il y a plusieurs hypothèses et souvent, pour connaître la cause exacte, on est dans la géotechnique, dans l'hydraulique des sols, l'hydrogéologie, c'est des disciplines quand même, là, c'est très complexe, puis il faudrait même connaître les raisons pourquoi qu'elle avait été faite à l'époque aussi. Donc, c'est des conditions qu'on ne connaît pas non plus.

5770 Donc, les causes exactes peuvent être multiples, multi factorielles, donc, c'est des choses qu'on ne connaît pas très précisément.

LE PRÉSIDENT :

5775 Très bien. Merci beaucoup.

Merci, monsieur Moseley.

M. JOHN MOSELEY :

5780 Merci. Est-ce qu'il y a un commentaire sur l'autre côté, des connaissances à ce sujet-là?

LE PRÉSIDENT :

5785 Bien, c'est à moi de diriger ces questions-là.

M. JOHN MOSELEY :

5790 Oui. Non, pardon.

LE PRÉSIDENT :

5795 Mais je peux demander si monsieur du ministère de l'Environnement a une idée là-dessus.

M. CHARLES-OLIVIER LAPORTE :

Malheureusement, j'ai pas plus d'information.

5800 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Puis c'est un peu la réponse que j'anticipais.

M. JOHN MOSELEY :

5805

Bien oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT :

5810

Parce que c'est quand même assez complexe, là.

M. JOHN MOSELEY :

5815

Oui, je voulais juste entendre.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon. Mais c'est bien. Ah non, c'est bien, c'est bien.

5820

M. JOHN MOSELEY :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

5825

On est entre nous et on peut accepter certaines dérogations.

M. JOHN MOSELEY :

5830

C'est ça.

5835

Mme DENISE FILLION

LE PRÉSIDENT :

5840

Donc, notre dernière intervenante va être madame Denise Fillion et je rappelle à tout le monde que vous pourrez nous transmettre des questions par écrit d'ici vendredi.

Mme DENISE FILLION :

5845

Ça sera pas très long. Une première question, pour le secteur de La Riveraine, est-ce qu'il y a plus d'une firme spécialisée en phytotechnologie qui a été consultée pour évaluer les situations d'érosion dans ce secteur-là et proposer des solutions optimales avec un minimum d'impact sur les rives existantes? C'est ma question.

5850

LE PRÉSIDENT :

La question. Monsieur Drouin.

M. DANIEL DROUIN :

5855

Je crois que ça se résume à non, il y a pas plusieurs firmes qui ont été consultées.

Mme DENISE FILLION :

5860

O.K.

LE PRÉSIDENT :

Est-ce qu'il y en a une qui a été consultée?

5865

M. DANIEL DROUIN :

Évidemment, AquaBerge était notre consultant, c'est pour ça qu'ils sont ici présents, mais il y a pas d'autre firme qu'AquaBerge.

5870

Mme DENISE FILLION :

O.K.

5875 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon, excellent. Bien, je voulais l'entendre pour la sténotypie, je pense c'est ça qui est important, là.

5880 **Mme DENISE FILLION :**

O.K.

5885 **LE PRÉSIDENT :**

Je connaissais votre réponse, mais il fallait qu'on l'entende.

Madame Fillion, votre deuxième question.

5890 **Mme DENISE FILLION :**

5895 Deuxième question, toujours dans le même secteur, est-ce qu'on a vérifié, lors des caractérisations de sols, si la conduite de gaz – je voyais bien la coupe puis tout ça, là – si la conduite de gaz qui est située sous la piste cyclable avait été installée sur le sol dans du sol remblayé ou plutôt dans du sol original?

5900 Ça change beaucoup pour la stabilité, parce que ce qui est arrivé dans le passé quand la piste cyclable a été faite, bien, en fait, c'est que l'angle de pente a été augmenté puis la nature a tendance à revenir comme avant, mais si la conduite est sur du sol original ou pas.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci.

5905 Donc, l'équipe du promoteur.

M. CLAUDE POIRIER :

5910 Dans l'étude des sols, je crois pas qu'ils ont fait allusion, là, entre autres à Gaz Métro, et souvent Gaz Métro, quand ils choisissent de s'installer, ils nous demandent l'autorisation, mais ils ont pas énormément de places à aller. Donc, ça a pas été analysé en tant que tel.

LE PRÉSIDENT :

5915 De la part de Gaz Métro?

M. CLAUDE POIRIER :

5920 Je peux pas parler pour eux, mais nous, dans notre étude, c'était pas demandé d'avoir les conditions de sol au niveau de la conduite. Déjà là, c'est compliqué d'avoir des autorisations pour aller jouer autour d'une conduite maîtresse comme celle-là. Donc, ça avait pas été demandé dans le cadre d'études.

LE PRÉSIDENT :

5925 O.K., donc, la directive le demandait pas, mais j'imagine qu'au moment où vous allez faire les devis, vous devrez consulter Gaz Métro.

M. CLAUDE POIRIER :

5930 Oui, on n'aura pas le choix pour Gaz Métro, c'est une conduite principale.

LE PRÉSIDENT :

5935 Quand même assez importante, là, c'est ça?

M. CLAUDE POIRIER :

5940 Oui.

LE PRÉSIDENT :

C'est bon.

5945 **Mme DENISE FILLION :**

Est-ce que la conduite a été installée après la piste cyclable ou avant qu'elle soit installée?

M. CLAUDE POIRIER :

5950 Faudrait faire des vérifications.

LE PRÉSIDENT :

5955 O.K., vous allez nous soumettre la réponse.

M. CLAUDE POIRIER :

5960 Oui.

Mme DENISE FILION :

O.K.

5965 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça sera rendu public d'ici 48 heures.

5970 Merci beaucoup, madame Fillion.

Mme DENISE FILLION :

Merci.

5975 **LE PRÉSIDENT :**

5980 Et moi, je terminerai, à moins que ma collègue ait d'autres questions après, par une question au promoteur, et aussi, je demanderai l'avis à monsieur Brunelle après. Il y a l'étude d'Ethnoscop, en 2013, qui a révélé que les zones d'étude restreintes locales, en fait restreintes et locales, contiennent un potentiel archéologique préhistorique et historique et que toute zone potentielle archéologique, et on parle encore préhistorique et historique, devrait faire l'objet d'inventaire archéologique préalablement à tous travaux de construction.

5985 Et la réponse qui a été donnée, ça, c'était une question complémentaire, « *Bien que tous les travaux se trouvent dans une zone identifiée comme potentiel archéologique, selon l'étude jointe, la zone des murets n'est pas estimée propice à des travaux d'inventaire préalables. Cet aspect a été validé avec monsieur Paul Girard, archéologue, Période historique, et la firme Ethnoscop, Communications personnelles.* »

5990 Et la question qu'on a pour vous : Qu'en est-il de la période préhistorique et les autres tronçons? Parce que là ici, on parlait d'un tronçon en particulier.

M. DANIEL DROUIN :

5995 C'est ça dans ce cas-là, et j'ai pas l'information. Sandra Avakian peut-être pourrait compléter.

Mme SANDRA AVAKIAN :

6000 En fait, ce que je peux dire, c'est qu'à chaque fois qu'on fait des travaux dans ces zones-là, on mandate une firme, comme Ethnoscop, une firme archéologique, pour faire des investigations préalables et nous donner les méthodes de travaux ou les zones à protéger si jamais il y en a.

LE PRÉSIDENT :

6005 Et là, est-ce que ça va être fait ou c'est sur la base des réponses qu'ils vous ont données que vous considérez que ça aurait pas besoin, qu'il y a pas de fouilles?

Mme SANDRA AVAKIAN :

6010 Ça va être fait.

LE PRÉSIDENT :

6015 Ça va être fait.

Mme SANDRA AVAKIAN :

6020 C'est fait automatiquement.

LE PRÉSIDENT :

O.K., ça va être fait.

6025 **Mme SANDRA AVAKIAN :**

À chaque fois, avant qu'on excave quoi que ce soit, on fait ça dans cette zone-là.

LE PRÉSIDENT :

6030

C'est bon. Donc, ça, c'est une bonne précision pour nous parce qu'il y avait une confusion ici.

Mme SANDRA AVAKIAN :

6035

O.K.

LE PRÉSIDENT :

6040

Et je demanderais à monsieur Brunelle de renchérir là-dessus ou de nous donner son avis.

M. LUC BRUNELLE :

6045

Oui, c'est vrai que le promoteur propose de faire des inventaires. Il est même souhaitable qu'il y ait la surveillance de chantier, surveillance lors des travaux, avec un archéologue sur le terrain, c'est certain que c'est souhaitable.

6050

Maintenant, sur la question de l'histoire passée, l'histoire amérindienne, si on a des informations particulières par rapport aux découvertes qui ont été faites dans le passé on n'a pas d'indications de notre côté que de ce côté-là où est le muret, qu'il y a des éléments importants susceptibles d'être trouvés.

6055

Ce qu'on sait, c'est qu'il y a beaucoup plus d'artéfacts ou de vestiges qui sont plutôt du côté du boulevard Marie-Victorin ou, à la limite, sous la piste cyclable. Et ça, dans le fond, ce qui est arrivé, il y a à peu près, d'après nous, ce qu'on a pu trouver, c'est que le muret aurait été construit entre 1930 et 1940, le sol a été remanié et probablement tous les artéfacts, les vestiges auraient été à ce moment-là détruits.

6060

DISCOURS DE FERMETURE

LE PRÉSIDENT :

6065

O.K., c'est bien. Merci.

Est-ce que madame Gauthier aurait d'autres questions? Donc, ça, ça termine cette étape du processus.

6070 Donc, je vais vous faire certains rappels. Donc, je déclare le registre fermé et ceci clôt officiellement la première partie de l'audience publique. Donc, notre registre a été fermé à 22 h 30.

6075 Donc, on comprend que des informations complémentaires sont attendues pour répondre à des questions de la part du promoteur, et aussi certains documents de la part de nos personnes-ressources.

6080 La commission compte les recevoir au plus tard dans les prochaines 48 heures, sauf en ce qui concerne une des questions qui va demander un peu plus de développement, dont on a parlé tout à l'heure suite à la demande de monsieur Laporte, un représentant du MDDELCC.

 Je le répète encore, c'est important pour nous, la commission pourra recevoir des questions du public jusqu'à vendredi en les transmettant à madame Poliquin, qui est la coordonnatrice de la commission.

6085 Ces renseignements seront aussitôt rendus publics, là je parle des documents que l'on attend du promoteur et de certaines personnes-ressources, ou des personnes-ressources. Donc, les documents qu'on va recevoir vont être rendus publics aussitôt que nous les aurons reçus afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience, qui aura lieu ici même, au sous-sol de l'Église St-Sébastien, le 5 juillet, à 19 h.

6090 Entre-temps, la commission va poursuivre ses travaux. Les questions et réponses, ainsi que les nouveaux documents obtenus seront déposés officiellement et rendus publics. Ils deviendront accessibles par Internet et vous pourrez les consulter entre autres à la Bibliothèque Montarville-Boucher-De-La-Bruère.

 L'ensemble du dossier est disponible aussi dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

6100 En deuxième partie de l'audience, la disposition de la salle va être bien différente. Seule la table des participants, qui est ici en avant, et celle des commissaires va demeurer en place. Donc, le promoteur et les personnes-ressources qui souhaitent être présents seront les bienvenus. Toutefois, ils ne seront plus appelés à intervenir devant la présente commission et donc, pourront prendre place dans la salle.

6105

Cette deuxième partie est exclusivement consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux sur le projet et ses répercussions.

6110 Je vous accorderai alors 15 minutes de présentation. Il va de soi que ma collègue et moi pourrons échanger avec vous pour préciser et éclaircir certains points de votre opinion. Les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission.

6115 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Ces règles de participation sont aussi disponibles dans le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document qui est disponible à l'accueil.

6120 Maintenant, comment exprimer vos opinions. Je l'ai mentionné en début de séance ce soir et hier, vous pouvez déposer un mémoire et le présenter verbalement en séance publique.

Vous pouvez déposer un mémoire sans le présenter verbalement en séance publique.

6125 Et vous pouvez aussi exprimer verbalement votre opinion en séance publique sans déposer de mémoire.

6130 De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible à la commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire. S'il doit être présenté en séance publique, l'organisme désigne la personne autorisée à le présenter en indiquant la fonction qu'elle occupe dans cet organisme.

6135 Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience et les modalités plus particulières au mémoire. Et là, je voudrais démystifier le fait, c'est pas quelque chose de compliqué, allez sur le site Web et c'est fait à l'intention du public. Donc, c'est pas un *verbatim* qui est compliqué à comprendre et c'est pas un texte qui est compliqué à comprendre. Donc, il peut aussi être consulté sur le site du BAPE et on pourrait le demander à madame Poliquin qui est à l'accueil.

6140 Vous devez transmettre un avis d'intention de faire une présentation verbale ou de déposer un mémoire – ça, c'est bien important – au moins deux semaines avant le début de la deuxième partie de l'audience, c'est-à-dire le 21 juin à midi. Donc, ce formulaire, « *Avis d'intention* » est disponible aussi à l'accueil et dans le site Web du BAPE.

6145

Et aussi, pour nous permettre à nous, la commission, de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, avant que démarre la deuxième partie, je souhaiterais que vous transmettiez votre mémoire au secrétariat de la commission d'enquête au plus tard le 30 juin à midi. Vous pouvez utiliser le formulaire en ligne disponible dans le site Web du BAPE pour me le transmettre. Donc, c'est un document de transmission.

6150

Pour terminer, j'aimerais remercier le porte-parole du promoteur et toute son équipe, monsieur Daniel Drouin, de même que les personnes-ressources pour toute l'information fournie au cours de cette première partie de l'audience publique.

6155

Merci aux participants d'avoir questionné ce projet, ce qui nous a permis d'approfondir différentes facettes, et je pense que tout le monde a pu voir qu'à travers les questions, ça nous permet vraiment d'aller chercher plus d'informations au sujet d'un projet.

6160

Enfin, je voudrais remercier les gens de la technique, messieurs Daniel Moisan et Michel Guimond, la sténotypiste, madame Francine Langevin, de même que l'équipe de la commission d'enquête, madame Catherine Plasse et monsieur Yvon Deshaies, qui sont analystes, madame Renée Poliquin, qui est la coordonnatrice de la commission, monsieur Luc Nolet, qui est conseiller en communication, ainsi que ma collègue, Marie-Hélène Gauthier.

6165

Alors, je vous dirais en terminant, au plaisir de vous revoir le 5 juillet prochain, à 19 h.

Merci encore de votre participation à cette première partie de l'audience et bonne fin de soirée.

6170

Merci.

SÉANCE AJOURNÉE AU 5 JUILLET 2016, 19 H 00

6175

6180

6185

Je, soussignée, FRANCINE LANGEVIN, sténographe officielle, dûment assermentée
comme telle, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont la
transcription exacte et fidèle de mes notes prises au moyen du sténomasque, le tout
en accord avec la Loi.

6190

Francine Langevin

Francine Langevin, s.o. 289196-4

6195